



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
Carré Vert
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Planisware

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Planisware
200, avenue de Paris - 92320 Châtillon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Forvis Mazars, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau Forvis Mazars constitué de cabinets indépendants affiliés à Forvis Mazars Group SC, un partnership international intégré.

Société anonyme à directeur.
Siège social :
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
Capital social : 8 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre.



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
Carré Vert
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Planisware

200, avenue de Paris - 92320 Châtillon

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Planisware (ci-après « l'Entité ». Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans le chapitre 5 « Etat de durabilité » figurant dans le Document d'Enregistrement Universel (ci-après « l'Etat de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, l'Entité est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de l'Entité sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires de l'Entité, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par l'Entité pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.



L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par l'Entité dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Entité, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par l'Entité en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Par ailleurs, les informations comparatives relatives à l'année 2023 n'ont pas fait l'objet d'un rapport de certification des informations en matière de durabilité au sens de l'article L821-54 du code de commerce.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Planisware

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par l'Entité pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par l'Entité incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'Etat de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par l'Entité avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par l'Entité pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section **5.1.4** « Gestion des impacts, des risques et des opportunités » de l'Etat de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'Entité pour identifier et évaluer les facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus d'analyse de double matérialité ; des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts, risques et opportunités (« IRO ») matériels déterminés par l'entité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ; apprécier le caractère approprié des facteurs considérés par l'entité avec notre connaissance du groupe ; apprécier la pertinence des changements matériels réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard de notre connaissance de l'entité et des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ; apprécier, pour les changements matériels affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le groupe au regard des critères définis par ESRS 1 ; apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section **5.1.4.1** « Evaluation de la double matérialité (DMA) » de l'Etat de durabilité.

Planisware

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par l'Entité relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les sections **5.2** à **5.4** de l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

- **Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1**

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section **5.2** de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

Planisware

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'Entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique et consommation d'énergie et mix énergétique.
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'Entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - o La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - o Le processus de collecte d'informations ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :

Planisware

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



- Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

• **Informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1**

Les informations publiées au titre de la santé-sécurité du personnel de l'Entité (ESRS S1) sont mentionnées dans la section **5.3** de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, en particulier la direction ou les personnes concernées, nous avons apprécié si la description des politiques et actions mises en place par l'Entité couvre les domaines de santé et sécurité.

En ce qui concerne les informations présentées par l'Entité au titre des indicateurs de santé et sécurité :

- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'établissement et de déclaration des données d'accidentologie ;
- nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration des indicateurs de santé et sécurité avec les pièces justificatives ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par l'Entité pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

Planisware

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhension ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la Taxonomie européenne sont présentées au paragraphe **5.2.2** « Publications d'informations relatives au Règlement Taxonomie de l'EU » de l'Etat de durabilité.

- Concernant le caractère éligible des activités

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le caractère éligible des activités.

Une information sur les activités éligibles figure au paragraphe « Analyse d'éligibilité » de la section **5.2.2** « Publications d'informations relatives au Règlement Taxonomie de l'EU » de l'Etat de durabilité.

Nous avons apprécié, par entretien et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse de l'entité sur le périmètre éligible de ses activités au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

- Concernant le caractère aligné des activités

Une information sur les activités alignées figure au paragraphe « Analyse d'alignement » de la section **5.2.2** « Publications d'informations relatives au Règlement Taxonomie de l'EU » de l'Etat de durabilité.

Planisware

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025



Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la Direction et les personnes concernées pour prendre connaissance du processus d'identification des activités alignées ;
- apprécier, par entretien et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse de la Société sur le caractère aligné de ses activités au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil.

Paris la Défense, le 08 avril 2026

Paris La Défense, le 08 avril 2026

KPMG S.A.

Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:
Jean-Pierre Valensi
DC3DB73AAFE848A...

Jean-Pierre Valensi
Associé

DocuSigned by:
Jessica Cluzeau
685E54E8974E4B6...

Jessica Cluzeau
Associée

Planisware

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

5. État de durabilité

5.1. Informations générales

5.1.1. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie

5.1.1.1. Activités de l'entité et modèle économique

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Description des groupes significatifs de produits et des services proposés

Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS (*Software-as-a-Service*) pour les entreprises (*business-to-business* « B2B ») dans le secteur en forte croissance des solutions de gestion de projet (ci-après désigné la « *Project Economy* »), composé d'entreprises technologiques axées sur le développement et la commercialisation de solutions logicielles pour tout type d'activités liées à la gestion de projets.

La mission de Planisware est de fournir aux organisations des solutions pour les aider à transformer la façon dont elles conçoivent, planifient et délivrent leurs projets, portefeuilles de projets, programmes et produits. Les solutions de Planisware s'adressent aux organisations dont les activités de projet sont moyennement ou hautement sophistiquées et couvrent une multitude de besoins, tels que la planification stratégique, l'optimisation des portefeuilles de projets, la gestion des budgets et des coûts, la planification des capacités, la gestion des ressources, la planification des projets, la gestion des risques et la collaboration. En optant pour les solutions proposées par Planisware, les organisations peuvent réduire leurs coûts de manière significative en rationalisant les processus métier et en bénéficiant ainsi d'une exécution plus efficace des projets et des programmes.

Fondée en France en décembre 1995, Planisware a un long bilan de croissance et de rentabilité. Avec 837 employés à fin 2025, Planisware opère à grande échelle en servant près de 600 organisations clientes dans un large éventail de secteurs verticaux et de fonctions dans plus de 30 pays, couvrant l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Planisware réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires auprès de grandes entreprises de premier plan ainsi que, dans une moindre mesure, auprès de sociétés de taille intermédiaire et des entités du secteur public.

Planisware cible son marché avec deux solutions logicielles : Planisware Enterprise et Planisware Orchestra.

- Dotée d'une grande capacité de configuration et offrant une importante évolutivité, Planisware Enterprise cible les organisations mondiales de grande envergure (généralement plus de 10 000 employés) qui souhaitent gérer des processus de projet sophistiqués.
- Solution orientée vers le déploiement rapide et l'adoption ascendante, Planisware Orchestra et Planisware Orchestra Up nouvelle génération, cible les organisations de taille intermédiaire (environ 500 employés ou plus) ou les équipes et les départements de grandes entreprises moins matures en termes de gestion de projet et dont les processus de projet sont plus simples, à la recherche d'une solution de gestion de projet clé en main.

Description des principaux groupes de clients servis

Les solutions logicielles de Planisware ont été adoptées dans un large éventail de secteurs, tels que les sciences de la vie et la chimie, l'automobile, l'industrie manufacturière, l'énergie et les services publics, la technologie, les médias et les télécommunications, les biens de consommation à rotation rapide ainsi que l'aérospatiale et la défense.

Si les projets sont omniprésents au sein des organisations, ils ne sont pas tous de même nature ou menés de la même manière : un programme aérospatial a une portée, des objectifs et des défis très différents de ceux liés au développement d'un logiciel ou au pilotage de milliers de projets de produits à petite échelle dans une organisation de marché de masse. Chaque type de projet nécessite de comprendre l'activité du client et ses points faibles, et d'articuler une proposition de valeur convaincante autour des fonctionnalités et des processus adéquats.

Le modèle économique de Planisware est centré sur les abonnements aux solutions SaaS. Les clients souscrivent à un abonnement SaaS pour l'une des solutions logicielles de Planisware dans le cadre d'un contrat d'une ou de plusieurs années. La plupart de ces contrats sont assortis de clauses de reconduction tacite qui prolongent la durée pour des périodes supplémentaires d'un an. Les clients ont la possibilité de personnaliser leurs abonnements en y intégrant de nombreux services et fonctionnalités supplémentaires en fonction de leurs besoins stratégiques et organisationnels.

Outre les abonnements SaaS, Planisware fournit des « services d'implémentation » pour la configuration initiale de la solution ainsi que des services de « support évolutif » et de « support par abonnement » pour la maintenance et les améliorations continues du système, une fois le système en production, des conseils et des formations, et la possibilité d'acheter des modules complémentaires, tels que des utilisateurs supplémentaires ou des fonctionnalités spécifiques à la plateforme.

Certains clients, principalement des entreprises du secteur gouvernemental et de la défense, achètent des « licences perpétuelles » sur site pour les logiciels de Planisware en raison de restrictions internes sur les solutions SaaS hébergées dans le Cloud. Dans le cadre du modèle de licence perpétuelle, les clients paient une redevance unique pour le droit d'utiliser les logiciels de Planisware sur leurs propres systèmes (par opposition aux solutions SaaS hébergées dans le Cloud) pour une durée illimitée. Les clients peuvent accéder aux mises à jour logicielles ou au support de Planisware moyennant le paiement de frais de maintenance calculés sur la base d'un pourcentage du montant de la licence achetée.

Description des principaux marchés desservis

En tant qu'éditeur de logiciels depuis 1996, Planisware est un acteur de premier plan du vaste marché de la Project Economy (économie en mode projet) qui connaît une croissance rapide. Au sein de ce marché, la mission de Planisware est d'aider les organisations à mettre en œuvre des stratégies efficaces de travail d'équipe et de planification de projet, en leur proposant sa suite de solutions logicielles de gestion de projet qui transforment la façon dont les organisations élaborent leurs stratégies, planifient et livrent leurs projets, leurs portefeuilles de projets, leurs programmes et leurs produits.

La Project Economy, ou économie en mode projet, est importante et continue de se développer. Le marché de la Project Economy couvre les logiciels et les services qui prennent en charge une variété de tâches, de projets et de flux de travail différents dans tout type de secteurs et de fonctions. En 2024, la Project Economy devrait générer près de 60 milliards d'euros de dépenses en logiciels.

Au sein de la Project Economy, Planisware occupe une place importante et croissante en tant que fournisseur multi spécialiste de solutions avancées de gestion de projets. Le marché principal de Planisware (c'est-à-dire son marché adressable ou « SAM ») consiste à fournir des logiciels de gestion de projet conçus pour répondre aux besoins liés à la gestion de projets et de portefeuilles (PPM), à la gestion stratégique de portefeuilles (« SPM »), à la gestion de projet adaptative et au reporting (« APMR ») et à la planification agile d'entreprise (« EAP »).

Les solutions de gestion de projet sont appelées à jouer un rôle de plus en plus indispensable au sein des organisations en leur permettant de suivre les projets, les portefeuilles de projets, les programmes et les produits, de leur création jusqu'à leur finalisation, et à être utilisées par un large éventail de parties prenantes au sein des organisations (R&D, IT, développement de produits, livraison de projets, RH et finance). Ces solutions devraient connaître une large intégration et s'interconnecter étroitement à l'écosystème IT tout entier des organisations et à leurs applications de produits.

Planisware opère au sein d'un marché adressable (SAM) estimé à près de 6 à 7 milliards d'euros, sans tenir compte d'une opportunité de croissance potentiellement importante pour Planisware, compte tenu du niveau de pénétration encore faible de 15 à 20% du marché total.

Effectifs par zone géographique à fin 2025

Europe	457
Amérique du Nord	184
APAC et reste du monde	196
Total	837

Produits liés à l'activité

Le chiffre d'affaires total de Planisware a atteint 198 millions d'euros en 2025. Les informations sectorielles sont décrites dans la note 5 des états financiers consolidés présentés à la section 6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel. Tous les secteurs opérationnels de Planisware se rapportent au secteur des médias et des communications technologiques – logiciels et services des technologies de l'information (TSI).

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Chez Planisware, l'éthique et la responsabilité sociale d'entreprise sont des éléments importants de la mission du Groupe. À travers ses efforts ESG, Planisware entend conduire un changement positif, contribuer à un avenir durable et créer de la valeur durable pour toutes ses parties prenantes. Le Groupe s'engage à mener ses activités avec intégrité, transparence et dans le respect de toutes ses parties prenantes. Il a en outre à cœur de créer un impact positif sur la société et l'environnement en adoptant des pratiques durables, en particulier en ce qui concerne l'impact de son infrastructure IT et de ses voyages d'affaires sur l'environnement, en encourageant la diversité et l'inclusion et en soutenant les initiatives qui contribuent au bien-être de ses communautés. L'engagement du Groupe en faveur de la responsabilité sociale d'entreprise est un pilier fondamental de sa stratégie d'entreprise, qui dicte ses actions et ses décisions au quotidien. Au fur et à mesure qu'il gagne en maturité, le Groupe s'emploie à clarifier les éléments de sa stratégie qui concernent ou influencent les questions de durabilité, notamment les principaux défis à venir, les projets critiques ou les solutions à mettre en œuvre. Ce processus de clarification en cours vise à définir une feuille de route à moyen et long terme liée à l'impact des IRO sur les produits et vice versa, en rapport avec les attentes des parties prenantes.

Le modèle économique et la chaîne de valeur de Planisware, présentés schématiquement ci-dessous, notamment les facteurs de production (*inputs*) et l'approche du Groupe en matière de collecte, de développement et de sécurisation de ces *inputs*, ses productions (*outputs*) et ses résultats en termes d'avantages actuels et attendus pour les clients, les investisseurs et les autres parties prenantes, a été réparti en trois grandes zones :

- Amont : fournisseurs, sous-traitants et partenaires d'affaires
- Activités propres : effectifs Planisware
- Aval : clients finaux, prospects, investisseurs, gouvernement et société

Le modèle économique de Planisware est centré sur des solutions SaaS innovantes, la recherche et le développement (R&D) constituant un facteur de production de première importance. Planisware emploie près de 139 ingénieurs en R&D chargés de développer en permanence de nouvelles fonctionnalités. Ils contribuent à développer l'envergure de Planisware. Ensemble, son équipe de direction et ses équipes R&D et de vente positionnent idéalement Planisware pour saisir les futures opportunités de croissance et augmenter sa part de marché (voir section 1.5.5. *Recherche et Développement* de ce Document d'Enregistrement Universel pour plus de précisions à ce sujet).

Après le déploiement initial de la solution, son adoption est facilitée par le support de haut niveau fourni par les consultants de Planisware, les Ressources Humaines étant le principal facteur de production ici. Les services évolutifs de support proposés aux clients en lien avec la solution SaaS permettent une intégration plus efficace de la solution au sein de l'organisation du client. Ces services sont fournis dans le cadre de contrats adaptés aux objectifs du client, en fonction de la taille de l'organisation et des objectifs de déploiement. Une fois la « phase évolutive » achevée, Planisware continue d'offrir au client un support sous forme d'abonnement dans le cadre de contrats récurrents annuels en mobilisant des ressources *nearshore*, actuellement situées en Tunisie (voir section 1.5.2. *Solutions de gestion de projet hébergées dans le Cloud* de ce Document d'Enregistrement Universel pour plus de précisions).

En outre, Planisware s'appuie sur une pile technologique dotée de fonctionnalités supérieures qui fonctionne avec des technologies exclusives et a fait ses preuves en matière de capacités poussées en évolutivité et en configuration pour accompagner la clientèle de grands comptes dans la gestion de projets extrêmement sophistiqués. Après avoir lancé son infrastructure Cloud interne en 2019, les solutions de Planisware sont déployées dans plusieurs centres de données dans des installations de niveau 1 dans le monde, ce qui représente un autre facteur de production important. Planisware détient son infrastructure Cloud à 100%, ce qui lui permet de surveiller et d'améliorer la fiabilité et la sécurité et d'obtenir de multiples certifications exigeantes, notamment ISO et TISAX (voir « Infrastructure de Planisware pour la prestation des services SaaS » à la section 1.5.3 de ce Document d'Enregistrement Universel pour une présentation de l'infrastructure Cloud de Planisware).

Enfin, Planisware recueille des facteurs de production auprès d'un réseau mondial de fournisseurs et dans le cadre de partenariats avec des instituts de recherche. Les investissements dans la R&D, les mesures de contrôle qualité et le respect de la réglementation permettent de sécuriser ces facteurs de production.

Le Groupe produit deux solutions logicielles, Planisware Enterprise et Planisware Orchestra. Son expertise sectorielle fondamentale dans un large éventail de fonctions de projet et de secteurs verticaux, déployée à travers des services professionnels de grande qualité, constitue en outre une autre production. Cette expertise

Chapitre 5. État de durabilité

se décline en quatre piliers : innovation et développement produit (« PD&I »), Contrôles de projet et Ingénierie (« PC&E »), solution d'automatisation de projet (« PBA »), Gouvernance IT et transformation digitale (« IT&DT »).

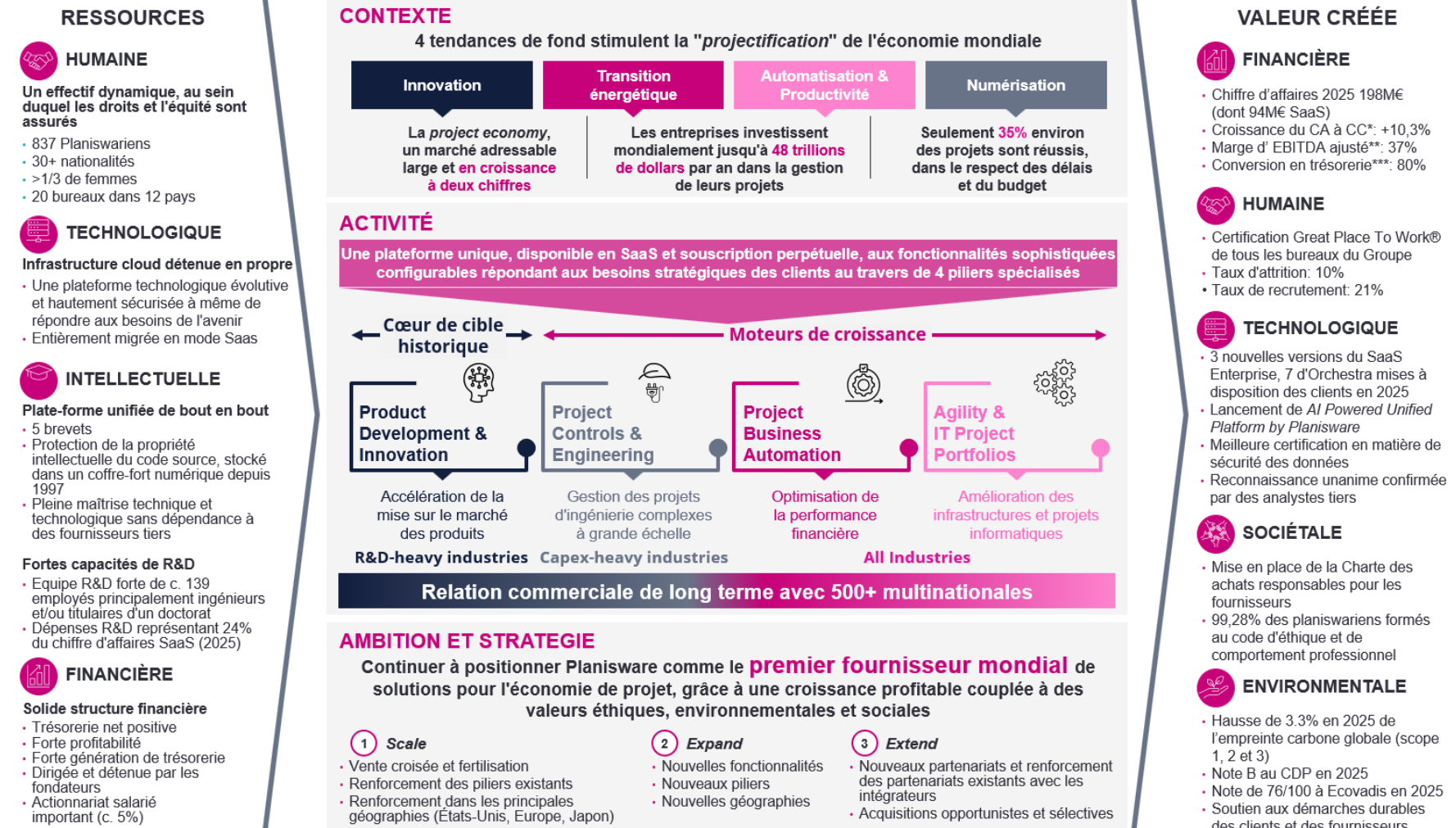
Les fonctionnalités avancées de Planisware permettent aux organisations de gérer et de planifier des projets, des programmes et des portefeuilles très sophistiqués à l'aide d'outils spécifiques à un pilier, tel que :

- la planification des capacités (optimiser l'utilisation, l'allocation et la charge des ressources à moyen terme) ;
- les simulations de scénarios et les hypothèses (accompagner la planification des différentes alternatives de projet) ;
- les équations paramétriques et les modélisations financières (gérer les dépenses en temps réel et projeter les résultats financiers) ;
- les programmes prévisionnels de surveillance des budgets, des dépenses opérationnelles et des dépenses d'investissement et les méthodologies avancées de gestion de projets ;
- les simulations Monte-Carlo ;
- la gestion des risques (registre des risques et options d'atténuation) ;
- les capacités du portefeuille de produits ainsi qu'un moteur pour le compte de résultat ;
- la gestion des contrats et la comptabilisation du chiffre d'affaires, etc.

Au sein de ce marché, la mission de Planisware est d'aider les organisations à mettre en œuvre des stratégies efficaces de travail d'équipe et de planification de projet, en leur proposant sa suite de solutions logicielles de gestion de projet qui transforment la façon dont les organisations élaborent leurs stratégies, planifient et livrent leurs projets, leurs portefeuilles de projets, leurs programmes et leurs produits. Au-delà des clients servis, les productions de Planisware profitent à diverses parties prenantes, telles que les investisseurs et les employés qui bénéficient de ses solides performances financières et de son potentiel de croissance.

Chapitre 5. État de durabilité

- Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS (*Software-as-a-Service*) pour les entreprises (*business-to-business* « B2B ») dans le secteur en forte croissance de la *Project Economy*.
- Avec une approche multispécialiste, la mission de Planisware est de fournir des solutions pour aider les organisations à transformer la façon dont elles conçoivent, planifient et délivrent leurs projets, portefeuilles de projets, programmes et produits.



* À taux de change constants. ** L'EBITDA ajusté est calculé à partir du Résultat opérationnel courant en incluant la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, moins les éléments non récurrents ou non opérationnels. *** Le ratio de conversion des flux de trésorerie disponibles ajustés est défini comme le flux de trésorerie disponible ajusté divisé par l'EBITDA ajusté.

5.1.2. Organes de direction et de contrôle

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Planisware a mis en place une gouvernance de ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin qu'ils soient portés à tous les niveaux de l'entreprise. La gouvernance de Planisware est plus amplement présentée dans la section 3. du Rapport sur le gouvernement d'entreprise de ce Document d'Enregistrement Universel. Les informations suivantes résument les principaux éléments concernant les obligations d'information en matière de durabilité.

En tant que *pure player* de solutions SaaS pour la *Project Economy*, la stratégie RSE de Planisware décrite dans ce document se veut globale et ne se décline ni par produit, service, client, ni par zone géographique.

Planisware S.A. est une société anonyme dotée d'un Conseil d'administration depuis le 28 septembre 2023. L'Entreprise se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) (le « Code AFEP-MEDEF »).

Comme défini dans le *Règlement intérieur du Conseil d'administration*, le Conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'Entreprise. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de l'Entreprise et veille à leur mise en œuvre en accord avec ses intérêts sociaux, en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Conformément à la stratégie qu'il a définie, le Conseil d'administration examine régulièrement les opportunités et les risques, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence.

S'ils le jugent nécessaire, tous les administrateurs bénéficient d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'Entreprise, ses métiers, son secteur d'activité et les enjeux auxquels elle est confrontée en matière de responsabilité sociale et environnementale, notamment les enjeux climatiques, ainsi que sur le rôle d'administrateur.

Le Conseil d'administration est informé en permanence des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux de l'Entreprise, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Entreprise est composé de sept membres, nommés pour une durée de quatre ans. Aucune représentation des salariés et autres travailleurs n'est incluse dans la composition du Conseil d'administration. Les représentants des salariés français sont invités aux réunions du Conseil d'administration.

Diversité

- Un membre exécutif et six membres non exécutifs
- 42% de femmes
- 42% de membres indépendants
- Aucun administrateur n'a atteint l'âge de 70 ans. Les administrateurs ont actuellement entre 41 et 64 ans, avec une moyenne de 55 ans.
- Aucun administrateur de l'Entreprise n'est en situation de handicap.

Diversité des compétences :

Certains administrateurs possèdent des compétences en stratégie, d'autres en finance, en commerce international, en gestion des affaires, en développement commercial ou dans des domaines plus spécifiques (RH, RSE, digital, intelligence artificielle [IA]). Pour plus de précisions, se référer au tableau des « compétences représentées au Conseil d'administration » et aux « Biographie et expérience » des administrateurs présenté dans la « Composition du Conseil d'administration » dans la section 3. du Rapport sur le gouvernement d'entreprise de ce Document d'Enregistrement Universel.

Diversité des expériences professionnelles :

La majorité des administrateurs possèdent une expérience professionnelle étendue dans divers secteurs d'activité et à des postes à responsabilité, la plupart étant ou ayant déjà exercé des mandats d'administrateurs ou de mandats sociaux dans d'autres entreprises françaises ou étrangères, dont certaines sont des entreprises cotées (exemple : Deborah Choate qui est Directrice financière chez Sequans Communications qui est cotée (NYSE)).

Dimension internationale du Conseil au regard de la présence de :

- Deborah Choate, de nationalité française et américaine, a acquis une expérience et une exposition internationales au cours de sa carrière ;
- Meriem Riadi, de nationalité française et marocaine ;
- Yves Humblot possède une expérience professionnelle à l'étranger en ayant joué un rôle clé dans le développement commercial du Groupe à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie au cours des dernières années, à la tête des opérations commerciales mondiales ;
- Loïc Sautour possède une expérience professionnelle à l'étranger (Directeur Général de Planisware USA Inc. (2007), Directeur Général Adjoint du Groupe en Amérique du Nord (2011) puis Directeur du chiffre d'affaires en Amérique du Nord, ayant dirigé les opérations commerciales pour la région). Il est actuellement Directeur général de la Société dont le Groupe est présent dans différents pays à l'étranger ;
- Laurianne Le Chalony possède une expérience professionnelle à l'étranger (cinq ans en Amérique du Sud).

Travaux du Conseil d'administration et des Comités en matière de responsabilité sociale et environnementale en 2025

Le Conseil d'administration dans sa composition actuelle s'est réuni le 24 mars 2025. Les principaux travaux du Conseil d'administration en matière de responsabilité sociale d'entreprise au cours de l'exercice 2025 ont consisté à revoir le rapport de durabilité (CSRD) relative à 2024 qui a été publiée par l'Entreprise le 30 avril 2025. L'objectif de la CSRD était de rendre compte des actions concrètes en matière de responsabilité environnementale, sociale et gouvernance d'entreprise (ESG) déployées par l'ensemble du Groupe. Cette transparence permet à chacun de mesurer l'engagement du Groupe en faveur des questions sociales et environnementales, ainsi que ses progrès.

Comité Stratégique et RSE

Comme défini dans *le Règlement intérieur du Conseil d'administration*, pour les questions ESG, le Conseil d'administration peut s'appuyer sur son Comité Stratégique et RSE, chargé de préparer les travaux et de faciliter le processus de décision du Conseil d'administration en matière de stratégie et de questions sociales et environnementales, et en particulier :

- l'évaluation des projets majeurs de croissance externe de la Société ;
- la stratégie d'entreprise, les questions relatives à l'évolution, aux perspectives et aux opportunités du secteur, notamment en matière d'innovations et de technologies de rupture ;
- les questions en matière de responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) et leur lien avec la stratégie du Groupe et sa mise en œuvre ;
- l'examen de la déclaration de performance extra-financière en matière sociale et environnementale, prévue à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce ;
- l'examen des opinions exprimées par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, de tout plan d'action de la Société en matière sociale et environnementale ; et
- l'examen et l'évaluation de la pertinence des engagements sociaux et environnementaux et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale et environnementale, en tenant compte de tout enjeu spécifique à son activité et à ses objectifs, et en suivant leur mise en œuvre.
- Dans le cadre de ses missions, le Comité Stratégique et RSE peut s'entretenir avec les dirigeants de la Société ou du Groupe dont les responsabilités ou les compétences sont utiles aux travaux du comité.

Le Comité Stratégique et RSE peut faire appel à des experts externes lorsque cela est nécessaire, notamment pour les compétences et l'expertise liées aux impacts, risques et opportunités matériels de la société, afin de superviser les questions de durabilité.

Chapitre 5. État de durabilité

Le Comité Stratégique et RSE est composé de cinq membres, nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. La composition du Comité Stratégique et RSE peut être modifiée par le Conseil d'administration et doit, en tout état de cause, être modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Comité Stratégique et RSE coïncide avec celle de leur mandat en tant que membre du Conseil d'administration. Ce mandat peut être renouvelé en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité Stratégique et RSE est nommé parmi les membres par le Conseil d'administration.

Diversité

- 5/5 membres non exécutifs
- 2/5 sont des femmes
- 2/5 sont des membres indépendants

Travaux du Comité Stratégique et RSE en 2025

Lors de ses deux réunions tenues au cours de l'exercice 2025, le Comité Stratégique et RSE a notamment préparé les séances et/ou les délibérations du Conseil d'administration concernant les sujets suivants :

- les enjeux RSE et l'évaluation RSE de la situation de la Société selon un cadre défini ;
- la stratégie de certains métiers ;
- l'analyse du développement du Groupe.

De façon continue, le Comité Stratégique et RSE prévoit de se réunir deux à quatre fois par an.

Core Executive Board et sous-comités dédiés

Le *Core Executive Board* (voir composition à la section 3.1.4.3 *Core Executive Board* de ce Document d'Enregistrement Universel), au sommet de l'organisation exécutive de Planisware, lui-même épaulé par des sous-comités dédiés, tels que le Comité de sécurité, assure le suivi des questions de gouvernance liées à la sécurité des données. Dans une logique d'organisation décentralisée, les sous-comités ont la charge d'identifier et de mettre en œuvre les politiques et plans d'application spécifiques aux domaines des enjeux identifiés.

Ainsi, les travaux de ces différents comités influencent et orientent les modes d'opération du Groupe, ses développements, mais aussi la culture et les valeurs de l'entreprise et de chaque organisation en son sein. Cette organisation témoigne de l'ambition de Planisware de placer la responsabilité sociétale de l'entreprise au cœur de sa direction et de sa stratégie, tout en la portant dans les différents niveaux de l'organisation.

Le comité se réunit mensuellement afin (entre autres responsabilités) :

- d'identifier les risques et opportunités liés aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, notamment déterminés par une cartographie des risques, et d'établir leur priorisation ;
- de surveiller l'atténuation des risques et l'exploitation des opportunités identifiées, par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans d'actions dédiés ;
- de mettre en place des mécanismes de contrôle interne afin d'agir de manière préventive et garantir la bonne application et l'adéquation des politiques et plans d'actions élaborés.

Rémunération variable alignée sur les objectifs ESG

GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Planisware intègre des critères ESG dans la rémunération des dirigeants afin d'aligner les incitations de l'équipe dirigeante sur les objectifs de durabilité de l'organisation. En particulier, la rémunération variable annuelle du Directeur général inclut un montant maximum de 50 000 euros et de 500 AGA basé sur des critères ESG comme suit :

- 50% de ce montant est dû en cas d'amélioration du score obtenu dans l'indice de *Great Place To Work*[®] par rapport à l'année précédente ; et
- 50% de ce montant est dû au titre d'un critère lié au climat consistant en l'amélioration du ratio KCO₂/chiffre d'affaires SaaS d'au moins 5% par rapport à l'année précédente.

Chaque année, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance du Conseil d'administration vérifie si ces critères sont respectés.

Comme détaillé au chapitre 3 du présent document, section 3.3.2.4, la rémunération totale du Directeur général pour 2025 s'est élevée à 712 640 euros : 300 000 euros comme rémunération fixe et 412 640 euros comme la rémunération variable, dont 50 000 euros au titre du critère ESG.

Le suivi du score *Great Place To Work*[®] de Planisware souligne l'engagement de l'Entreprise à favoriser une culture positive sur le lieu de travail. En mesurant et en encourageant les améliorations de la satisfaction des employés, l'entreprise démontre son engagement à la fois envers ses effectifs et envers la dimension sociale plus large de l'ESG.

Pour calculer le ratio KCO₂/chiffre d'affaires SaaS, le total des émissions de CO₂ associées aux activités de l'entreprise est divisé par le chiffre d'affaires SaaS généré au cours de la même période. Cet indicateur a été choisi pour sa pertinence par rapport au modèle économique de Planisware, étant donné que le chiffre d'affaires provenant des solutions SaaS représente le cœur de métier de l'Entreprise, notamment les solutions logicielles et les services professionnels associés.

Ce double accent mis sur les mesures environnementales et sociales reflète l'approche intégrée de Planisware en matière d'ESG, en alignant les objectifs opérationnels sur sa mission plus large de croissance responsable.

Planisware évalue les possibilités d'étendre ces mécanismes de rémunération liés à l'ESG à d'autres membres de l'équipe de direction. En outre, l'entreprise explore en permanence les meilleures pratiques pour affiner ses critères, s'assure de son alignement avec les normes à la pointe du secteur et renforce l'impact global de sa stratégie de durabilité.

Déclaration en matière de vigilance raisonnable*GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable*

Comme indiqué, la vigilance raisonnable est intégrée dans l'ensemble de l'organisation. Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les éléments essentiels de la vigilance raisonnable en matière de durabilité et les informations publiées dans ce rapport.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes de l'État de durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.2. Organes de direction et de contrôle • 5.1.1. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.2. Organes de direction et de contrôle • 5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware • 5.1.4.1. Évaluation de la double matérialité (DMA)
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.4.1. Évaluation de la double matérialité (DMA) • 5.1.1. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • 5.2.1.2. Stratégie en matière de climat et gestion des IRO associés • 5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique • 5.2.3.2. Actions • 5.4.1. Conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique • 5.2.1.4. Résultats relatifs au changement climatique (KPI) en 2025 • 5.2.3.3. Performance • 5.4.1. Conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)

Gestion des risques et contrôles internes en matière d'information ESG*GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité*

La gestion des risques liés à l'information ESG est intégrée dans le cadre de gouvernance ESG de Planisware, tel que décrit en section 4.3. Gestion des risques et contrôle interne. Avec l'élargissement de la portée des exigences d'information dans le cadre de la CSRD cette année, la supervision de l'information ESG est assurée par le *Core Executive Board* dont l'ordre du jour des réunions mensuelles couvre régulièrement les informations en matière de durabilité et le Conseil d'administration, en particulier par l'intermédiaire du Comité Stratégique et RSE. En pratique, les procédures d'information comprennent des revues de la qualité des données, des rapprochements et des contrôles de cohérence, réalisés par la Direction générale, afin de minimiser le risque d'anomalies significatives dans l'information.

Pour la préparation de ce Rapport de durabilité, Planisware a recueilli des données détaillées auprès de l'ensemble de ses filiales. Néanmoins, en l'absence de certaines informations fiables, des estimations ont été faites. Les principaux risques liés à l'information sont les suivants :

- la cohérence des données publiées, laquelle pourrait être compromise par des outils hétérogènes ou des réglementations locales ;
- la fiabilité et l'exactitude des données quantitatives qui peuvent varier selon les méthodes utilisées, les hypothèses retenues et les sources de données ;
- l'existence d'éléments d'information et leur validation, du fait de la nouveauté des informations attendues.

Pour plus de précisions sur les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de Planisware, voir la section 4.3 *Gestion des risques et contrôle interne* de ce Document d'Enregistrement Universel.

5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts des parties prenantes de Planisware sont au cœur de la stratégie de durabilité de l'entreprise. Grâce au dialogue collaboratif, le Groupe s'attache à nouer des relations solides et encourage le dialogue ouvert, en permettant aux parties prenantes de faire part de leurs points de vue, de leurs préoccupations et de leurs attentes. Ces échanges fournissent des informations précieuses qui sont systématiquement analysées dans le cadre du processus de vigilance raisonnable de Planisware et de l'évaluation de la double matérialité (DMA). Par exemple, les commentaires des employés recueillis dans le cadre de l'enquête GPTW permettent d'identifier les domaines d'amélioration, ce qui donne lieu à des initiatives qui améliorent la qualité de vie au travail, telles que le renforcement de la communication interne. Dans le même ordre d'idée, les échanges avec les clients lors de conférences avec les utilisateurs contribuent à affiner les fonctionnalités des produits, tandis que d'autres interactions – lors des phases de prospection, de négociation de contrats ou d'audits – permettent d'identifier les besoins spécifiques liés à la cybersécurité et à la conformité réglementaire. Ces informations influent directement sur les initiatives de durabilité de Planisware, en permettant à l'entreprise de gérer son impact sur les parties prenantes, d'atténuer les risques, de saisir les opportunités et de créer de la valeur à long terme.

Afin de veiller à effectivement tenir compte des préoccupations des parties prenantes dans la prise de décision, les résultats du dialogue avec les parties prenantes sont systématiquement communiqués aux fonctions pertinentes au sein de l'entreprise. Les principales conclusions sont transmises à l'équipe de direction et, le cas échéant, aux organes d'administration, de direction et de surveillance (par exemple, le Conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités appropriés). Cette transmission se fait dans le cadre de points dédiés à l'ESG ou de mises à jour à l'ordre du jour de discussions stratégiques au champ plus large, ce qui garantit de tenir compte des attentes des parties prenantes au plus haut niveau. Cette approche structurée aide Planisware à façonner à la fois son orientation stratégique et ses priorités opérationnelles.

Au moment d'identifier les groupes de parties prenantes pertinents dans le contexte de ses activités et de ses opérations, Planisware a pris en compte tous les acteurs de sa chaîne de valeur, y compris ceux affectés par ses activités. L'analyse a permis d'identifier plusieurs groupes de parties prenantes pertinents, notamment les clients, les employés, les investisseurs, les partenaires, les fournisseurs, les gouvernements et la société au sens large. Les modes déployés pour dialoguer avec les parties prenantes ainsi que les principaux sujets d'intérêt abordés lors des initiatives d'échange de Planisware sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Chapitre 5. État de durabilité

Groupe de parties prenantes	Dialogue	Principaux sujets d'intérêt
Employés et futurs employés	<ul style="list-style-type: none"> • Communication constante entre les employés et la direction au sujet de la contribution et du développement • Entretien annuel portant notamment sur les perspectives d'évolution de carrière et les parcours de formation pour les accompagner • Enquête annuelle Great Place To Work® visant à recueillir les commentaires des employés • Communication trimestrielle de la direction suivie d'un temps de partage autour des viennoiseries • Événements annuels de communication et de consolidation d'équipe de quatre jours, en dehors des bureaux, avec tous les employés de chaque filiale et leurs proches • Participation à des événements de recrutements 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue avec les employés • Attraction des talents • Diversité, égalité et inclusion • Opportunités de formation et de développement
Clients et prospects	<ul style="list-style-type: none"> • Communication continue via la gestion de compte, les services professionnels et le support client • Groupes d'utilisateurs réguliers collectant des renseignements sur le marché et des tours autour de la gestion de projets (PPM tours) pour mieux cerner les besoins des clients et présenter les nouvelles fonctionnalités et services • Événement annuel d'échange avec les clients pour communiquer sur les modifications apportées aux produits, la mise en œuvre des meilleures pratiques chez les clients, permettre aux clients de partager leur propre expérience et de recueillir des informations de vigilance raisonnable 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les résiliations • Chiffre d'affaires et opportunités de croissance • Facilité d'utilisation du produit • Confidentialité des données • Produits sécurisés • Pratiques durables des affaires
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur une base continue dans le cadre de la gestion des partenaires • Communication continue dans le cadre de la gestion des comptes • Événements annuels d'échange avec les clients pour communiquer sur les modifications apportées aux produits, la mise en œuvre des meilleures pratiques chez les clients, permettre aux clients de partager leur propre expérience et de recueillir des informations de vigilance raisonnable 	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires et opportunités de croissance • Pratiques durables des affaires • Collaboration constructive • Adhésion aux directives et cadres de la communauté
Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions portant sur les contrats qui engagent les fournisseurs vis-à-vis de leurs politiques de durabilité • Communication comptable • Audits annuels des centres de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue à long terme • Délais de paiement acceptables • Respect des principes fondamentaux liés à la protection des données et à la cybersécurité • Performance en matière de durabilité
Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Communications trimestrielles des résultats de Planisware • Réunions régulières avec les investisseurs, les analystes et les organismes mandataires 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un flux d'information adéquat et fiable • Planisware s'engage à créer de la valeur • Planisware s'engage à réduire son empreinte carbone • Points précis et en temps opportun sur la façon dont le Groupe suit les objectifs de Planisware • Pratiques durables des affaires
Société	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux sociaux, médias, interviews • Publications de Planisware 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un flux d'information adéquat et fiable
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Rester informé des évolutions législatives • Acquitter les impôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux lois régionales

5.1.4. Gestion des impacts, des risques et des opportunités

5.1.4.1. Évaluation de la double matérialité (DMA)

IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Dans le cadre de sa stratégie ESG, en 2025 Planisware a revu l'évaluation de la double matérialité réalisée en 2024 afin d'évaluer à la fois son impact potentiel sur la société et les risques et opportunités financiers associés aux enjeux ESG. Cette évaluation a inclus les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), en dressant un bilan complet de la performance de l'entreprise en matière de durabilité.

L'évaluation de la double matérialité a été réalisée dans le cadre de deux processus distincts :

- Risques et opportunités financiers : évalués par la fonction finance, avec l'aide des experts internes de Planisware.
- Impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance : gérés par l'équipe du projet CSRD en collaboration avec les fonctions internes qualifiées, notamment par exemple, le Directeur Cloud (CCO) et le vice-président (membre du Conseil d'administration) pour les impacts environnementaux, et des représentants des RH, le Responsable de la fonction juridique et le Directeur financier (CFO) pour les impacts sociaux.

En intégrant ces processus robustes et ces évaluations, Planisware répond aux exigences réglementaires et renforce son engagement en faveur d'une croissance responsable et durable. Ce double accent mis sur les indicateurs environnementaux et sociaux souligne l'engagement de l'entreprise à articuler ses objectifs opérationnels avec sa mission plus large en faveur de la durabilité.

Planisware a de plus intégré ce processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques ESG dans son cadre global de gestion des risques. Ainsi, les impacts et les risques liés à la durabilité sont systématiquement pris en compte dans le processus de gestion des risques de l'entreprise, y compris l'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et le suivi des risques, et sont reflétés dans l'évaluation du profil de risque global de Planisware et des processus de gestion des risques connexes.

Périmètre de l'analyse

L'évaluation de la double matérialité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur et inclut toutes les parties prenantes affectées par les activités de l'entreprise, que ce soit directement ou indirectement. L'analyse est divisée en trois grandes parties :

- Amont : fournisseurs et partenaires d'affaires.
- Activités propres : effectifs Planisware.
- Aval : clients finaux.

Cette approche permet de s'assurer que les risques, les opportunités et les impacts, positifs et négatifs, sont systématiquement évalués pour chaque segment de la chaîne de valeur. Des IRO spécifiques peuvent s'étendre sur plusieurs parties de la chaîne de valeur, offrant ainsi une vision holistique. Les mécanismes d'engagement avec les parties prenantes de Planisware sont détaillés dans la section 5.1.3. « Dialogue avec les parties prenantes de Planisware ».

Construction de l'univers des enjeux de durabilité

Afin d'identifier les enjeux de durabilité potentiellement importants, l'univers de questions couvertes par Planisware comprend :

- les 37 thèmes définis dans les normes ESRS de la CSRD ;
- d'autres questions propres à Planisware, identifiées par le biais de l'expertise interne, des demandes des clients et des investisseurs et des principaux cadres de référence (par exemple, les principes directeurs des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE, les conventions de l'OIT).

Cette liste est revue et mise à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution des priorités et des idées.

Dialogue avec les parties prenantes

Le dialogue avec les parties prenantes joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la double matérialité menée par Planisware. Alors que l'identification et l'évaluation des IRO sont principalement réalisées par le biais d'analyses internes, les informations recueillies dans le cadre des interactions continues de Planisware avec

Chapitre 5. État de durabilité

les parties prenantes contribuent à affiner la compréhension des thèmes importants. Les commentaires recueillis auprès des employés, des clients, des investisseurs et d'autres parties prenantes clés, par le biais d'enquêtes, d'audits et d'un dialogue continu, garantissent que les priorités de Planisware en matière de durabilité restent alignées sur l'évolution des attentes et des préoccupations. Cette approche intégrée permet à Planisware de consolider sa capacité à identifier les nouveaux risques et opportunités, en renforçant la pertinence de la stratégie de durabilité du Groupe.

Construction et notation des IRO

Vue d'ensemble du processus : Le processus suit quatre étapes principales - l'identification via une diligence raisonnable couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, l'évaluation à l'aide d'échelles qualitatives et quantitatives, la priorisation basée sur une combinaison des seuils de gravité \times fréquence, et le suivi et la mise à jour réguliers. Tous les IROs ont été identifiés au cours d'ateliers internes structurés, combinant jugement d'experts et grille d'analyse macro, avec comme hypothèses clés une échelle de notation de 1 à 4 pour la gravité et la fréquence, et un appui sur les documents ESG existants.

Les IRO sont déterminés au regard des activités de Planisware. Les impacts sont définis comme positifs ou négatifs, selon la nature des activités de Planisware, et réels ou potentiels, selon que l'impact s'est déjà matérialisé. Les risques et opportunités ont été identifiés à travers ceux qui résultent des impacts, des dépendances (tels que la nature ou les talents), d'autres facteurs (tels que l'exposition aux aléas climatiques) ou des évolutions réglementaires.

Tous les IRO ont été classés par catégorie :

- Type : impacts (positifs ou négatifs), risques et opportunités.
- Zone : amont, activités ou aval.
- Horizon temporel : court terme (un an), moyen terme (un à cinq ans) ou long terme (au-delà de cinq ans).

Le processus de notation s'articule comme suit :

- Matérialité financière : elle est appréciée à l'aide de critères, tels que l'impact potentiel sur le résultat opérationnel, les objectifs de l'organisation, la conformité et la réputation, évalués par la fonction finance avec l'appui d'experts internes.
- Matérialité de l'impact : elle est évaluée à l'aide de paramètres, tels que l'échelle, la portée et le caractère irrémédiable de l'impact, adaptés aux impacts environnementaux et humains, gérés par l'équipe du projet CSRD, en collaboration avec les fonctions internes qualifiées. Les échelles simplifiées apportent de la clarté sans compromettre la profondeur de l'évaluation.

Processus annuel de mise à jour

La matrice de matérialité, qui comprend les IRO identifiés, est revue annuellement. Les mises à jour sont déclenchées par des événements significatifs, tels que :

- Les acquisitions, cessions ou fermetures de sites majeures ayant un impact sur les modèles économiques.
- Les controverses importantes ou les problèmes de conformité.
- Les événements ayant des impacts substantiels, tels que les catastrophes naturelles ou les crises géopolitiques.
- Les changements apportés aux modèles économiques ou aux stratégies.
- Les évolutions réglementaires ou les nouvelles attentes des parties prenantes (par exemple, questionnaires évolutifs, rapports d'ONG, sensibilisation de la société).

Consolidation et classement par ordre de priorité

Les sujets sont priorisés pour la CSRD selon les critères suivants : pour chaque IRO, la notation de gravité correspond à la note maximale parmi les critères de gravité applicables. La matérialité est déterminée par combinaison de la gravité maximale et de la fréquence. Un sujet est considéré comme matériel pour le reporting CSRD si :

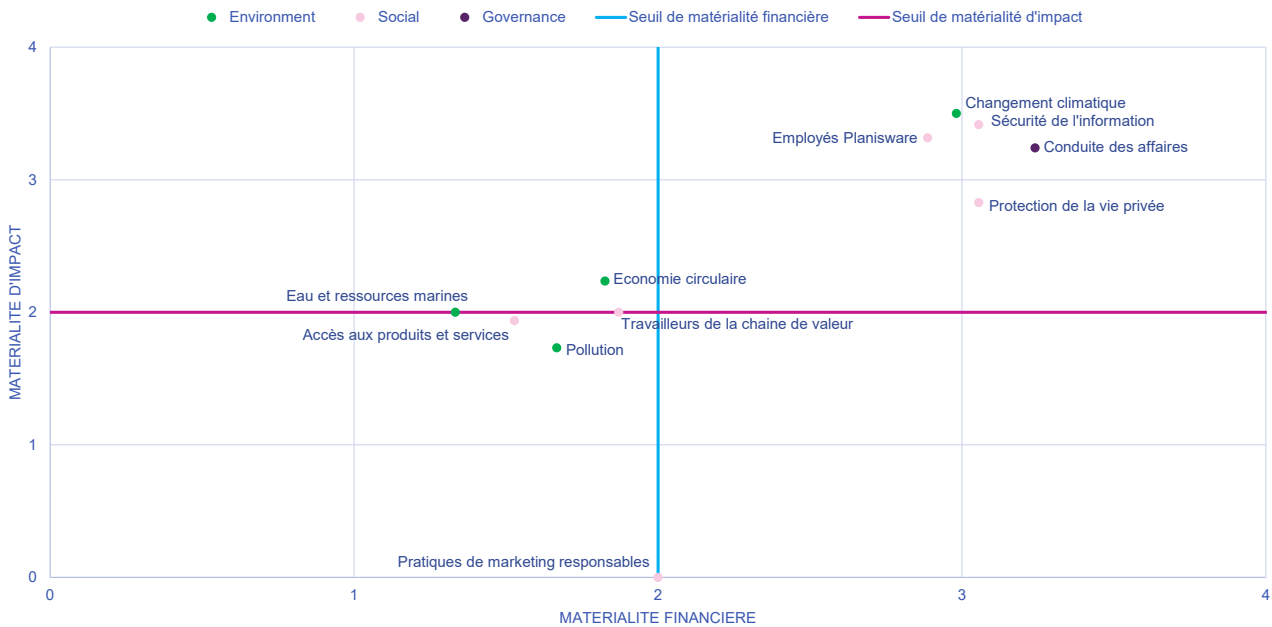
- la matérialité financière est significative (> 2/4), ou ;
- la matérialité d'impact est significative (> 2/4), ou ;
- les deux matérialités atteignent un seuil significatif (> 2/4).

Les notations consolidées sont revues et validées dans le cadre d'ateliers thématiques et de discussions au niveau de l'exécutif, afin d'assurer l'alignement et le consensus.

Validation finale

Une fois réalisée, l'évaluation de la double matérialité a été revue et validée par cinq membres du Conseil d'administration lors du comité stratégique et RSE du 24 mars 2025. La matrice de double matérialité validée tient compte des priorités stratégiques et de l'engagement de Planisware en faveur de la durabilité, en intégrant à la fois les perspectives financières et les perspectives du point de vue des impacts pour une information ESG complète.

Matrice de double matérialité



5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Dans le cadre de son approche de la DMA, Planisware a identifié des IRO matériels au sein de ses activités et dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces IRO sont regroupés en cinq thèmes significatifs qui sont résumés dans le tableau ci-dessous. Chaque thème est présenté dans une section dédiée qui expose sa pertinence par rapport à la stratégie et au modèle économique de l'entreprise ainsi que l'approche adoptée pour sa gestion.

À ce stade, la direction ne s'attend pas à ce que ces IRO aient une incidence significative sur les états financiers, compte tenu notamment de la nature de ses activités et des plans d'action mis en place pour atténuer les risques. Des plans d'action spécifiques sont présentés dans les sections respectives.

Chapitre 5. État de durabilité

Les considérations en termes de résilience sont intégrées dans le cadre de *gestion des risques et de mise œuvre de la continuité des activités* de Planisware, qui assure la continuité opérationnelle et la capacité d'adaptation aux événements extrêmes. Cela inclut les mécanismes de redondance, les stratégies de reprise après sinistre, la surveillance continue et les protocoles de réponse en cas de crise, tels que décrits dans cette section. Plus largement, la Direction considère que la stratégie et le modèle économique de l'Entreprise sont conçus pour favoriser la résilience face aux principaux risques et saisir les opportunités dans l'ensemble des thèmes importants.

Thème	Interaction avec la stratégie et le modèle économique
Changement climatique	Le risque climatique physique menace de perturber les locaux de Planisware ou les sites des fournisseurs. Cependant, la transition vers une économie bas carbone offre à l'entreprise la possibilité de répondre à la demande croissante de produits et de services moins intensifs en CO ₂ grâce à l'éco-conception.
Économie circulaire	En tant qu'acteur du secteur des technologies d'information, Planisware génère des déchets électroniques qui peuvent endommager les environnements locaux s'ils ne sont pas traités. L'approche de l'entreprise en matière de gestion des déchets offre la possibilité de réduire les coûts en prolongeant l'utilisation de l'équipement et en reconvertissant l'équipement lorsqu'il n'est plus nécessaire.
Effectifs de l'entreprise	La position de Planisware au sein de la Project Economy repose sur l'attraction et le maintien des meilleurs talents grâce aux meilleures pratiques d'emploi du secteur et à la satisfaction des employés. L'Entreprise investit dans le développement professionnel, l'inclusion et le bien-être de ses employés.
Protection de la vie privée et sécurité de l'information	Les données des clients sont exposées au risque de violation de données et de cyberattaques de plus en plus sophistiquées. En investissant dans la haute performance et la gestion de la sécurité de l'information, Planisware s'assure de la confiance des clients.
Conduite des affaires	La position de Planisware en tant que prestataire de services et employeur de confiance repose sur le respect de pratiques éthiques des affaires. La direction s'attache à diffuser une culture d'entreprise positive et à la promouvoir par le biais de politiques, de la formation des employés et de la surveillance.

Aucune évolution majeure, comparé à 2024, n'a été identifiée lors de l'analyse des impacts, de risques et d'opportunités fin 2025. Ci-dessous une brève description des impacts, risques et opportunités matériels de Planisware.

E1 – Changement climatique

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques et actions	KPI/indicateur/cible
Adaptation au changement climatique	Risque	Le risque climatique physique pourrait impacter les locaux de Planisware ou les sites des fournisseurs, en causant des dommages aux infrastructures et aux équipements, en perturbant la chaîne de valeur et en augmentant les coûts d'achat.	Amont et activités	Moyen terme	Planisware met en œuvre un plan de continuité de l'activité, évalue la résilience des centres de données des fournisseurs sur la base des certifications et des exigences de redondance et assure la couverture d'assurance de ses sites de bureaux, afin de prévenir les perturbations dans la chaîne de valeur, les dommages aux infrastructures et l'augmentation des coûts d'achat causée par les risques climatiques physiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des centres des données hébergeant les serveurs du Groupe qualifiés comme étant résilients. • Remplir le questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP) annuellement à compter de 2024
	Impact négatif	Les émissions de GES de Planisware et leur augmentation, compte tenu de la dynamique de croissance du Groupe, pourraient contribuer au changement climatique et donc compromettre les intérêts de la société au sens large.	Amont, activités et aval	Court terme	Afin de minimiser ses émissions de GES et limiter leur contribution au changement climatique et aux impacts sociétaux, Planisware identifie des leviers de décarbonation et travaille activement à la définition et à la mise en œuvre d'objectifs et de calendriers de réduction spécifiques dans le cadre d'un plan de transition.	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) • Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net • Objectifs de réduction (atteindre une réduction annuelle de 5% des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO₂éq./M€) par rapport à l'année précédente.)
	Opportunité	Face à l'intensification des pressions exercées par les régulateurs, la dynamique du marché et l'opinion publique s'intensifient pour lutter contre le changement climatique, des opportunités d'affaires pourraient se matérialiser dans le périmètre de la <i>Project Economy</i> , à savoir, la demande pour les solutions de Planisware pourrait augmenter afin de développer des produits ou des alternatives plus sobres en carbone.	Activités	Court terme	Pour répondre à la demande croissante pour des solutions durables sur le marché de la <i>Project Economy</i> , Planisware s'attache à réduire sa consommation d'énergie et son impact sur l'environnement par le biais d'améliorations en matière d'éco-conception.	

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques et actions	KPI/indicateur/cible
Atténuation du changement climatique	Opportunité	Outre une pression réglementaire accrue, les manifestations physiques plus nombreuses du changement climatique pourraient accroître la demande pour les solutions de Planisware, compte tenu de la nécessité pour les entreprises d'adapter leur organisation interne et leurs infrastructures à ces conséquences (vagues de chaleur plus fréquentes, sécheresses, etc.), mais aussi pour certaines entreprises de développer de nouveaux produits nécessaires pour aider les entreprises à s'adapter au changement climatique (par exemple, matériaux d'isolation pour la construction).	Activités	Moyen terme		

E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Économie circulaire	Impact négatif	Les déchets IT générés par les activités de Planisware détériorent l'environnement local s'ils ne sont pas correctement traités.	Activités	Court terme	Mise en œuvre d'une stratégie de gestion responsable du cycle de vie des actifs IT et des équipements de centres de données, incluant l'allongement de la durée de vie, la réaffectation interne, le don, la remise à neuf et le recyclage certifié en fin de vie.	Indicateurs déclaratifs (niveau Groupe) : <ul style="list-style-type: none"> Total des déchets générés Pourcentage des déchets non recyclés Gestion de la performance (ciblée sur le contrôle opérationnel) : <ul style="list-style-type: none"> Qualité du traitement responsable des ordinateurs et serveurs (objectif Groupe : 100% des équipements mis hors service gérés de manière responsable, selon les conditions opérationnelles locales et le type d'équipement)

S1 – Effectifs de l'entreprise

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Condition de travail	Risque	La rotation importante des salariés et l'absentéisme limitent la productivité, la rétention des savoir-faire et augmentent les coûts de formation et de recrutement.	Activités	Court terme	Planisware favorise des conditions de travail durables grâce à des pratiques de rémunération équitables et transparentes, des avantages sociaux complets, des modalités de travail flexibles, une gestion responsable du temps de travail, des mécanismes structurés de feedback des employés et des actions de bien-être. Ces mesures visent à réduire le turnover et l'absentéisme, prévenir les risques physiques et psychosociaux, limiter les surcharges de travail et soutenir l'engagement, la fidélisation et la productivité à long terme des employés.	Atteindre et maintenir : <ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'acquisition annuel en adéquation avec les besoins de croissance de Planisware • Un taux de rétention annuel supérieur à 80% au niveau du Groupe • L'amélioration annuelle du taux de satisfaction globale des employés sur la base de la moyenne de l'indice Trust Index© de Great Place To Work®, avec un seuil maximal de 90% et un objectif minimum de 70% pour les questions relatives aux conditions de travail.
	Risque	L'absence d'attention portée à la santé et à la sécurité des salariés peut entraîner des blessures physiques et/ou psychologiques, nuire à la productivité des salariés au sein du Groupe ou donner lieu à des litiges à l'encontre de Planisware, avec les coûts que cela suppose (honoraires, pénalités financières).	Activités	Moyen terme		
	Opportunité	De bonnes conditions de travail peuvent bénéficier à la réputation de Planisware et à sa capacité à attirer des talents et des futurs employés, une condition essentielle pour poursuivre la croissance du Groupe.	Activités	Moyen terme		
	Opportunité	En garantissant de bonnes conditions de travail, Planisware peut renforcer sa capacité à fidéliser ses salariés actuels, tout en améliorant leur bien-être et leur mobilisation au sein du Groupe et en augmentant ainsi leur productivité.	Activités	Court terme		
	Impact négatif	Une pression intense sur les salariés de Planisware pourrait fragiliser l'intégrité mentale et engendrer des troubles psychologiques, portant préjudice aux individus et au Groupe (épuiement professionnel, perte de productivité, etc.)	Activités	Court terme		

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Le manque de clarté dans la stratégie et les pratiques du Groupe dans les négociations et les discussions avec les représentants des salariés concernant leurs conditions d'emploi et les relations employeur-employés peuvent avoir un impact sur le moral des employés et leur satisfaction au travail.	Activités	Moyen terme	Planisware respecte la liberté d'association et favorise un dialogue social structuré conforme aux réglementations locales et aux normes internationales du travail. Tous les salariés ont accès à des mécanismes de participation et de consultation (accords collectifs, représentation formelle lorsque la loi l'exige, échanges directs avec la direction, enquêtes structurées...). La communication interne transparente, les canaux de signalement éthiques et les initiatives d'engagement régulières soutiennent la confiance, le moral et le dialogue constructif.	Maintien de 100% des employés couverts par des accords collectifs ou des mécanismes alternatifs de représentation et de dialogue
	Opportunité	Un dialogue social sain et raisonné entre l'équipe dirigeante de Planisware et ses salariés, en veillant à accéder à une partie de leurs revendications, peut stimuler le moral des salariés, leur satisfaction, leur productivité et leur mobilisation.	Activités	Court terme		

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Formation et développement des compétences	Risque	L'absence de programmes de formation et de développement pour les employés peut exposer Planisware à une perte d'avantage concurrentiel par rapport à ses concurrents et empêcher ses effectifs de s'adapter aux nouvelles compétences requises par son marché, avec des impacts sur la qualité de service du Groupe et la perte d'opportunités d'affaires.	Activités	Moyen terme	Planisware soutient le développement continu et l'employabilité à long terme des salariés via une gestion structurée de la performance, des dialogues de carrière réguliers et des programmes de formation ciblés. Les évaluations permettent d'identifier les besoins en compétences, définir des objectifs de développement et soutenir la croissance professionnelle. La formation est adaptée aux évolutions du marché via des parcours par rôle, des plateformes e-learning et des initiatives de partage de connaissances, complétées par la mobilité interne et le mentorat.	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture des évaluations de performance et de carrière : % d'employés ayant eu au moins une évaluation annuelle (objectif 100%) • Indicateur déclaratif (ESRS) : heures de formation moyennes par employé
	Impact positif	Investir dans des programmes de formation et de développement pour les employés et accroître les possibilités d'évolution de carrière peut améliorer leurs compétences, stimuler la satisfaction au travail et garantir que les employés du Groupe restent informés des derniers développements de l'industrie.	Activités	Court terme		

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Impact positif	Le respect de politiques favorisant l'égalité femmes-hommes et la diversité, telles que l'égalité salariale et les congés maternité et paternité, contribue directement à l'inclusion, à l'équité et à la reconnaissance des employés, contribuant ainsi à leur engagement et donc à leur productivité.	Activités	Moyen terme	Planisware promeut l'égalité de traitement et des opportunités inclusives tout au long du cycle de vie des employés via des standards éthiques clairs, des pratiques RH équitables et transparentes et des mécanismes de gouvernance robustes. Les principes de diversité, équité et inclusion sont intégrés au recrutement, au développement de carrière, à la rémunération et au comportement au travail, soutenus par un Code d'éthique, des processus de décision non biaisés, le suivi de l'équité salariale et des mécanismes accessibles de réclamation et de signalement.	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les effectifs • Taux de complétion du Code d'éthique et de conduite pour les employés avec ≥3 mois d'ancienneté (objectif : 100% d'ici 2026)

S4 – Clients et utilisateurs finaux

Thème final	Type d’IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Protection de la vie privée	Risque	Le système pourrait être vulnérable aux cyberattaques, au risque de nuire à la réputation de Planisware et à la fidélisation des clients, et d’entraîner la perte de clients.	Aval	Court terme	Planisware protège les droits et intérêts des clients et utilisateurs finaux via un système intégré de gestion de la sécurité et de la confidentialité (ISMS & PIMS), aligné sur ISO 27001/27002/27017/27018 et ISO 27701. La sécurité et la confidentialité dès la conception sont appliquées au développement des produits, à l’infrastructure et à la prestation de services, soutenues par le contrôle des accès, le chiffrement, la supervision, la formation des employés et la gestion des risques fournisseurs. L’engagement structuré des clients tout au long du cycle de vie - évaluations précontractuelles, audits, groupes d’utilisateurs - permet de collecter les retours et d’adresser les risques. Des canaux accessibles permettent de signaler des préoccupations ou demandes de remédiation, avec gestion structurée des incidents et intégration des retours dans l’amélioration continue. La gouvernance est assurée par la direction, des comités dédiés et une responsabilité opérationnelle claire.	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la conformité aux normes pertinentes en matière de sécurité de l’information et de confidentialité des données au sein de ses propres activités et dans l’ensemble de la chaîne de valeur (ISO 27001, ISO 27701, rapports SOC, TISAX, etc.) Maximiser le pourcentage d’employés qui participent aux formations annuelles sur la cybersécurité (objectif 100% pour les employés avec ≥ 3 mois d’ancienneté) Nombre de violations confirmées de sécurité de l’information ou de données personnelles (objectif 0).
	Risque	Les violations des droits des clients ou les violations de données pourraient entraîner des responsabilités juridiques et des pénalités importantes.	Aval	Court terme		
	Risque	Ne pas proposer des outils correctement construits et sécurisés suscite la défiance des clients à l’égard de Planisware et entache sa réputation.	Activités et aval	Court terme		
	Impact négatif	L’utilisation massive des données des clients avec les solutions digitales et les algorithmes existants de Planisware pourrait potentiellement entraîner des atteintes à la vie privée des consommateurs du fait d’erreurs, de piratages, etc.	Activités et aval	Court terme		
Sécurité de l’information	Risque	Toute violation de la sécurité de l’information et toute intervention malveillante peuvent perturber les opérations et susciter la défiance des clients, avec <i>in fine</i> la perte de clientèle, réelle ou potentielle.	Activités et aval	Court terme		
	Opportunité	La haute performance et la gestion de la sécurité de l’information renforcent non seulement la confiance des clients, mais contribuent également à un environnement digital plus sûr et plus résilient, bénéficiant à la fois aux clients et aux parties prenantes en termes de fiabilité et de qualité de service.	Activités et aval	Court terme		

G1 – Conduite des affaires et culture d’entreprise

Thème final	Type d’IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Culture d’entreprise	Risque	Une culture d’entreprise négative peut nuire à la capacité du Groupe à maintenir le dialogue avec ses employés et à les mobiliser, tout en augmentant la rotation des ressources humaines, entraînant une perte d’expertise ayant un impact sur la rotation et des dépenses de recrutement supplémentaires.	Activités	Court terme	Planisware garantit l’intégrité des affaires en s’appuyant sur un cadre éthique solide, en évaluant et en atténuant de manière proactive les risques de corruption et en favorisant une culture d’entreprise responsable.	La satisfaction des employés et l’efficacité de la culture d’entreprise sont mesurées à l’aide du <i>Trust Index</i> ® de <i>Great Place To Work</i> ®, avec des scores traduisant la crédibilité, le respect, l’équité, la fierté et la convivialité (Objectif : amélioration année après année jusqu’à atteindre un taux de satisfaction de 90%)
	Impact positif	Une culture d’entreprise positive favorise une atmosphère de travail saine et inclusive, en améliorant le bien-être, le dialogue et le sentiment d’appartenance des employés.	Activités	Moyen terme		
Corruption et versement de pots-de-vin	Risque	L’absence de sensibilisation interne, de contrôle et d’inspection des sujets liés à la corruption conduit à une corruption incontrôlée et la corruption des membres de l’entreprise entraîne des sanctions de la part des autorités.	Activités	Moyen terme	Planisware s’engage à mener ses activités avec intégrité, dans le strict respect des réglementations de lutte contre la corruption et la fraude. Cet engagement se traduit par un cadre structuré visant à prévenir, à détecter et à atténuer les risques de corruption, en inscrivant les principes éthiques au cœur des pratiques d’affaires de l’entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (Objectif : 0) • Pourcentage des salariés formés au Code d’éthique et de conduite des affaires (Objectif : 100% pour les employés ayant ≥ 3 mois d’ancienneté)
	Risque	Les allégations de corruption peuvent entacher la réputation de Planisware et éroder la confiance des clients, ce qui pourrait entraîner une baisse des ventes.	Amont, activités et aval	Moyen terme		
	Impact négatif	La fraude ou la corruption potentielle portent préjudice aux intérêts des consommateurs, des employés et des partenaires d’affaires et portent atteinte aux intérêts de la société dans son ensemble.	Amont, activités et aval	Court terme		
Protection des lanceurs d’alerte	Impact négatif	L’absence de protection minimale des lanceurs d’alerte porte atteinte à la liberté d’expression des salariés ou des parties prenantes ou peut même donner lieu à des représailles à l’encontre des lanceurs d’alerte.	Activités	Moyen terme	Planisware s’engage à promouvoir une culture de la transparence et de l’intégrité, en veillant à ce que les employés et les parties prenantes se sentent habilités à signaler tout problème éthique sans crainte de représailles. Un dispositif d’alerte sécurisé et confidentiel a été mis en place dans le droit fil de cet engagement.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas avérés de violation du Code d’éthique et de conduite des affaires, des lois ou des règlements signalés à l’aide de l’outil d’alerte (Objectif : 0)

Chapitre 5. État de durabilité

L'identification et la notation des IRO font partie intégrante du cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG) plus large de Planisware. L'alignement entre les objectifs environnementaux, les stratégies opérationnelles et la performance de l'entreprise est ainsi assuré. Des mises à jour et des revues de performance sont régulièrement effectuées pour maintenir l'alignement sur la stratégie environnementale de l'entreprise et l'évolution des normes réglementaires.

5.1.5. Base de préparation

BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité

Les états de durabilité de Planisware ont été établis sur une base consolidée¹. Ils couvrent Planisware SA en tant que société mère et l'ensemble de toutes les filiales et bureaux.

Leur périmètre est donc plus large que celui du rapport financier, en couvrant aussi la Tunisie. Planisware a fait ce choix car si le revenu de la filiale Tunisienne sont quasiment nuls une fois les refacturation inter-compagnie effectués, les effectifs des bureaux tunisien représentent plus de 15% des effectifs de la société. Planisware ne veut pas exclure 15% de la société des rapports ESG.

Les états de durabilité incluent les aspects pertinents de la chaîne de valeur de Planisware, en couvrant les activités amont, aval et les activités propres, le cas échéant, et prendre en compte l'ensemble des collaborateurs de Planisware susceptibles d'être directement ou indirectement affectés par les activités de la société. La mesure dans laquelle les politiques, les actions, les mesures et les objectifs s'étendent au-delà des propres activités de Planisware varie en fonction du thème et est indiquée dans les sections respectives de ce rapport.

Déclarations relatives à des circonstances particulières

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Les horizons temporels pris en compte pour la préparation de l'état de durabilité sont conformes à ceux préconisés par la CSRD, à savoir, jusqu'à un an pour le court terme, entre un et cinq ans pour le moyen terme et plus de cinq ans pour le long terme.

Estimations liées à la chaîne de valeur, sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

La plupart des données quantitatives présentées dans ce rapport proviennent directement des systèmes internes. Toutes les données collectées au moyen de méthodes alternatives, telles que les estimations ou les extrapolations au sein de la chaîne de valeur de Planisware, sont clairement indiquées.

Lors de la préparation de ce rapport, la direction a eu recours à diverses hypothèses, jugements et estimations qui influencent les chiffres publiés, notamment en ce qui concerne les émissions de GES du Scope 3, la consommation d'énergie et la production de déchets. Par conséquent, les calculs de Planisware comportent un degré inhérent d'incertitude. Cette incertitude est en grande partie due à l'utilisation d'espaces de bureau partagés, tels que les espaces de coworking, pour lesquels Planisware n'a pas le contrôle sur le processus de collecte des données. Dans ce cas, des extrapolations ont été nécessaires en fonction de la surface occupée.

Les estimations et hypothèses sont étayées par des données historiques et d'autres facteurs pertinents et sont jugées raisonnables compte tenu des circonstances. Planisware revoit en permanence ces estimations et les hypothèses qui les sous-tendent afin d'améliorer l'exactitude des mesures publiées à venir, tout en reconnaissant que toute révision peut affecter les chiffres publiés. Les efforts visant à améliorer la précision des calculs environnementaux comprennent la collecte de données de source primaire auprès des fournisseurs, lorsque cela est possible, et la réduction de la dépendance vis-à-vis des hypothèses ou des estimations à mesure que des sources de données plus fiables deviennent disponibles.

Pour plus de précisions concernant les estimations et les hypothèses utilisées, se référer aux informations fournies dans les sections suivantes du présent rapport.

¹ Liste des entités incluses dans le périmètre des états de durabilité : Planisware S.A. (sites de Châtillon, Toulouse, Lyon, Biot, Gémenos), Planisware Ltd (Manchester), Planisware Deutschland GmbH (Munich et Tunis), Planisware Inc. (San Francisco, Philadelphie, Denver et Montréal), Planisware Singapore Pte. Ltd. (Singapour), IFT-Planisware KK. (Tokyo) et Planisware MIS (Dubai, Paris et Tunis), Planisware Belgique (Bruxelles), Planisware South Korea (Seoul), Planisware Australie (Sydney).

Incorporation d'informations au moyen de renvois

Les points de données suivants sont traités dans d'autres sections du document de référence.

Point de données	Document de référence	Section du document de référence
GOV-1_08	Document d'Enregistrement Universel	Section 3. Gouvernement d'entreprise
GOV-1_16	Document d'Enregistrement Universel	Section 3. Gouvernement d'entreprise
GOV-1_17	Document d'Enregistrement Universel	Section 3. Gouvernement d'entreprise
GOV-2_02	Document d'Enregistrement Universel	Section 4.3. Gestion des risques et contrôle interne
SBM-1_06	Document d'Enregistrement Universel	Section 6.1. États financiers consolidés

Correction des périodes comparatives

Lors de la préparation de la déclaration de développement durable 2025, le Groupe a identifié deux erreurs dans le calcul des émissions du scope 3 déclarées pour l'exercice 2024. Ces erreurs résultaient d'une conversion incorrecte du volume de déchets de kanmes en tonnes et de données partiellement manquantes sur la consommation d'énergie de l'un des centres de données.

Par ailleurs, le groupe a atteint un premier niveau de maturité qui lui a permis de revoir la classification de certaines émissions. Les émissions fugitives provenant des systèmes de climatisation, ainsi que la consommation d'électricité des centres de données, ont été reclassées dans la catégorie « 3.8 Émissions louées en amont ». L'électricité dans les parties communes des bureaux a été retirée.

Les erreurs et reclassification ont été corrigées dans les informations comparatives présentées dans la présente déclaration de développement durable. En conséquence, pour 2024 les émissions basées sur la localisation de scope 1 sont passées de 35,5 tCO₂e à 5,1 tCO₂e , les émissions basées sur la localisation de scope 2 sont passées de 248,95 tCO₂e à 210,7 tCO₂e et les émissions basées sur la localisation de scope 3 sont passées de 5 719,19 tCO₂e à 5 792,48 tCO₂e. Les déchets, pour 2024, sont passés de 31,58 tonnes à 20,53 tonnes. Les autres indicateurs environnementaux impactés ont été corrigés en conséquence (*Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net et E5-5 : flux de ressources sortants*).

5.1.6. Annexes

5.1.6.1. Tableau A : Présentation des exigences de publication

IRO-2 Exigences de publication couvertes par les états de durabilité

Le tableau ci-dessous répertorie les exigences de publication couvertes dans ce rapport ainsi que les références où elles peuvent être trouvées.

ESRS	Exigence de publication	Référence	Page
ESRS 2	BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité	5.1.5. Base de préparation	p. 179
	BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	5.1.5. Base de préparation	p. 179
	GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	5.1.4. Gestion des impacts, des risques et des opportunités	p. 166
	IRO-2 Exigences de publication couvertes par les états de durabilité	5.1.6. Annexes	p. 181
	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	5.1.1. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie	p. 154
	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware	p. 164
	SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique	p. 168
E1	E1.GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	E1.IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	5.1.4. Gestion des impacts, des risques et des opportunités	p. 166
	E1.SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique	p. 168
	E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique	p. 195
	E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique	p. 195
	E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique	p. 195
	E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique	p. 195
	E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	5.2.1.4. Résultats relatifs au changement climatique (KPI) en 2025	p. 201
E1-6 Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	5.2.1.4. Résultats relatifs au changement climatique (KPI) en 2025	p. 201	

Chapitre 5. État de durabilité

ESRS	Exigence de publication	Référence	Page
E5	E5.IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.1.4. Gestion des impacts, des risques et des opportunités	p. 166
	E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	5.2.3.1. Gestion de l'IRO associé en termes d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	p. 215
	E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.2.3.2. Actions	p. 216
	E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.2.3.4. Cibles	p. 219
	E5-5 Flux de ressources sortants	5.2.3.3. Performance	p. 217
S1	ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware	p. 164
	ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique	p. 168
		5.3.1.1. Gestion des IRO associés en termes d'effectifs de l'entreprise	p. 220
	S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	5.3.1.2. Principes / Politiques	p. 225
	S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	5.3.1.2. Principes / Politiques	p. 225
	S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	5.3.1.2. Principes / Politiques	p. 225
	S1-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	5.3.1.3. Plans d'action	p. 227
	S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	5.3.1.4. Cibles	p. 234
	S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-7 Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Introduction progressive	Introduction progressive
	S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	Introduction progressive	Introduction progressive
	S1-9 Métriques de diversité	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-10 Salaires décents	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-11 Protection sociale	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-12 Personnes handicapées	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-14 Métriques de santé et de sécurité	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235	
S1-16 Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235	
S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235	

Chapitre 5. État de durabilité

ESRS	Exigence de publication	Référence	Page
S4	ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware	p. 164
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.3.2.1.Stratégie relative aux consommateurs et aux utilisateurs finaux et gestion des IRO associés	p. 244
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	5.3.2.2.Principes / politiques	p. 246
	S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	5.3.2.2.Principes / politiques	p. 246
	S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	5.3.2.2.Principes / politiques	p. 246
	S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	5.3.2.3.Plans d'action	p. 250
	S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	5.3.2.4.Cibles	p. 252
G1	G1.GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	5.4.1.Conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)	p. 253
	G1-1 Politiques en matière de culture d'entreprise et de conduite des affaires	5.4.1.1.Culture d'entreprise	p. 255
	G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs	5.4.1.2.Relations responsables avec les fournisseurs	p.257
	G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	5.4.1.3.Lutte contre la corruption et les actes de corruption	p. 260257
	G1-4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	5.4.1.3.Lutte contre la corruption et les actes de corruption	p. 260257

Chapitre 5. État de durabilité

5.1.6.2. Tableau B : Correspondance entre la réglementation et les sections du rapport

Le tableau ci-dessous présente les points de données issus d'autres législations de l'UE, tels que listés dans l'appendice B de l'ESRS 2. Il indique où ces points de données peuvent être trouvés dans le rapport et identifie les points de données évalués comme « non matériels », « non pertinents » ou « introduits progressivement » pour la publication de Planisware au titre de l'exercice 2024.

Exigence de publication	Paragraphe	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence à la réglementation de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Référence
ESRS 2 GOV-1	21 d	Mixité au sein des organes de gouvernance	✓				5.1.2 – p. 159
ESRS 2 GOV-1	21 e	Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration	✓				5.1.2 – p. 159
ESRS 2 GOV-4	30	Déclaration sur la vigilance raisonnable en matière de durabilité	✓				p. 163
ESRS 2 SBM-1	40 d i	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	✓				Non pertinent
ESRS 2 SBM-1	40 d ii	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	✓				Non pertinent
ESRS 2 SBM-1	40 d iii	Participation à des activités liées à des armes controversées	✓				Non pertinent
ESRS 2 SBM-1	40 d iv	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac	✓				Non pertinent
ESRS E1-1	14	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique				✓	5.2.1.3 - p. 195
ESRS E1-1	16 g	Exclusion des indices de référence alignés sur l'Accord de Paris		✓	✓		5.2.1.3 - p. 195
ESRS E1-4	34	Cibles de réduction des émissions de GES	✓	✓	✓		5.2.1.3 - p. 195
ESRS E1-5	38	Consommation d'énergie d'origine fossile ventilée par source	✓				5.2.1.4 - p. 201
ESRS E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	✓				5.2.1.4 - p. 201
ESRS E1-5	40-43	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	✓				Non pertinent
ESRS E1-6	44	Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	✓	✓	✓		5.2.1.4 - p. 201
ESRS E1-6	53-55	Intensité des émissions de GES brutes	✓	✓	✓		5.2.1.4 - p. 201
ESRS E1-7	56	Absorptions de GES et crédits carbone				✓	Non pertinent
ESRS E1-9	66	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat			✓		Non pertinent
ESRS E1-9	66 a	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique		✓			Non pertinent
ESRS E1-9	66 c	Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel		✓			Non pertinent

Chapitre 5. État de durabilité

Exigence de publication	Paragraphe	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence à la réglementation de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Référence
ESRS E1-9	67 c	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique		✓			Non pertinent
ESRS E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat			✓		Non pertinent
ESRS E2-4	28 a	Quantité de chaque polluant figurant à l'annexe II du règlement E-PRTR rejeté dans l'air, l'eau et le sol	✓				Non matériel
ESRS E3-1	11	Politiques en matière de Ressources hydriques et marines	✓				Non matériel
ESRS E3-1	13	Politique en la matière	✓				Non matériel
ESRS E3-1	14	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	✓				Non matériel
ESRS E3-4	29	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	✓				Non matériel
ESRS E3-4	28 c	Ratio d'intensité hydrique	✓				Non matériel
ESRS E4 SBM-3	16 a i	Zone sensible sur le plan de la biodiversité	✓				Non matériel
ESRS E4 SBM-3	16 b	Impacts fonciers	✓				Non matériel
ESRS E4 SBM-3	16 c	Espèces menacées	✓				Non matériel
ESRS E4-2	24 b	Pratiques durables en ce qui concerne le foncier ou l'agriculture	✓				Non matériel
ESRS E4-2	24 c	Pratiques durables en ce qui concerne les océans ou les mers	✓				Non matériel
ESRS E4-2	24 d	Politiques de lutte contre la déforestation	✓				Non matériel
ESRS E5-5	39	Déchets dangereux et radioactifs	✓				Non pertinent
ESRS E5-5	37 d	Déchets non recyclés	✓				5.2.3.3 - p. 217
ESRS S1 SBM-3	14 f i	Risque de travail forcé ou de travail obligatoire	✓				Non matériel
ESRS S1 SBM-3	14 g i	Risque d'exploitation d'enfants par le travail	✓				Non matériel
ESRS S1-1	20	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	✓				Matériel
ESRS S1-1	21	Alignement des politiques sur les instruments pertinents reconnus au niveau international	✓				Matériel
ESRS S1-1	22	Politiques de lutte contre la traite des êtres humains, le travail forcé ou le travail obligatoire et le travail des enfants	✓				Matériel
ESRS S1-1	23	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	✓				Matériel

Chapitre 5. État de durabilité

Exigence de publication	Paragraphe	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence à la réglementation de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Référence
ESRS S1-3	32 c	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	✓				Matériel
ESRS S1-16	97 a	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	✓		✓		Matériel
ESRS S1-16	97 b	Ratio de rémunération annuelle totale	✓				Matériel
ESRS S1-17	103 a	Nombre de cas de discrimination	✓				Matériel
ESRS S1-17	104 a	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	✓		✓		Matériel
ESRS S2 SBM-3	11 b	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé ou obligatoire dans la chaîne de valeur	✓				Non matériel
ESRS S2-1	17	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme envers les travailleurs de la chaîne de valeur	✓				Non matériel
ESRS S2-1	18	Politiques de lutte contre la traite des êtres humains, le travail forcé ou le travail obligatoire et le travail des enfants	✓				Non matériel
ESRS S2-1	19	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	✓		✓		Non matériel
ESRS S2-1	19	Alignement des politiques sur les instruments pertinents reconnus au niveau international	✓				Non matériel
ESRS S2-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval	✓				Non matériel
ESRS S3-1	16	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme envers les communautés affectées	✓				Non matériel
ESRS S3-1	17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	✓		✓		Non matériel
ESRS S3-1	17	Alignement des politiques sur les instruments pertinents reconnus au niveau international	✓				Non matériel
ESRS S3-4	36	Graves problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés aux communautés affectées	✓				Non matériel
ESRS S4-1	16	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme envers les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	✓				5.3.2.2 - p. 246
ESRS S4-1	17	Alignement des politiques sur les instruments pertinents reconnus au niveau international	✓		✓		5.3.2.2 - p. 246
ESRS S4-1	17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	✓				Non matériel
ESRS S4-4	35	Graves problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux	✓				Non matériel

Chapitre 5. État de durabilité

Exigence de publication	Paragraphe	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence à la réglementation de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Référence
ESRS G1-1	10 b	Convention des Nations unies contre la corruption	✓				N/A
ESRS G1-1	10 d	Protection des lanceurs d'alerte	✓				5.4.2 - p. 263
ESRS G1-4	24 a	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	✓				5.4.1.3 - p. 260
ESRS G1-4	24 b	Condamnation pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	✓				5.4.1.3 - p. 260

5.2. Informations environnementales

5.2.1. Changement climatique (ESRS E1)

Dans le cadre de sa stratégie climatique, Planisware a identifié plusieurs risques, impacts et opportunités liés au climat dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces éléments ont été évalués afin de mieux comprendre leurs implications pour l'entreprise et de définir des actions d'atténuation et d'adaptation appropriées. Une vue d'ensemble de ces IRO ainsi que les initiatives correspondantes et les indicateurs clés de performance (KPI) sont présentés dans la section *Interactions avec la stratégie et le modèle économique*.

Sur la base de cette analyse, les sous-sections suivantes décrivent les mesures concrètes que Planisware met en œuvre pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), améliorer sa résilience et contribuer à la transition vers une économie bas carbone.

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques et actions	KPI/indicateur/cible
Adaptation au changement climatique	Risque	Le risque climatique physique pourrait impacter les locaux de Planisware ou les sites des fournisseurs, en causant des dommages aux infrastructures et aux équipements, en perturbant la chaîne de valeur et en augmentant les coûts d'achat.	Amont et activités	Moyen terme	Planisware met en œuvre un plan de continuité de l'activité, évalue la résilience des centres de données des fournisseurs sur la base des certifications et des exigences de redondance et assure la couverture d'assurance de ses sites de bureaux, afin de prévenir les perturbations dans la chaîne de valeur, les dommages aux infrastructures et l'augmentation des coûts d'achat causée par les risques climatiques physiques.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des centres des données hébergeant les serveurs du Groupe qualifiés comme étant résilients. Remplir le questionnaire du <i>Carbon Disclosure Project (CDP)</i> annuellement à compter de 2024
	Impact négatif	Les émissions de GES de Planisware et leur augmentation, compte tenu de la dynamique de croissance du Groupe, pourraient contribuer au changement climatique et donc compromettre les intérêts de la société au sens large.	Amont, activités et aval	Court terme	Afin de minimiser ses émissions de GES et limiter leur contribution au changement climatique et aux impacts sociétaux, Planisware identifie des leviers de décarbonation et travaille activement à la définition et à la mise en œuvre d'objectifs et de calendriers de réduction spécifiques dans le cadre d'un plan de transition.	Émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) <ul style="list-style-type: none"> Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net Objectifs de réduction (atteindre une réduction annuelle de 5% des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO₂éq./M€) par rapport à l'année précédente.)

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques et actions	KPI/indicateur/cible
Adaptation au changement climatique	Opportunité	Face à l'intensification des pressions exercées par les régulateurs, la dynamique du marché et l'opinion publique s'intensifient pour lutter contre le changement climatique, des opportunités d'affaires pourraient se matérialiser dans le périmètre de la <i>Project Economy</i> , à savoir, la demande pour les solutions de Planisware pourrait augmenter afin de développer des produits ou des alternatives plus sobres en carbone.	Activités	Court terme	Pour répondre à la demande croissante pour des solutions durables sur le marché de la Project Economy, Planisware s'attache à réduire sa consommation d'énergie et son impact sur l'environnement par le biais d'améliorations en matière d'éco-conception.	Émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) <ul style="list-style-type: none"> • Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net • Objectifs de réduction (atteindre une réduction annuelle de 5% des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO2_{éq.}/M€) par rapport à l'année précédente.)
Atténuation du changement climatique	Opportunité	Outre une pression réglementaire accrue, les manifestations physiques plus nombreuses du changement climatique pourraient accroître la demande pour les solutions de Planisware, compte tenu de la nécessité pour les entreprises d'adapter leur organisation interne et leurs infrastructures à ces conséquences (vagues de chaleur plus fréquentes, sécheresses, etc.), mais aussi pour certaines entreprises de développer de nouveaux produits nécessaires pour aider les entreprises à s'adapter au changement climatique (par exemple, matériaux d'isolation pour la construction).	Activités	Moyen terme		

5.2.1.1. Gouvernance en matière de climat

Planisware a mis en place une structure de gouvernance robuste pour gérer les enjeux climatiques à tous les niveaux de l'organisation. Au niveau du Groupe, le Directeur général (CEO) est responsable de l'alignement de la politique environnementale sur les objectifs stratégiques de Planisware et de l'allocation des ressources nécessaires pour accompagner les initiatives environnementales. Le Directeur général s'appuie sur plusieurs organes clés, dont le Conseil d'administration, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique et RSE, qui assurent le pilotage stratégique et l'alignement de la politique sur les objectifs de l'entreprise.

Au niveau opérationnel, l'équipe Qualité et Conformité coordonne les initiatives environnementales, recueille les données auprès des équipes locales et supervise la mise en œuvre de la politique. Le département juridique s'assure de la conformité de la politique avec les lois et réglementations environnementales applicables et examine les implications juridiques de son application. Les managers communiquent la politique au sein de leurs services et veillent au respect des pratiques environnementales. Les employés sont tenus de suivre la politique environnementale et d'intégrer des pratiques durables dans leurs activités quotidiennes.

L'ensemble des employés Planisware ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration suivent des formations régulières et des sensibilisations aux meilleures pratiques sur les questions environnementales, permettant ainsi de garantir la compétence environnementale de tous. Ces formations obligatoires couvrent aussi bien le numérique responsable, que les achats responsables ou les gestes quotidiens responsables.

Durant les processus de sélection et du suivi des fournisseurs, un des axes pris en compte est leur impact sur l'environnement et leur stratégie d'amélioration continue, un autre est leur proximité. Les fournisseurs doivent se conformer aux normes environnementales de Planisware, telles que définies dans la « Charte de durabilité des fournisseurs » et dans d'autres documents pertinents.

Planisware renforce également ses engagements en matière de durabilité en intégrant des critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Pour plus de précisions sur l'alignement de la rémunération variable sur les objectifs ESG, se référer à la section *Rémunération variable alignée sur les objectifs ESG*.

5.2.1.2. Stratégie en matière de climat et gestion des IRO associés

Afin de mieux anticiper les impacts du changement climatique, en juin 2024, Planisware a analysé dans le détail la résilience face aux risques physiques et aux risques de transition. Cette analyse a été menée sur l'ensemble des actifs stratégiques, notamment les centres de données et les immeubles de bureaux, en utilisant la plateforme *Climate Analytics* d'EY (EY CAP). Planisware a intégré les scénarios climatiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), à savoir SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5, pour évaluer les impacts potentiels à court, moyen et long terme, avec des horizons temporels fixés à 2030, 2040, et 2050. Les risques ont été revus en décembre 2025.

Les scénarios SSP (*Shared Socio-Economic Pathways*) représentent différentes trajectoires globales de développement socio-économique. Le scénario SSP1-2.6 décrit une trajectoire optimiste avec des efforts de durabilité significatifs et une hausse de la température limitée à 1,5 °C d'ici 2100. Le scénario SSP2-4.5 expose une trajectoire intermédiaire selon laquelle les tendances actuelles se poursuivent avec une augmentation modérée des émissions. Le scénario SSP5-8.5 décrit une trajectoire pessimiste avec une forte dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et un réchauffement climatique plus important. Ces scénarios permettent de simuler différents futurs possibles et d'identifier les risques climatiques qui leur sont associés.

L'identification et l'analyse de ces risques sont cruciales pour assurer la résilience de Planisware face aux défis climatiques. Les risques physiques peuvent immédiatement perturber l'infrastructure et les opérations de Planisware, tandis que les risques de transition peuvent entraîner des changements à long terme du modèle économique du Groupe. En comprenant la nature et l'ampleur de ces risques, le Groupe est mieux armé pour anticiper les impacts potentiels et mettre en place des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Aucune simulation de risque physique n'a été effectuée pour les nouveaux bureaux ouverts après juin 2024.

Chapitre 5. État de durabilité

Risques physiques

Les risques physiques résultent de conditions climatiques extrêmes et de changements environnementaux à long terme. Ces risques peuvent directement impacter les actifs de Planisware, notamment les bureaux et les centres de données de Planisware.

Le tableau ci-dessous présente les aléas liés au climat identifiés en fonction de leur pertinence au regard des activités de Planisware :

	Aléas liés à la température	Aléas liés au vent	Aléas liés à l'eau
Chronique(s)	Modification des températures (air, eau douce, eau de mer)		Élévation du niveau de la mer
	Stress thermique		
	Variabilité des températures		
Aigu(s)	Vague de chaleur	Tempêtes (y compris tempêtes de neige, de poussière et de sable)/cyclones/tornades	Stress hydrique et sécheresse
	Vague de froid/gel		Fortes précipitations (pluie, grêle, neige/glace)
	Feu de forêt		Inondation (côtières, fluviales, pluviales, par remontée d'eaux souterraines)

Chapitre 5. État de durabilité

Le tableau ci-dessous présente ces risques, leur description, les impacts potentiels et leur **horizon temporel** lorsqu'ils deviennent significatifs.

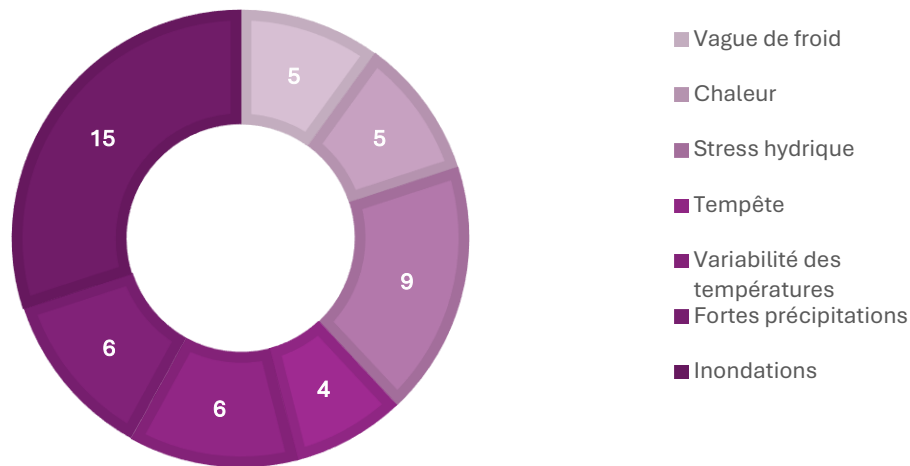
Type de risque	Description	Impact potentiel	Horizon temporel
Vague de froid/gel	Augmentation de la fréquence des épisodes de froid extrême et de gel.	Perturbation des activités, dommages aux infrastructures et hausse du coût de chauffage.	Court à moyen terme
Stress hydrique et sécheresse	Épisodes prolongés de sécheresse entraînant une pénurie d'eau.	Perturbations des activités, hausse du coût des services publics et défis dans la chaîne d'approvisionnement.	Moyen à long terme
Tempêtes et ouragans	Augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes et des ouragans.	Dommages aux infrastructures, temps d'arrêt et perturbations de la chaîne d'approvisionnement.	Moyen à long terme
Feu de forêt	Augmentation du nombre d'incendies de forêt en raison des épisodes prolongés de chaleur et de la sécheresse.	Menace pesant sur les installations, problèmes de qualité de l'air et évacuations potentielles.	Moyen terme
Inondations	Augmentation des crues éclair et des débordements des cours d'eau, en particulier après de fortes précipitations.	Dommages aux infrastructures, temps d'arrêt d'exploitation et hausse du coût des assurances.	Court terme
Élévation du niveau de la mer	Montée progressive du niveau de la mer menaçant les aménagements côtiers.	Menace à long terme pour les actifs, coûts de réinstallation et adaptations des infrastructures.	Long terme
Vague de chaleur	Augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de chaleur extrême.	Risques pour la santé des employés, baisse de productivité et augmentation des besoins de refroidissement.	Court à moyen terme
Stress thermique	Épisodes prolongés de forte chaleur et d'humidité affectant les conditions de travail.	Risques pour la santé des employés, perte d'efficacité et augmentation de la consommation d'énergie.	Court à moyen terme
Fortes précipitations	Précipitations abondantes plus fréquentes et plus intenses entraînant des inondations de surface.	Risque d'inondation, retards d'exploitation et stress sur les infrastructures.	Moyen terme
Variabilité des températures	Hausse globale des températures moyennes affectant les environnements opérationnels.	Coûts de refroidissement plus élevés, risques sanitaires liés à la chaleur et changements des climats locaux.	Long terme

Chapitre 5. État de durabilité

Sur la base de ces travaux, chacun des 24 sites de Planisware (17 sites de bureaux et sept centres de données) a été évalué en fonction de sa localisation géographique et du niveau de risque associé à chaque type de menace physique liée au climat.

- En Amérique, à l'avenir, un centre de données et un bureau seront exposés à de fortes précipitations, pouvant provoquer des inondations pluviales.
- En Europe et en Afrique, en raison de la hausse des températures, les bâtiments n'auront pas besoin d'autant de chauffage à l'avenir qu'auparavant. Cependant, cela pourrait être compensé par une demande accrue pour le refroidissement, mettant en évidence le besoin de solutions économes en énergie. Le risque d'inondation est toujours aussi élevé sur les six actifs.
- À l'avenir, les actifs situés au Moyen-Orient et en Asie sont fortement exposés aux températures élevées et à la sécheresse (stress hydrique). Tous les actifs sont exposés au risque d'inondation. Par ailleurs, les actifs sont plus exposés aux fortes précipitations, ce qui pourrait provoquer des inondations pluviales.

Nombre d'actifs exposés aux risques climatiques, ventilés par type¹



Ces risques physiques peuvent avoir divers impacts sur les actifs de Planisware, notamment les bureaux et les centres de données. Ils peuvent exercer une pression sur les systèmes de chauffage et de refroidissement, affecter l'efficacité énergétique et engendrer des coûts supplémentaires liés à l'adaptation des infrastructures. Certains événements extrêmes peuvent entraîner des perturbations de l'activité en raison de dommages physiques, de pannes d'électricité ou de restrictions d'accès aux sites. En outre, une exposition prolongée à certaines conditions environnementales peut affecter la durabilité des bâtiments et des équipements, en risquant de compromettre la continuité de l'activité.

En réponse à ces enjeux, Planisware a élaboré des plans complets de continuité de l'activité et des mesures de prévention au niveau opérationnel. Ces plans sont intégrés dans les processus de prévention plus larges de l'entreprise afin d'assurer la résilience à long terme.

Risque de transition

Les risques de transition portent sur les impacts économiques et réglementaires liés à la transition vers une économie bas carbone.

Planisware a entrepris une analyse détaillée des risques liés à la transition climatique en identifiant les principaux facteurs de risque pouvant affecter ses activités et sa chaîne de valeur, en rapport avec les politiques, le marché, la technologie et la réputation.

¹ Les incendies de forêt et l'élévation du niveau de la mer ne sont pas représentés dans le graphique, car les modèles d'analyse n'ont pas identifié d'exposition significative pour la majorité des sites analysés.

Chapitre 5. État de durabilité

Les risques de transition identifiés pour Planisware sont les suivants :

Catégorie de risque	Description des risques	Exposition et évaluation
Politique et juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des coûts de production en raison des politiques climatiques (par exemple, prix du carbone, réglementation liée aux matériaux recyclés et aux fluides frigorigènes). • Nouvelle réglementation liée aux fluides frigorigènes nécessitant une mise à niveau des infrastructures de refroidissement. • Hausse des prix de l'énergie en raison des tensions géopolitiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition aux risques politiques et juridiques est évaluée en surveillant les évolutions réglementaires, en particulier en Europe, et en analysant les coûts associés à la mise en conformité avec les nouvelles lois (par exemple, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) les réglementations en matière de fluides frigorigènes). • Les impacts potentiels sur les chaînes d'approvisionnement et les coûts de production sont analysés par le biais de scénarios de transition.
Marché	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse du coût des matières premières, notamment en raison des tensions géopolitiques et de la sécurité d'approvisionnement des matières premières. • Forte demande pour les solutions d'infrastructures durables (centres de données respectueux de l'environnement). • Concurrence accrue dans un marché saturé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition est évaluée en suivant les tendances du marché et en analysant les coûts de transition vers des solutions respectueuses de l'environnement et les risques associés à l'intensification de la concurrence. • Des scénarios climatiques sont utilisés pour mesurer l'impact de la demande croissante pour des produits durables.
Technologie	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de la transition vers des technologies à faibles émissions, en particulier pour les centres de données. • Nécessité d'adopter de nouvelles technologies pour répondre aux exigences des clients en matière d'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition est analysée en évaluant l'impact des changements technologiques et les coûts de la transition vers des infrastructures plus vertes, tout en tenant compte des avantages à long terme de la réduction de l'empreinte carbone. • Les scénarios climatiques permettent de prévoir les coûts de mise à niveau technologique et l'évolution du marché des technologies respectueuses de l'environnement.
Réputation	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des attentes des consommateurs, des investisseurs et des parties prenantes en matière de responsabilité environnementale. • Risques liés au fait de ne pas atteindre les objectifs de durabilité (perte de parts de marché, difficulté à attirer des talents). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition aux risques de réputation est analysée via l'étude des tendances de consommation et d'investissement en matière de durabilité. • Des scénarios climatiques sont utilisés pour évaluer l'impact de la réputation sur la fidélité des clients et la rétention des talents.

L'analyse des risques liés au climat met en évidence les enjeux importants que Planisware doit anticiper et gérer. Bien que certaines activités d'affaires puissent être affectées par la transition vers une économie neutre en carbone, comme décrit ci-dessus, Planisware traite activement ces risques au moyen de plans d'action dédiés, notamment le dialogue avec ses fournisseurs pour réduire la consommation d'énergie, et la transition vers des sources d'énergies renouvelables. La liste des plans d'action est présentée dans la section *Actions et ressources en rapport avec le changement climatique*.

Alignement des scénarios climatiques sur les principales hypothèses liées au climat dans les états financiers consolidés

Le groupe considère qu'à ce stade, le changement climatique n'a pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés, notamment en raison de la nature de ses activités.

5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique

E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

À ce stade, Planisware n'a pas encore formalisé de plan de transition pour assurer le respect de l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Toutefois, Planisware reconnaît pleinement l'importance de traiter les risques liés au climat et d'aligner ses opérations avec les objectifs mondiaux de décarbonation, notamment au travers de la publication responsable de ses bilans GES consolidés des années précédentes. La formalisation et le calendrier d'un plan de transition complet seront définis en temps utile, en cohérence avec les priorités stratégiques du Groupe.

Politiques liées au changement climatique

E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Planisware a mis en place une politique environnementale complète pour réduire son impact écologique, avec un fort accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les pratiques durables. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et comprend des actions spécifiques, telles que :

- l'optimisation de la consommation d'énergie dans les bureaux, les infrastructures IT et les centres de données pour améliorer l'efficacité et réduire les émissions dans les Scopes 1, 2 et 3 ;
- la collaboration étroite avec les fournisseurs pour garantir un approvisionnement durable, l'utilisation d'équipements à faible consommation énergétique, la promotion du développement de logiciels économes en énergie et minimiser les émissions liées aux voyages d'affaires ;
- l'intégration de solutions d'énergie renouvelable lorsque cela est possible, en particulier dans les centres de données, tout en améliorant l'efficacité des systèmes de climatisation et des infrastructures en concertation avec les fournisseurs de matériaux de construction ;
- des évaluations régulières des risques climatiques pour faire face aux risques physiques et de transition associés au changement climatique, en garantissant la continuité des activités et la résilience à long terme.

Planisware s'engage par ailleurs à réaliser des évaluations indépendantes de son empreinte carbone afin de suivre sa performance environnementale et d'aligner ses politiques sur l'évolution des réglementations. Le Comité Stratégique et RSE supervise l'avancée des progrès, en veillant à ce que les objectifs de durabilité soient atteints grâce à des indicateurs de performance clés mesurables et à une information transparente. Grâce à ces efforts, Planisware vise à réduire progressivement son empreinte environnementale, tout en contribuant à une action plus large en faveur du climat.

Objectifs liés au changement climatique

E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Planisware prend des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique. Planisware a, dans un premier temps, évalué son empreinte carbone. L'entreprise a ensuite adhéré à l'initiative *Carbon Disclosure Project* (CDP), pour laquelle elle a obtenu un score B pour le changement climatique en 2024 et 2025, et a analysé les risques climatiques afin d'évaluer les risques physiques et de transition. Le CDP est un système d'information environnementale mondialement reconnu qui évalue les entreprises à l'aune de leur gouvernance liée au climat, de leur gestion des risques, de leurs initiatives pour réduire les émissions et de leur transparence. Un score B indique que Planisware déploie une action coordonnée s'agissant des questions climatiques, avec une marge de progression vers le leadership en matière de gestion environnementale.

Planisware reconnaît que certaines émissions de gaz à effet de serre (GES) sont « verrouillées » du fait de ses espaces de bureaux loués et de l'exploitation de ses centres de données. Bien que l'entreprise ne soit pas propriétaire de ses immeubles de bureaux et n'exerce qu'un contrôle limité sur leur approvisionnement en énergie, elle travaille activement à la réduction des émissions de ces espaces loués. Ces efforts passent par la mise en œuvre d'initiatives d'économie d'énergie, telles que l'éclairage LED, le contrôle de la température et l'installation de capteurs d'efficacité énergie pour minimiser la consommation d'énergie. De la même manière, pour ses centres de données, qui hébergent l'infrastructure de l'entreprise, les émissions associées à la

consommation d'énergie sont également considérées comme verrouillées. Planisware continue de collaborer avec ses partenaires pour optimiser l'utilisation de l'énergie et encourager le recours aux énergies renouvelables.

La politique environnementale de Planisware se concentre en priorité sur l'atténuation du changement climatique, l'efficacité énergétique, l'approvisionnement durable et la réduction des émissions dans tous les Scopes. Dans le droit fil de cet engagement, l'entreprise s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO₂e/M€) de 5% par an par rapport à l'année précédente. Cet objectif a été défini et approuvé par le Conseil d'administration en tant qu'indicateur interne de pilotage destiné à soutenir l'amélioration annuelle de la performance d'intensité carbone du Groupe. Il n'a pas été établi sur la base d'un exercice de modélisation de scénarios climatiques, ni aligné sur une trajectoire à 1,5 °C ou sur des cadres scientifiques externes.

L'objectif est calculé à partir des inventaires GES consolidés du Groupe (Scopes 1, 2 et 3) élaborés selon le GHG Protocol, ainsi que du chiffre d'affaires SaaS enregistré selon les normes IFRS. Sa définition repose sur la disponibilité et la qualité des données d'émissions annuelles, en particulier pour le Scope 3, dont l'exactitude continue de s'améliorer progressivement. Les principales limites concernent la granularité des données sous-jacentes et la dépendance aux informations fournies par les fournisseurs.

Planisware n'a pas adopté d'objectif de réduction absolue des émissions. Les émissions absolues continuent d'être publiées chaque année afin d'assurer la transparence sur l'évolution annuelle de la performance.

Actions et ressources en rapport au changement climatique

E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Planisware s'engage à mettre en place des actions concrètes pour atténuer son empreinte carbone et améliorer sa performance sur le plan environnemental. Le déploiement et la surveillance de ces initiatives s'appuient en priorité sur l'équipe ESG, en collaboration avec les équipes opérationnelles, qui assurent l'évaluation des émissions carbone, l'identification des leviers de réduction et l'amélioration continue des pratiques. À ce stade, aucune CapEx ou OpEx significative liée à l'action climatique n'a été spécifiquement isolée, étant donné que l'approche de l'entreprise se concentre sur l'exploitation des ressources opérationnelles existantes dans le cadre des affaires ordinaires. Aucun exercice de modélisation financière dédié n'a été réalisé, les actions climatiques actuelles n'étant pas gérées comme des investissements autonomes. Dans ce contexte, les CapEx alignés sur la Taxonomie identifiés en 2025 ne reflètent pas des projets spécifiques de décarbonation mis en œuvre par le Groupe, mais se rapportent plutôt à la performance énergétique de certains immeubles de bureaux loués, telle que reflétée à travers les actifs au titre du droit d'utilisation (voir section 1.2.2. Informations relatives à la Taxonomie européenne).

S'agissant de la quantification des réductions d'émissions associées à chaque action, Planisware n'est pas en mesure d'isoler l'impact individuel de chaque mesure. Les réductions observées résultent d'initiatives opérationnelles combinées et sont évaluées de manière agrégée au travers de comparaisons annuelles de l'empreinte carbone, sans attribuer de réductions à des actions spécifiques tant qu'une approche méthodologique robuste ne pourra être mise en place.

Audits Carbone et Énergie

Planisware réalise chaque année une évaluation de son empreinte carbone conformément au GHG Protocol, couvrant l'ensemble des activités opérationnelles sous son contrôle ou son influence, y compris la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liées aux bureaux, aux déplacements professionnels, aux trajets domicile-travail et aux autres processus opérationnels.

Étant donné que tous les locaux et l'infrastructure d'hébergement sont loués, Planisware collabore étroitement avec les propriétaires, les gestionnaires d'installations et les prestataires pour collecter les données énergétiques, évaluer l'efficacité énergétique et assurer l'alignement avec ses objectifs de durabilité.

Cette évaluation permet à Planisware d'identifier les principales sources d'émissions et de consommation d'énergie, de déterminer les leviers de réduction les plus pertinents et de suivre les progrès d'une année sur l'autre, offrant ainsi une base méthodologiquement solide pour les actions environnementales.

Effacité énergétique dans les immeubles de bureaux

Planisware s'engage à réduire l'empreinte carbone associée à ses activités de bureau en collaboration avec les propriétaires d'immeubles et les gestionnaires de sites, l'ensemble des bureaux étant loué et le Groupe ne contrôlant pas directement les infrastructures techniques ni les systèmes énergétiques des bâtiments. Dans ce contexte, les efforts en matière d'efficacité énergétique se concentrent sur les domaines dans lesquels le Groupe peut influencer les pratiques opérationnelles et les comportements au travail.

Systemes d'éclairage

Des solutions d'éclairage économes en énergie sont déployées dans l'ensemble des bureaux, comprenant la généralisation de l'éclairage LED, l'installation de capteurs et de minuteurs pour éviter les consommations inutiles, ainsi que l'agencement des bureaux permettant de maximiser l'utilisation de la lumière naturelle et de réduire le recours à l'éclairage artificiel.

Systemes de chauffage et de climatisation

La consommation d'énergie liée au chauffage, à la ventilation et à la climatisation (CVC) est gérée grâce à des mesures de contrôle de la température et à une coordination avec les gestionnaires des bâtiments, permettant d'optimiser l'usage de l'énergie tout en maintenant des conditions intérieures confortables. Lorsque cela est possible, des stores ou pare-soleil sont utilisés pour limiter les gains de chaleur liés au rayonnement solaire direct et réduire ainsi la demande de climatisation lors des périodes chaudes.

De manière plus large, l'efficacité énergétique constitue un critère clé dans le choix des bureaux loués, garantissant l'alignement avec l'objectif du Groupe de limiter son empreinte carbone.

Les collaborateurs sont également encouragés à adopter des pratiques économes en énergie, grâce à des communications internes et des actions de sensibilisation.

En 2025, la consommation d'énergie dans les surfaces de bureaux représentait environ 227 tCO₂, ce qui laisse entrevoir des possibilités de réductions supplémentaires des émissions à l'avenir (se référer aux données complètes des émissions des résultats du changement climatique (KPI) en 2025).

Gestion énergétique des centres de données

Planisware s'appuie sur des centres de données en colocation exploités par des prestataires spécialisés pour héberger son infrastructure informatique. Dans la mesure où le Groupe ne possède pas ni n'exploite directement ces installations, la performance environnementale est principalement prise en compte à travers les critères de sélection des prestataires et un suivi opérationnel continu.

Les considérations liées à l'efficacité énergétique font partie de l'évaluation des prestataires de centres de données, notamment via l'analyse d'indicateurs tels que le Power Usage Effectiveness (PUE) ainsi que d'autres pratiques opérationnelles visant à optimiser la consommation d'énergie. Les données énergétiques disponibles sont régulièrement analysées afin de suivre les tendances de consommation et de soutenir l'amélioration continue de l'efficacité des infrastructures.

Utilisation des énergies renouvelables

La consommation d'énergie de Planisware provient principalement des activités de bureaux et des centres de données hébergeant l'infrastructure informatique du Groupe. L'intensité carbone de l'électricité utilisée dans ces activités dépend de la localisation géographique et des prestataires d'infrastructure.

Pour les activités de bureaux, le mix énergétique varie selon les pays et la configuration des bâtiments dans lesquels les bureaux sont situés. Dans certains cas, les options d'approvisionnement en électricité renouvelable peuvent être limitées ou gérées au niveau des bâtiments par les propriétaires ou les gestionnaires de sites, ce qui peut réduire l'influence directe de Planisware sur le choix des sources d'énergie. Par ailleurs, dans certains pays, le mix électrique national est déjà relativement faiblement carboné, ce qui influence également l'intensité carbone de l'électricité consommée par les bureaux du Groupe. En conséquence, la part d'électricité renouvelable utilisée dans les bureaux varie selon les implantations.

Pour son infrastructure informatique, Planisware s'appuie sur des prestataires spécialisés en colocation et intègre des critères environnementaux dans les processus de sélection et de suivi des fournisseurs, notamment en matière d'approvisionnement énergétique. Sur la base des données disponibles, une part significative de l'énergie utilisée pour faire fonctionner l'infrastructure numérique du Groupe provient de sources renouvelables. En 2025, cela a contribué à une réduction estimée d'environ 195 tCO₂e selon l'approche basée sur le marché.

Politique en matière de voyages

Afin de maîtriser ses émissions indirectes de GES liées aux voyages, Planisware a fait le choix d'inciter ses employés à privilégier les modes de réunions distanciels, dans la mesure du possible et dans le respect des relations avec ses clients. De même, la politique environnementale du Groupe l'engage à rationaliser les déplacements de ses employés ainsi que les modes de transports choisis, dans une optique de maîtrise des émissions. Outre cette démarche incitative, à compter de 2024, cette politique environnementale comporte aussi un encouragement d'utiliser les transports ferroviaires, pour les courts séjours réalisables en trois heures ou moins par train et pour les déplacements de plus de quatre nuits réalisables en six heures ou moins de train. La catégorie des voyages d'affaires représente 22% de l'empreinte carbone, et est la deuxième activité la plus émettrice pour Planisware.

Événements internes

Le Groupe valorise particulièrement la cohésion internationale de ses équipes et a à cœur de permettre à ses employés de vivre des moments de convivialité et d'échanges essentiels à la réussite de tous au sein de Planisware. En accord avec la politique environnementale du Groupe, la maîtrise de l'empreinte carbone de l'organisation de tels événements s'effectue en intégrant des critères bas carbone pour la sélection du lieu de ces événements, des activités, des hébergements ainsi que des trajets et moyens de transport utilisés afin d'en limiter les émissions. Par ailleurs le Groupe entend s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue .

Déplacements domicile-travail

Afin de limiter les émissions indirectes de Planisware liées aux déplacements domicile-travail, l'ensemble des employés bénéficie de la possibilité de télétravailler. En 2025, les déplacements domicile-travail ont représenté 9% des émissions de gaz à effet de serre de l'empreinte carbone, soit une réduction de 9% par rapport à 2024, ce qui continue de laisser entrevoir un potentiel de marge de réduction. Les modalités et rythmes de télétravail peuvent différer selon les filiales et bureaux mais à titre d'exemple, ce sont jusqu'à deux jours de télétravail par semaine qui peuvent être proposés aux employés en France. Les choix de bureaux sont aussi motivés par un accès facile et une desserte régulière par les transports en commun, dont l'utilisation est encouragée auprès des employés au côté des modes de déplacements à faibles émissions. Dans ce cadre, plusieurs bureaux ont mis en place des politiques locales d'incitation à l'utilisation du vélo, qui prennent la forme pour les bureaux français et allemand de programmes de participation aux frais de location de vélo, avec option de rachat à un prix réduit à la fin du contrat de location, ayant bénéficié à plus de 49 employés à fin 2025.

Performance des services et éco-conception

L'optimisation des performances des logiciels tout en réduisant l'impact environnemental est une priorité absolue, soutenue par des principes d'éco-conception visant à améliorer l'efficacité et à minimiser la consommation de ressources. L'amélioration continue du code source contribue à réduire l'énergie nécessaire à l'exécution des solutions, tandis que l'optimisation des infrastructures, notamment la virtualisation et l'allocation dynamique des ressources, assure la gestion efficace des capacités. La surveillance régulière de l'utilisation du processeur, de la mémoire, du stockage et de la bande passante permet d'assurer une supervision en temps réel et une meilleure utilisation des ressources. La mise en place d'une politique de fermeture des environnements hors production permet d'éteindre automatiquement ces serveurs après un certain temps limitant leur consommation électrique. Le partage des serveurs via des machines virtuelles permet de limiter leur nombre. Des initiatives de sensibilisation internes soutiennent la rationalisation de l'utilisation des infrastructures. En 2025, l'entreprise a lancé un projet GreenOps visant à définir et suivre des indicateurs clés de performance afin d'assurer une utilisation efficiente des ressources en cohérence avec les revenus générés, de réduire les temps de mise en service des solutions, de limiter la complexité technique des configurations et l'empreinte des ressources informatiques utilisées, et de garantir le déploiement des versions logicielles les plus récentes et optimisées, dans une logique d'amélioration continue de la performance opérationnelle et environnementale. En 2025, les émissions liées à l'utilisation des produits Planisware représentent 487 tCO₂éq. La performance des services Planisware et les flux de données et d'énergie qui s'y rapportent sont surveillés en permanence pour évaluer leur impact, mettre en place des optimisations supplémentaires et s'aligner sur la demande croissante pour des solutions durables.

Allongement de la durée de vie des consommables et des équipements

Afin de limiter les émissions associées aux achats de consommables et équipements, Planisware a engagé une démarche d'allongement de leur durée de vie. Ainsi, une démarche de remplacement des plastiques à usage unique a été lancée dans l'ensemble des bureaux, notamment par des ustensiles réutilisables. Le Groupe s'efforce également de maximiser la durée de vie de ses équipements informatiques et électroniques, en s'assurant de leur réparation et de leur réemploi dans la mesure du possible, tout en augmentant la part de ceux acquis reconditionnés ou intégrant des composants recyclés. En 2025, les émissions de GES liées aux déchets ont représenté 8.7 tCO₂. Ces émissions peuvent être réduites grâce à ces initiatives.

Sensibilisation et dialogue avec les employés

Planisware implique ses employés dans les initiatives de durabilité du Groupe, en reconnaissant que chaque individu contribue au contrôle et à la réduction de l'empreinte environnementale de l'entreprise. La sensibilisation est assurée via des communications internes, des rappels, ainsi que des sections dédiées à ces thèmes dans les présentations de la Direction traitant de sujets liés, encourageant les employés à partager leurs idées et à participer à des initiatives collectives soutenant la conservation de l'énergie, l'action climatique, la réduction des déchets et les pratiques responsables.

Dans le cadre de ces actions, le programme de formation obligatoire « Responsible Together » a été lancé en novembre 2025. Il couvre l'efficacité énergétique, l'action climatique, les pratiques numériques responsables, les comportements éco-responsables du quotidien, la gestion des déchets et les achats responsables. À la fin de l'année 2025, 58,06% des employés avaient suivi cette formation, reflétant le déploiement partiel sur l'année. La formation sera progressivement étendue à toutes les équipes en 2026 afin d'assurer une couverture complète, conformément à l'objectif du Groupe de maintenir un haut niveau de sensibilisation et de responsabilisation.

Engagement direct des fournisseurs clés

Pour s'assurer du respect de ces principes par ses fournisseurs, Planisware a rédigé sa Charte de Développement Durable pour les Fournisseurs. Cette Charte est attachée au contrat entre Planisware et son fournisseur. Il est attendu de tous les fournisseurs clés du Groupe (en relation avec le service SaaS), qu'ils y adhèrent afin de garantir leur respect :

- des droits humains, notamment par la lutte contre le travail forcé, la discrimination et le harcèlement, ainsi que leur respect des conventions internationales en la matière telles que les chartes de l'Organisation Internationale du Travail, l'initiative *UN Global Compact* ou la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- des principes de santé et sécurité au travail, par le respect de leurs législations, l'application de mesures préventives et la promotion active d'un cadre de travail sain et serein, y compris au moyen de politiques de formations ;
- des principes d'éthique et de conformité, par un engagement en matière de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts ainsi que de respect de la confidentialité des données ;
- de l'environnement, par leur conformité aux lois et réglementations qui s'appliquent à eux, mais aussi par un engagement à contrôler leur impact environnemental et à promouvoir une amélioration continue de leurs pratiques en la matière.

Du contrôle de leurs propres fournisseurs, avec un engagement à promouvoir et appliquer ces principes sur l'ensemble de leurs propres chaînes de valeurs, selon le même niveau d'exigence qui leur est appliqué.

Les fournisseurs qui n'incluent pas ces principes dans leurs contrats en cours ou qui ne fournissent pas de preuves suffisantes de leur adhésion et de leur conformité sont invités à accepter de manière formelle la Charte. En signant cette Charte, les fournisseurs s'engagent à respecter ces principes. Planisware surveille son respect dans le cadre d'examins et d'un dialogue continu, afin de s'assurer que ses fournisseurs contribuent à ses objectifs de durabilité.

Mise en œuvre de la gestion des risques et de la continuité de l'activité

Planisware a mis en place un cadre robuste de continuité de l'activité pour atténuer efficacement les risques opérationnels et assurer la résilience du service. Ce cadre est pleinement intégré aux processus opérationnels et de sécurité de l'entreprise. Il comprend des plans de continuité de l'activité clairs qui définissent des scénarios de risques critiques, des mécanismes de déclenchement et des procédures d'intervention préalablement définies pour faire face aux événements extrêmes. Ces plans permettent à Planisware de maintenir la continuité opérationnelle en toutes circonstances et de reprendre rapidement les activités en cas d'incident majeur impactant les infrastructures. Avec cette approche globale, Planisware confirme son engagement à protéger à la fois ses activités et ses clients.

Redondance et reprise après sinistre :

Un élément central de la stratégie de résilience de Planisware repose sur la redondance des systèmes critiques, en particulier au sein des centres de données de Planisware. Chacun des centres de données primaires du Groupe fonctionne selon une redondance d'au moins N+1, ce qui signifie que Planisware dispose toujours d'un composant de sauvegarde disponible pour chaque système critique. En outre, le Groupe a mis en place un plan solide de reprise d'activité qui garantit la restauration du service grâce à des mécanismes de réplication active/passive des données et à des stratégies de basculement rapide. Cette infrastructure est régulièrement soumise à des tests pour valider l'efficacité des procédures d'intervention de Planisware, ce qui garantit une perturbation minimale en cas d'incident. Planisware a également privilégié la flexibilité opérationnelle dans le choix de ses fournisseurs d'hébergement, sélectionnés sur la base de critères de résilience rigoureux, tels que la certification ISO 27001 et le reporting SOC. Planisware a ainsi la possibilité de basculer sans accroc d'un fournisseur ou d'un site de centre de données à l'autre si nécessaire, en ayant l'assurance de pouvoir s'adapter rapidement aux défis imprévus.

Surveillance continue et réponse en cas de crise

Afin d'assurer la surveillance continue et la gestion proactive des risques potentiels, Planisware a mis en place un système de surveillance 24 h/24, 7j/7 de la santé des infrastructures et des menaces de sécurité qui pèsent sur ces infrastructures. Des alertes automatisées permettent de suivre en temps réel les performances et l'état des systèmes critiques, ce qui permet de détecter à un stade précoce tout problème susceptible d'affecter la continuité des services. En cas d'incident, Planisware active une cellule de crise prévue à cet effet, qui suit un protocole de gestion de crise structuré. Cette équipe est responsable de l'exécution rapide et efficace des mesures de continuité préalablement définies, en minimisant l'impact sur les activités. En outre, Planisware a mis en place des protocoles d'escalade clairs pour veiller à ce que les niveaux de responsabilité et les niveaux techniques appropriés traitent sans délai les incidents, ce qui permet une prise de décision et une résolution rapides.

Flexibilité et capacité d'adaptation aux événements extrêmes

L'infrastructure et la conception opérationnelle de Planisware confèrent également au Groupe une grande capacité d'adaptation face aux événements extrêmes. En cas de défaillance du centre de données, le modèle de réplication active-passive de Planisware permet un basculement immédiat, en redirigeant automatiquement le trafic et le traitement des données vers un site de secours avec un temps d'arrêt minimal. La capacité de l'entreprise à changer de fournisseur ou à migrer l'infrastructure vers un autre emplacement ajoute une couche supplémentaire de résilience, un gage de flexibilité en réponse aux perturbations à long terme. En outre, l'utilisation par Planisware d'une architecture hébergée dans le Cloud offre une modularité supplémentaire, permettant aux services de s'adapter de manière dynamique aux charges ou aux défaillances imprévues, renforçant ainsi la capacité de Planisware à réagir rapidement et à maintenir la continuité de ses activités.

Grâce à ces mesures, Planisware assure en toute circonstance la résilience de ses activités et sa capacité d'adaptation, en veillant à toujours pouvoir délivrer un service fiable, même lors d'événements difficiles ou extrêmes. La stratégie proactive pour gérer les risques du Groupe, de même que ses processus rigoureux de reprise après un sinistre et la flexibilité de son infrastructure permettent à Planisware de répondre aux demandes de ses clients et à la nature imprévisible de la continuité des activités. L'analyse de résilience confirme que le modèle économique SaaS de Planisware demeure robuste dans les scénarios évalués. Les risques climatiques identifiés ne compromettent pas sa continuité ; ils sont intégrés dans la gouvernance des infrastructures et dans les décisions relatives au choix des prestataires d'hébergement, afin de garantir la disponibilité durable des services.

5.2.1.4. Résultats relatifs au changement climatique (KPI) en 2025

Pour mesurer l'efficacité des initiatives menées par Planisware en matière de changement climatique, le Groupe suit plusieurs indicateurs clés de performance :

Consommation d'énergie et mix énergétique

E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique

Bureaux de Planisware

Consommation d'énergie et mix énergétique	2024 ¹	2025	Variation N/N-1
(1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (MWh)	0,00	0,00	0%
(2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (MWh)	0,00	0,00	0%
(3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (MWh)	0,00	0,00	0%
(4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (MWh)	0,00	0,00	0%
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)	687,66	700,38	2%
(6) Consommation totale d'énergie d'origine fossile (MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	687,66	700,38	2%
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	94%	93%	-1%
(7) Consommation provenant de sources nucléaires (MWh)	0,00	0,00	0%
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	0%	0%	0%
(8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)	0,00	0,00	0%
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	47,80	51,12	7%
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	0,00	0,00	0%
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	47,80	51,12	7%
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	6%	7%	1%
Consommation totale d'énergie (MWh) (calculée comme la somme des lignes 6 et 11)	735,46	751,50	2%

Principes comptables

Planisware rend compte de la consommation d'énergie en s'appuyant sur une combinaison de mesures directes et d'estimations lorsque des données précises ne sont pas disponibles. Conformément aux normes d'information en matière de durabilité, la consommation d'énergie est classée par source, en distinguant les énergies renouvelables et non renouvelables. Compte tenu de la visibilité limitée sur le mix énergétique complet de ses fournisseurs, une approche prudente est adoptée, en classant la majeure partie de l'énergie comme étant d'origine fossile. Seule l'énergie d'origine renouvelable attestée de manière contractuelle est classée comme telle. Planisware ne produit pas sa propre énergie ni ne brûle aucun combustible sur site. Par ailleurs, s'agissant des sites pour lesquels les données ne sont pas disponibles, les estimations sont calculées par ETP puis réparties selon les sources fossiles.

Planisware s'engage à ne pas accroître sa consommation en énergie fossile et à prendre des actions en vue de la réduire.

¹ Exclusion de la consommation d'énergie et des émissions associées des parties communes des bâtiments, celles-ci étant attribuables aux propriétaires des bâtiments et situées hors du contrôle opérationnel de Planisware

Chapitre 5. État de durabilité

Pour l'exercice 2025, des données réelles ont été collectées auprès de 10 bureaux, représentant environ 86% des effectifs mondiaux. Pour les sites restants, où les données ne sont pas disponibles, la consommation d'énergie a été estimée sur une base par ETP, en appliquant une moyenne issue des données des bureaux répondants. Conformément à l'approche conservatrice adoptée, ces consommations sont attribuées aux sources fossiles par défaut.

Par ailleurs, en 2025, la consommation d'électricité des parties communes des immeubles de bureaux a été exclue des calculs, car elle ne relève pas du contrôle opérationnel de Planisware. Ce changement méthodologique a également été appliqué de manière rétroactive aux données historiques.

Centres de données utilisés par Planisware

Indicateur	Unité	2024	2025	Variation N/N-1
Consommation totale des centres de données	MWh	729,53	983,58	35%
Consommation d'énergie renouvelable	MWh	681,00	909,00	33%
Part d'énergie renouvelable	%	93,35%	92,42%	-1%

Principes comptables

La consommation d'énergie liée aux centres de données utilisés par Planisware est calculée à partir de données primaires fournies par les opérateurs de colocation, garantissant une couverture complète de l'infrastructure hébergée du Groupe.

Selon les informations disponibles auprès des prestataires, le calcul repose soit sur :

- la consommation réelle d'énergie attribuée aux équipements de Planisware, ou
- des paramètres opérationnels fournis par l'opérateur (tels que le courant, la tension et le Power Usage Effectiveness – PUE – du site), permettant d'estimer la consommation totale d'énergie associée à l'infrastructure de Planisware.

La consommation d'énergie renouvelable est reportée uniquement lorsqu'elle peut être contractuellement attestée par l'opérateur du centre de données.

Bureaux et centres de données de Planisware

Indicateur	Unité	2024	2025	Variation N/N-1
Consommation totale d'énergie	MWh	1 464,99	1735,08	18%
Consommation d'énergie renouvelable	MWh	728,80	960,12	32%
Part d'énergie renouvelable	%	49,75%	55,34%	11%

Principes comptables

La consommation totale d'énergie et l'énergie renouvelable des bureaux et des centres de données de Planisware sont calculées comme la somme des valeurs reportées pour chaque catégorie, en suivant les règles comptables décrites respectivement dans les sections « Bureaux » et « Centres de données ». Cette méthode assure une agrégation cohérente et transparente des données énergétiques à l'échelle du Groupe.

Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

E1-6 Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Le tableau ci-après présente les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) de Planisware, notamment les émissions directes (Scope 1), les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (Scope 2, en utilisant à la fois les approches basées sur la localisation et les approches fondées sur le marché), ainsi que les émissions liées à l'ensemble de la chaîne de valeur (Scope 3) selon la méthode du protocole des GES. Planisware reporte uniquement les émissions de CO₂ dans le cadre du protocole des GES, dans la mesure où les autres gaz à effet de serre (par ex. CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃) ont été évalués comme non applicables ou non matériels pour le Groupe.

Chapitre 5. État de durabilité

Catégorie d'émissions			2024		2025		Basées sur la localisation % N/N-1	Objectifs 2026
			Basées sur la localisation	Basées sur le marché	Basées sur la localisation	Basées sur le marché		
			Unité = tCO ₂ éq.					
Total			6008,3	6061,8	6211,13	6194,34	3,4%	
Scope 1	1.1	Émissions directes provenant de sources fixes de combustion	5,06	5,06	7,37	7,37	45,6%	Réduction annuelle de 5% des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO ₂ éq./ M€) par rapport à l'année précédente.
	1.2	Émissions directes des sources mobiles de combustion	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
	1.4	Émissions directes fugitives ¹	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
	Total des émissions du Scope 1		5,06	5,06	7,37	7,37	45,6%	
Scope 2	2.1	Émissions indirectes liées à la consommation ²	186,77	196,52	154,51	145,46	-17,3%	
	2.2	Émission indirecte de chaleur et de vapeur	23,98	23,98	13,59	13,59	-43,3%	
	Total des émissions de Scope 2		210,75	220,49	168,11	159,05	-20,2%	
Scope 3	3.1	Achats de biens et services ³	3075,98	3075,98	2719,76	2719,76	-11,6%	
	3.2	Immobilisations	583,38	583,38	552,18	552,18	-5,3%	
	3.3	Autres émissions liées à la combustion et à l'énergie	17,07	17,07	13,17	13,17	-22,8%	
	3.4	Transport	6,42	6,42	5,37	5,37	-16,4%	
	3.5	Déchets	9,13 ⁴	9,13	8,65	8,65	-5,2%	
	3.6	Voyages d'affaires	909,00	909,00	1447,23	1447,23	59,2%	
	3.7	Déplacements domicile-travail	622,36	622,36	568,89	568,89	-8,6%	
	3.8	Émissions louées en amont ⁵	197,55	47,68	254,27	59,33	28,7%	
	Total du Scope 3 Amont		5420,87	5271,01	5569,52	5374,57	2,7%	
	3.11	Utilisation des produits	371,61	565,29	466,14	653,35	25,4%	
	3.15	Investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
	Total du Scope 3 Aval		371,61	565,29	466,14	653,35	25,4%	
Total des émissions du Scope 3		5792,48	5836,30	6035,66	6027,92	4,2%		

¹ Reclassement de la consommation d'énergie liée aux systèmes de climatisation des bâtiments, attribuable aux fournisseurs, en catégorie 3.8 Émissions louées en amont

² Exclusion de la consommation d'énergie et des émissions associées des parties communes des bâtiments, celles-ci étant attribuables aux propriétaires des bâtiments et situées hors du contrôle opérationnel de Planisware

³ Reclassement de la consommation d'énergie des centres de données en catégorie 3.8 Émissions louées en amont ; révision des valeurs 2024 sur la base d'estimations actualisées pour un data center

⁴ Correction des données relatives aux déchets 2024 pour le bureau de Tokyo (erreur de conversion des volumes de déchets de kanmes en tonnes)

⁵ La catégorie 3.8 inclut les émissions liées aux systèmes de climatisation des bâtiments exploités par des fournisseurs ainsi que la consommation d'énergie des centres de données tiers

Scope 1

Les émissions du Scope 1 de Planisware représentent une part très limitée des émissions totales de gaz à effet de serre, s'élevant à 7,4 tCO₂e en 2025, soit nettement en dessous de 1% de l'empreinte carbone totale du Groupe. Ces émissions concernent principalement des sources résiduelles de combustion stationnaire, incluant notamment une chaudière à gaz exploitée dans l'un des bureaux du Groupe.

Comme Planisware ne possède pas ses bâtiments de bureaux et opère principalement dans des espaces loués ou des bureaux partagés, le Groupe dispose d'un contrôle opérationnel direct limité sur l'infrastructure des bâtiments. Par conséquent, les émissions fugitives liées aux systèmes de climatisation des bâtiments gérés par les propriétaires ou les gestionnaires d'installations ne sont pas incluses dans le Scope 1.

Principes comptables

Les émissions du Scope 1 ont été calculées conformément au GHG Protocol, en utilisant des données primaires de consommation de gaz naturel pour le site de bureau concerné et les facteurs d'émission fournis par l'ADEME. Les facteurs d'émission appliqués ne distinguent pas le pourcentage de biomasse ou de CO₂ biogénique.

En 2025, les émissions fugitives liées aux systèmes de climatisation des bâtiments ne relevant pas du contrôle opérationnel de Planisware ont été reclassées du Scope 1 vers le Scope 3, catégorie 3.8 « actifs loués en amont ». Ce changement méthodologique a également été appliqué de manière rétroactive aux données historiques.

Scope 2

Les émissions du Scope 2 couvrent la consommation d'électricité et de chaleur des bureaux de Planisware dans le monde. Ces émissions ont été calculées en utilisant à la fois l'approche basée sur la localisation et l'approche fondée sur le marché. Par rapport à l'année précédente, la consommation d'énergie de scope 2 est restée stable. La diminution des émissions de scope 2 est principalement due à la mise à jour du facteur d'émission dans presque toutes les zones géographiques.

Principes comptables

Les émissions du Scope 2 sont classées en tant qu'émissions indirectes résultant de l'achat d'électricité et de chaleur. Ces émissions surviennent au point de production d'énergie et sont attribuées à Planisware au regard de sa consommation. Les données primaires ont été collectées chaque fois que possible, à partir des factures, des portails fournisseurs ou de la communication directe des fournisseurs. Les bureaux, qui représentent environ 80% des effectifs totaux de Planisware, ont déclaré leur consommation d'électricité en kilowattheures (kWh). S'agissant des bureaux pour lesquels aucune donnée n'était disponible, les émissions ont été extrapolées en s'appuyant sur les effectifs afin d'assurer une évaluation complète. Les facteurs d'émission appliqués ne distinguent pas le pourcentage de biomasse ou de CO₂ biogénique.

En 2025, les consommations d'énergie des parties communes des bâtiments, qui ne relèvent pas du contrôle opérationnel de Planisware, ont été exclues. Ce changement méthodologique a également été appliqué de manière rétroactive aux données historiques.

Scope 3

Les émissions du Scope 3 représentent les émissions indirectes générées dans l'ensemble de la chaîne de valeur de Planisware, au-delà des limites des Scopes 1 et 2. En tant qu'éditeur de logiciels, certaines catégories du Scope 3 ont été jugées non pertinentes au regard des activités de Planisware selon la méthodologie du protocole des GES. Les catégories suivantes ont été exclues de l'évaluation de Planisware :

- 9- Transport aval (catégorie 9) – Planisware ne produit ni ne distribue physiquement aucun produit tangible.
- 10- Traitement des produits vendus (catégorie 10) – Les solutions logicielles de Planisware ne nécessitent aucun traitement supplémentaire de la part des clients.
- 12- Traitement de fin de vie des produits vendus (catégorie 12) – Les logiciels ne génèrent aucun déchet physique nécessitant une élimination.
- 13- Actifs loués en aval (catégorie 13) – Planisware ne fournit aucun actif en location à des tiers.
- 14- Franchises (catégorie 14) – L'entreprise n'exerce aucune activité dans le cadre d'un modèle de franchise.
- 15- Investissements (catégorie 15) – En 2025, Planisware ne détenait aucune entité d'investissement relevant de cette catégorie.

Chapitre 5. État de durabilité

Par ailleurs, les émissions de certaines catégories se sont révélées relativement faibles dans le contexte des activités de Planisware :

- 3- Autres émissions liées à la combustion et à l'énergie (catégorie 3) – Ces émissions couvrent les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes et les activités mineures liées à l'énergie en dehors de la consommation directe d'électricité et de chaleur. Étant donné la nature des activités de bureau de Planisware, ces émissions étaient marginales.
- 4- Transport (catégorie 4) – Comme Planisware n'expédie pas de produits physiques, les émissions liées au transport ont été limitées aux activités d'expédition de courrier et de petits colis.
- 5- Déchets générés par les activités (catégorie 5) – Les émissions de déchets sont négligeables, les activités de Planisware étant principalement basées sur les bureaux, la gestion des déchets étant assurée par les opérateurs des immeubles dans la plupart des cas.

Compte tenu de ces considérations, les émissions du Scope 3 déclarées par Planisware se concentrent sur les catégories les plus significatives, qui sont plus amplement décrites dans les sections suivantes.

1- Achats de biens et services

Les achats de biens et de services représentent le facteur qui contribue le plus aux émissions du Scope 3 de Planisware, avec 42% des émissions totales. Cette catégorie regroupe tous les achats annuels nécessaires à l'activité économique de Planisware, à l'exclusion des immobilisations, qui sont classées séparément.

En 2025, les émissions liées aux achats de biens et services ont diminué de 16% par rapport à l'année précédente. Cette diminution est d'une part attribuée à la fin des achats de services liés à l'IPO de Planisware et d'autre part au reclassement des émissions liées à l'hébergement des centres de données de la catégorie « Biens et services achetés » à la catégorie « Émissions louées en amont », à la suite d'un affinement de la catégorisation du Scope 3 de Planisware conformément à la méthodologie du GHG Protocol.

2- Immobilisations

Les émissions liées aux immobilisations représentent 8% de l'empreinte carbone totale de Planisware. Cette quantité d'émission de gaz à effet de serre est très similaire à celle de l'année précédente, les achats de matériel IT, notamment des serveurs, des infrastructures réseau, des postes de travail pour les employés et des écrans continuant de suivre la croissance de Planisware.

3- Voyages d'affaires

Les voyages d'affaires représentent 22% des émissions totales de Planisware. Les émissions dans cette catégorie ont augmenté de 59% par rapport à l'année précédente. Planisware valorise la cohésion internationale de ses équipes et s'engage à favoriser les échanges en présentiel qui contribuent à la réussite collective de l'entreprise. Certaines filiales arrivent à organiser ses événements annuels de telle sorte que le lieu soit accessible en train ou en bus. D'autres ont décidé de les organiser tous les 2 ans, dans une démarche délibérée de minimiser les émissions associées. Cependant, pour certaines filiales, ces rencontres imposent des déplacements longue distance en avion. Pour réduire au maximum les émissions liées aux déplacements, Planisware adoptent des politiques de déplacement locales qui encouragent les pratiques durables.

4- Déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail des employés ont représenté 9% des émissions totales de Planisware, en baisse de 9% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à une diminution de l'utilisation des voitures individuelles au profit des transports en commun ou du vélo ainsi qu'à l'obtention de données plus précises. Afin d'avoir un aperçu des habitudes de déplacement, Planisware a mené une enquête auprès des employés en janvier 2026, couvrant l'ensemble de l'année 2025. Les employés de tous les sites ont transmis des informations sur leurs habitudes de trajet domicile-travail, notamment la distance à parcourir, la fréquence de présence au bureau et les modes de transport.

8- Actifs loués en amont

Les émissions associées aux actifs loués en amont concernent principalement :

- Centres de données (data centers) – Planisware loue des espaces physiques au sein d'installations tierces tout en exploitant son propre équipement informatique. L'infrastructure des bâtiments, incluant l'alimentation électrique, les systèmes de refroidissement et les dispositifs de contrôle environnemental, est gérée par le prestataire du centre de données.
- Systèmes de climatisation des bâtiments exploités par des propriétaires tiers – Ces émissions fugitives étaient auparavant comptabilisées dans le Scope 1. Comme Planisware ne possède pas ses bâtiments de bureaux mais loue des espaces ou opère dans des bureaux partagés, le Groupe n'a pas de contrôle opérationnel direct sur ces émissions. L'accès à des données précises dépend des gestionnaires des bâtiments. Suite à une clarification méthodologique en 2025, ces émissions ont été reclassées dans le Scope 3, catégorie 3.8 Actifs loués en amont, conformément à l'approche de contrôle opérationnel du GHG Protocol.

Cette catégorie représente environ 4% des émissions totales de gaz à effet de serre de Planisware. Les différences observées entre les approches basées sur la localisation et sur le marché reflètent les efforts de Planisware pour privilégier des prestataires d'hébergement ayant de solides engagements environnementaux et un approvisionnement en électricité renouvelable.

11- Utilisation des-produits

Les émissions résultant de l'utilisation des produits Planisware ont été estimées sur la base de la consommation d'énergie des centres de données, en tenant compte à la fois des facteurs d'émissions basés sur le marché et sur la localisation. Étant donné que la consommation d'énergie des utilisateurs finaux (par exemple, les appareils des clients, l'infrastructure de télécommunication) n'est pas directement suivie, les données manquantes ont été extrapolées en appliquant la méthodologie du *Shift Project*.

Principes comptables

1- Achats de biens et services

Les données ont été recueillies en appliquant une approche primaire et une approche monétaire. Chaque fois qu'elles étaient disponibles, les données sur les émissions spécifiques au fournisseur ont été utilisées pour une meilleure précision. Dans le cas contraire, des valeurs monétaires ont été utilisées de manière à assurer la cohérence, en excluant les taxes. Les valeurs collectées en devises étrangères ont été converties en euros en utilisant les taux de change annuels 2025 d'Eurostat. Pour les consommations d'eau, en l'absence de données primaires disponibles, en particulier pour les espaces de bureaux partagés, des extrapolations ont été effectuées sur la base des consommations déclarées par employé à temps plein.

2- Immobilisations

La méthode de comptabilisation a privilégié les facteurs d'émissions unitaires lorsqu'ils étaient disponibles. Lorsque les données unitaires n'étaient pas disponibles, une approche monétaire a été appliquée, en utilisant les facteurs d'émission appropriés de l'ADEME.

3- Voyages d'affaires

La collecte des données pour cette catégorie a été réalisée au niveau des filiales, soit au moyen de calculs basés sur les distances parcourues, soit au moyen de données financières. Lorsqu'elles étaient disponibles, les données primaires des agences de voyage ont été intégrées pour obtenir une meilleure précision.

4- Déplacements domicile-travail

Au total, 544 collaborateurs y ont participé à l'enquête, soit 64% de l'effectif total. Les résultats de l'enquête ont été extrapolés par site et par mode de transport afin d'estimer les émissions de l'ensemble des effectifs. En outre, les émissions liées au télétravail ont été estimées sur la base des réponses à l'enquête et calculées à l'aide des facteurs d'émission de CO₂ du DEFRA.

8- Actifs loués en amont

Les émissions associées aux actifs loués en amont ont été calculées selon l'approche suivante :

- Centres de données - Les données de consommation énergétique fournies par les opérateurs tiers ont été utilisées. Les émissions basées sur la localisation ont été calculées à partir des facteurs d'émission nationaux, tandis que les émissions basées sur le marché reflètent les informations d'approvisionnement énergétique fournies par les prestataires lorsque disponibles.
- Émissions fugitives des systèmes de climatisation exploités par les propriétaires - Lorsque des données primaires provenant des gestionnaires de bâtiments étaient disponibles, les émissions réelles ont été utilisées. Lorsque ces données n'étaient pas accessibles, les émissions ont été estimées en fonction de la surface occupée et des ratios observés dans les bureaux pour lesquels des données étaient disponibles. Planisware continue d'échanger avec les gestionnaires de bâtiments afin d'améliorer la granularité des données.

En 2025, les émissions liées à l'infrastructure des centres de données loués ont été reclassées de la catégorie 3.1 (Biens et services achetés) vers la catégorie 3.8 (Actifs loués en amont). Les émissions fugitives des systèmes de climatisation exploités par les propriétaires ont également été reclassées du Scope 1 vers cette catégorie. Ces mises à jour méthodologiques ont été appliquées rétroactivement aux données historiques.

11- Utilisation des-produits

Les émissions liées à l'activité SaaS ont été évaluées à l'appui des données d'activité des centres de données, en calculant les émissions en se basant à la fois sur le marché et la localisation. Les données manquantes concernant les appareils des utilisateurs finaux et les réseaux de télécommunication ont été extrapolées à l'aide de la méthodologie du *Shift Project*. La part des usages SaaS et sur site a été déterminée sur la base d'une allocation basée sur le chiffre d'affaires, en appliquant une approche de multiplication croisée pour assurer une évaluation cohérente des émissions liées à l'utilisation des produits.

Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net

Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net	2024 ¹	2025	% N/N-1	Objectif 2026
Total des émissions de GES (basées sur la localisation) par million d'euros de chiffre d'affaires	32,75	31,37	-4,23%	N/A
Total des émissions de GES (basées sur le marché) par million d'euros de chiffre d'affaires	33,04	31,28	-5,34%	
Total des émissions de GES (basées sur la localisation) par million d'euros de chiffre d'affaires provenant des activités SaaS	73,24	66,28	-9,50%	-5%
Total des émissions de GES (basées sur le marché) par million d'euros de chiffre d'affaires provenant des activités SaaS	73,89	66,10	-10,54%	

Cette dynamique positive démontre que les actions mises en œuvre par le Groupe sont efficaces et permettent de faire baisser, en intensité, les émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

Principes comptables

Le calcul de l'intensité des émissions de GES sur les Scopes 1, 2 (basées sur la localisation/sur le marché) et 3 de Planisware par million d'euros du chiffre d'affaires total (198 millions d'euros) et du chiffre d'affaires des activités SaaS du Groupe (93,7 millions d'euros) suit la méthodologie reconnue du protocole des GES ainsi que la définition comptable du chiffre d'affaires selon les règles IFRS en vigueur, telles que présentées dans les états financiers consolidés du Groupe, en section 6.1.6. Notes aux comptes consolidés, Note 6.1 Chiffre d'affaires par typologie de services. Les comparaisons entre l'année N et l'année N-1 sont réalisées à périmètre constant.

¹ Corrections relative aux déchets et à l'énergie et Exclusion de la consommation d'énergie et des émissions associées des parties communes des bâtiments, celles-ci étant attribuables aux propriétaires des bâtiments et situées hors du contrôle opérationnel de Planisware

Chapitre 5. État de durabilité

Continuité de l'activité

100% des sites de centre de données hébergeant les serveurs du groupe sont certifiés résilients, ce qui garantit la continuité de l'activité en cas de perturbation.

Indicateur	Unité	2024	2025
% des centres des données hébergeant les serveurs du Groupe qualifiés comme étant résilients.	Pourcentage	100%	100%

Principes comptables

- % des centres des données hébergeant les serveurs du Groupe qualifiés comme résilients.
- Cet indicateur est un ratio entre les hébergements qualifiés et l'ensemble des centres de données hébergeant un ou plusieurs serveurs pour le compte de Planisware. La qualification de résilient est évaluée selon :
- La certification ISO 27001 ou la production de rapports SOC par le centre de données.
- Le niveau de redondance des datacenters. Celui-ci est évalué selon l'échelle utilisée par le secteur (redondance de niveaux N, N+1, 2N et 2N+1). Une redondance de niveau N+1 (au moins un composant de rechange est disponible pour chaque élément) au moins est demandée pour permettre la qualification de résilient.

5.2.2. Publications d'informations relatives au Règlement Taxonomie de l'UE

Contexte

En 2018, la Commission européenne a lancé un plan d'action pour le financement de la croissance durable afin de promouvoir les investissements durables au sein de l'UE. Dans le cadre de ce plan, la Taxonomie de l'UE (règlement (UE) 2020/852) a été adoptée par le Parlement européen en juin 2020 afin de définir un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental et d'orienter les flux de capitaux vers ces activités.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Green Deal européen et vise à contribuer à la réalisation des six objectifs environnementaux de l'UE :

1. atténuation du changement climatique (CCM) ;
2. adaptation au changement climatique (CCA) ;
3. utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines (WTR) ;
4. transition vers une économie circulaire (CE) ;
5. prévention et contrôle de la pollution (PPC) ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Dans la foulée, l'UE a adopté plusieurs actes délégués qui énumèrent les secteurs et activités économiques entrant dans le champ d'application de la Taxonomie de l'UE et qui fixent les critères techniques permettant de déterminer si une activité contribue de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux sans causer de préjudice important aux autres objectifs.

En vertu de la Taxonomie de l'UE, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle :

- est éligible à au moins un des objectifs environnementaux ;
- contribue de manière substantielle à l'objectif auquel elle est éligible ;
- ne cause pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect des garanties minimales.

Conformément à la directive CSRD, Planisware est tenu de publier, au titre de l'exercice 2025, des indicateurs clés de performance (KPI) mettant en évidence la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement (CapEx) et de ses dépenses opérationnelles (OpEx) qui sont éligibles à la taxonomie et qui sont alignés sur la taxonomie.

Pour l'exercice 2025, la Commission européenne a introduit des mesures de simplification de la Taxonomie de l'UE par le biais de l'acte délégué (UE) 2026/73, qui a été adopté en juillet 2025 et est entré en vigueur en janvier 2026. Ces mesures ont notamment introduit de nouveaux tableaux de reporting, actualisé les critères DNSH Pollution et fixé un seuil de matérialité permettant aux entreprises d'exclure jusqu'à 10% des activités pour un KPI donné. Planisware a adopté ces mesures pour 2025, et les implications pour la méthodologie sont détaillées ci-dessous par KPI.

Périmètre et méthodologie de déclaration

Le chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx pris en compte pour la déclaration de ces informations couvrent l'ensemble des activités de Planisware et correspondent au périmètre de consolidation tel que décrit dans les états financiers consolidés du Groupe (section 6.1 de ce Document d'Enregistrement Universel).

Planisware a réalisé l'analyse d'éligibilité de son activité à la lumière du règlement Taxonomie, ce qui inclut toute la documentation à l'appui publiée par la Commission européenne ainsi que les pratiques du marché pour l'industrie technologique.

Un groupe de travail composé d'experts et de responsables des services financiers, des relations avec les investisseurs et de l'équipe de durabilité, épaulé par des experts externes, a été constitué pour identifier les activités éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie au sein du Groupe Planisware. Cette analyse a été mise à jour en 2026 (sur la base des états financiers consolidés 2025) afin de tenir compte des mesures de simplification, notamment l'application des seuils de matérialité.

Analyse d'éligibilité

Planisware a procédé à une revue de ses activités économiques au regard de celles visées dans le règlement délégué en s'appuyant sur les descriptions des activités économiques et les codes NACE. Compte tenu des activités économiques de Planisware en tant qu'éditeur de logiciels SaaS, le Groupe a identifié les activités économiques pertinentes ci-après en lien avec la nature de son activité « CCM 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes » et « CCM 8.2 Solutions orientées données pour la réduction des émissions de GES » pour lesquelles il pourrait potentiellement calculer les KPI d'éligibilité et d'alignement avec l'objectif environnemental n° 1 (atténuation du changement climatique).

Cependant, le modèle économique de Planisware étant principalement axé sur le développement de solutions SaaS plutôt que sur des activités de traitement ou d'hébergement de données, l'activité « CCM 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes » a été considérée comme non éligible. Bien que les solutions de Planisware reposent sur une infrastructure de traitement des données, ces activités sont réalisées dans des centres de données exploités par des prestataires de services tiers, sur lesquels Planisware a une influence très limitée. De plus, l'activité CCM 8.1 s'adresse principalement aux entités dont l'activité économique consiste à fournir des services de traitement de données et d'hébergement, ce qui ne correspond pas au modèle économique de Planisware, axé sur les logiciels. En ce qui concerne l'activité « CCM 8.2 Solutions orientées données pour la réduction des émissions de GES », Planisware ne propose pas de logiciel spécifiquement destiné à la réduction des émissions de GES, et l'utilisation par les clients des solutions logicielles de Planisware est associée à de fortes incertitudes. Par conséquent, il ne peut être actuellement vérifié que le chiffre d'affaires de cette activité contribue de manière substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Planisware n'a donc identifié aucun chiffre d'affaires éligible.

Planisware n'a identifié aucune autre activité économique comme susceptible de contribuer de manière substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique (2) ou aux objectifs environnementaux 3 à 6 (utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

Aucune activité éligible à la taxonomie n'ayant été identifiée, le Groupe n'a pas identifié de chiffre d'affaires aligné. Par conséquent, aucun CapEx supportant des revenus éligibles ou alignés (type A) n'a été identifié, et aucun OpEx éligible ou aligné n'a été identifié. Le Groupe continuera de surveiller ses activités éligibles et alignées sur la Taxonomie dans le cadre de son obligation d'information en matière de durabilité.

Dans le cadre de l'analyse des mesures individuelles relatives aux CapEx (type C), Planisware a procédé à une évaluation approfondie de ses dépenses d'investissement. Le Groupe a identifié quelques activités susceptibles d'être concernées par la Taxonomie de l'UE, à savoir les contrats de location de bureaux, les espaces de centres de données destinés aux serveurs et les véhicules mis à la disposition des salariés. Les acquisitions de droits d'utilisation des espaces de centres de données et des véhicules représentent respectivement 4,2% et 0,6% du total des CapEx, soit 4,8% au total. Comme ce montant est inférieur au seuil de matérialité de 10% autorisé par l'acte délégué, les CapEx liés à ces activités ont été considérés comme non matériels et ont été exclus de l'analyse. Sur les CapEx restants, seul celui lié aux espaces de bureaux loués est éligible à la taxonomie sous l'activité « **CCM 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments** ». Pour l'année 2025, les acquisitions de droits d'utilisation au titre de la norme IFRS 16 pour les espaces de bureaux loués s'élèvent à 4,7 millions d'euros.

Analyse d'alignement

Une fois les CapEx éligibles identifiés, le Groupe a procédé à un examen des Critères DNSH de contribution substantielle et spécifiques à l'activité pour les activités éligibles, comme décrit ci-dessous.

CCM 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Le Groupe a procédé à une analyse des bâtiments loués afin de vérifier leur conformité aux critères techniques de sélection, notamment en ce qui concerne les critères relatifs aux bâtiments à consommation énergétique quasi nulle (nZEB). Certains bureaux, comme ceux situés en Allemagne, sont alignés car les bâtiments figurent parmi les 15% les plus performants en matière d'efficacité énergétique et font l'objet d'un système de gestion de la performance énergétique. Comme ces bureaux ont été construits avant 2021, les critères supplémentaires de contribution substantielle dans le cadre de l'activité « CCM 7.1 Construction de bâtiments neufs » ne s'appliquaient pas.

Principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) – Adaptation au changement climatique

Le Groupe a réalisé une évaluation des risques climatiques afin d'analyser l'exposition de ses activités aux risques climatiques physiques, conformément à l'Annexe A de l'acte délégué « Climat ». Cette évaluation est décrite à la section 5.2.1.2. Stratégie en matière de climat et gestion des IRO associés. Conscient de la gravité

Chapitre 5. État de durabilité

et de la fréquence croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes induits par le changement climatique, le Groupe a établi des plans de continuité de l'activité afin d'atténuer les perturbations potentielles de ses activités, comme décrit dans la section *E1-3 « Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique »*.

Garanties minimales

Les garanties minimales ont été réexaminées au niveau du Groupe, à la lumière des exigences publiées dans le rapport de la Plateforme sur la finance durable concernant les garanties minimales en matière de droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de conformité fiscale et de mesures de concurrence loyale (disponible [ici](#)).

Afin de garantir le respect des garanties minimales, Planisware veille en permanence à ce que ses pratiques soient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies et aux instruments fondamentaux énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Planisware répond aux exigences en matière de mesures de sécurité minimales. Les politiques et plans d'action correspondants sont détaillés dans d'autres sections :

- Planisware respecte les droits de l'homme pour l'ensemble de ses salariés, comme indiqué dans sa Politique de ressources humaines (voir section *S1-1 : Politiques concernant les effectifs de l'entreprise*)
- Le Groupe applique une approche de tolérance zéro en matière de corruption, de concurrence déloyale et d'infractions à la législation fiscale, conformément à son Code de conduite des affaires (voir sections *5.4.1.1. Culture d'entreprise* et *5.4.1.3. Lutte contre la corruption et les actes de corruption*)

Résultats

Cela se traduit par les indicateurs clés suivants en termes d'éligibilité à la taxonomie et d'alignement sur la taxonomie :

Résultats globaux (en millions d'euros)

Exercice (N)	2025	Part des activités éligibles à la taxonomie (3)	Activités alignées sur la taxonomie (4)	Part des activités alignées sur la taxonomie	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie						Part des activités habilitantes (12)	Part des activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées comme non matérielles (14)	Activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (15)	Part des activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (16)
					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)					
Turnover	198	0%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0%	
CAPEX	12,5	37,4%	1,7	13,4%	13,4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	4,8%	0	0%	
OPEX	25	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0%	

Produits liés à l'activité

Conformément au règlement Taxonomie de l'UE, le chiffre d'affaires conforme à la taxonomie est calculé comme la part du chiffre d'affaires provenant des produits ou services associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignés sur la taxonomie, le cas échéant, identifiés dans cette section (numérateur), divisée par le chiffre d'affaires total de Planisware (dénominateur), tel que présenté dans les états financiers consolidés (section 6.1 de ce Document d'Enregistrement Universel). Le chiffre d'affaires s'est élevé à 198 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

Dépenses opérationnelles (OpEx)

Conformément au règlement sur la taxonomie, le dénominateur des OpEx comprend les coûts directs non-capitalisés liés à la recherche et au développement, à la rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et à la réparation et aux autres coûts liés à l'entretien courant des immobilisations corporelles, permettant d'assurer la continuité et le fonctionnement efficace de ces actifs. Les OpEx calculés conformément à la définition de la Taxonomie de l'UE s'élèvent à 25 millions d'euros pour l'exercice 2025 et portent principalement sur des dépenses de R&D qui ne sont pas liées à des activités éligibles à la taxonomie. Les OpEx définis par la taxonomie n'étant pas significatifs pour le modèle économique du Groupe, le Groupe a choisi de ne pas évaluer son éligibilité ou son alignement (section 6.1 de ce Document d'Enregistrement Universel – Note 7).

Dépenses d'investissement (CapEx)

Conformément au règlement Taxonomie, le dénominateur des CapEx comprend l'acquisition des actifs incorporels (section 6.1 de ce Document d'Enregistrement Universel – Note 16) et des actifs corporels (Note 17) et l'acquisition de droits d'utilisation (Note 18). Les CapEx s'élèvent à 12,5 millions d'euros pour l'exercice 2025.

Investissements	En milliers d'euros
Immobilisations incorporelles (Note 16)	3 204
Immobilisations corporelles (Note 17)	4 028
Acquisitions de droits d'utilisation (Note 18)	5 273
Total CapEx	12 505

Alignement des CapEx en 2025 (en millions d'euros)

KPI publié :	CapEx	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie											
		KPI éligible à la taxonomie (3)	KPI aligné sur la taxonomie (4)	KPI aligné sur la taxonomie (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Part de la taxonomie alignée sur la taxonomie éligible (14)
Exercice (N) :	2025												
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	37,4%	1,7	13,4%	13,4%	0%	0%	0%	0%	0%			35,8%
Somme des alignements par objectif					13,4%	0%	0%	0%	0%	0%			
Total KPI		37,4%	1,7	13,4%	13,4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	35,8%

5.2.3. Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

Planisware reconnaît l'importance des principes de l'économie circulaire et de la gestion responsable des ressources et des déchets dans l'atténuation de son impact environnemental. Conformément au cadre ESRS E5, le Groupe a évalué les impacts, risques et opportunités potentiels liés aux flux de ressources entrants, aux flux de ressources sortants et à la production de déchets dans le cadre de son analyse de double matérialité.

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Économie circulaire	Impact négatif	Les déchets IT générés par les activités de Planisware détériorent l'environnement local s'ils ne sont pas correctement traités.	Activités	Court terme	Mise en œuvre d'une stratégie de gestion responsable du cycle de vie des actifs IT et des équipements de centres de données, incluant l'allongement de la durée de vie, la réaffectation interne, le don, la remise à neuf et le recyclage certifié en fin de vie.	Indicateurs déclaratifs (niveau Groupe) : <ul style="list-style-type: none"> Total des déchets générés Pourcentage des déchets non recyclés Gestion de la performance (ciblée sur le contrôle opérationnel) : <ul style="list-style-type: none"> Qualité du traitement responsable des ordinateurs et serveurs (objectif Groupe : 100% des équipements mis hors service gérés de manière responsable, selon les conditions opérationnelles locales et le type d'équipement)

Chapitre 5. État de durabilité

Compte tenu de son modèle économique d'éditeur de logiciels, Planisware génère des volumes limités de déchets physiques et ne met pas de produits tangibles sur le marché. Les flux de ressources entrants ainsi que les déchets post-consommation ont donc été évalués comme non matériels. En revanche, l'analyse a mis en évidence un impact environnemental négatif potentiel lié à la génération de déchets d'équipements informatiques et numériques en fin de vie au sein des opérations du Groupe, susceptibles de détériorer l'environnement local s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée.

Cet impact a été jugé matériel non pas en raison du volume de déchets générés, mais du fait de la nature spécifique des déchets électroniques, de leur sensibilité environnementale potentielle, et du contrôle direct exercé par Planisware sur leur gestion à l'échelle de ses opérations.

L'identification et l'évaluation des IROs ont été réalisées au travers d'ateliers internes pluridisciplinaires associant des équipes opérationnelles, les fonctions environnement et conformité, ainsi que des membres du top management. Ces travaux ont été étayés par une analyse du modèle économique du Groupe, de la nature de ses activités, du parc d'actifs et des caractéristiques de ses flux de déchets.

Compte tenu de la nature des activités de Planisware, des volumes limités de déchets physiques générés et de l'absence d'activités industrielles, aucun impact négatif significatif sur les communautés locales n'a été identifié pour ce sujet. Sur cette base, et conformément aux résultats de l'analyse de double matérialité, aucune consultation directe des communautés potentiellement affectées n'a été jugée nécessaire au titre de la norme ESRS E5, dans le cadre d'une approche proportionnée et fondée sur les risques, cohérente avec l'empreinte opérationnelle du Groupe et les exigences des ESRS.

Une vue d'ensemble des IROs identifiés, ainsi que des politiques, actions et indicateurs clés de performance (KPI) associés, est présentée dans la section « *Interactions avec la stratégie et le modèle économique* ».

5.2.3.1. Gestion de l'IRO associé en termes d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

En réponse à l'impact potentiel matériel identifié, Planisware concentre ses efforts en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire sur les flux de déchets pour lesquels elle dispose d'un contrôle opérationnel direct et d'une capacité accrue de réduction de l'impact environnemental. Bien que les déchets générés par les activités de bureau soient suivis, leur volume global et leur impact environnemental sont considérés comme non matériels.

La priorité est donc donnée à la gestion du cycle de vie des équipements IT et du matériel des centres de données, qui constituent les flux de déchets les plus sensibles d'un point de vue environnemental au sein des opérations du Groupe. Ces actifs font l'objet d'une attention particulière en matière de réutilisation, de remise à neuf, de réaffectation interne et de traitement responsable en fin de vie, afin de limiter la production de déchets et de soutenir les principes de l'économie circulaire.

Cette approche ciblée garantit que les actions mises en œuvre par Planisware sont proportionnées à son empreinte environnementale réelle, alignées avec les résultats de l'analyse de double matérialité, et concentrées sur les domaines où la réduction des risques et l'amélioration de la performance environnementale sont les plus pertinentes.

Politiques

E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

La stratégie de Planisware en matière de gestion des déchets s'inscrit dans le cadre de sa politique environnementale globale, axée sur la prévention des déchets, l'optimisation des ressources et l'application des principes de l'économie circulaire. Cette stratégie privilégie la réduction des déchets à la source, l'allongement de la durée de vie des actifs et l'élimination responsable des matériaux qui ne peuvent plus être réutilisés ou revalorisés. En particulier, l'entreprise vise à limiter la production de déchets dans l'ensemble de ses activités en adoptant des pratiques efficaces et en favorisant l'engagement des collaborateurs en faveur d'initiatives durables.

Les décisions d'achats constituent un levier clé de cette stratégie, les critères de durabilité étant intégrés dans la sélection du matériel IT et des autres ressources. Planisware privilégie notamment l'efficacité énergétique, la réparabilité et la recyclabilité dans ses processus d'achats, contribuant ainsi à la réduction globale de son impact environnemental. Les efforts de gestion des déchets sont également renforcés par la collaboration avec les fournisseurs, afin d'assurer un recyclage approprié des matériaux et l'amélioration continue des pratiques visant à réduire les déchets et à accroître la durabilité.

Gouvernance des déchets

Conformément au cadre de gouvernance environnementale du Groupe, les responsabilités en matière de gestion des déchets sont clairement définies en fonction de la nature des flux concernés.

Les déchets liés aux activités de bureau, considérés comme non matériels, sont principalement gérés dans le cadre des dispositifs mis en place par les gestionnaires d'immeubles et les prestataires de services. En revanche, une gouvernance spécifique s'applique aux équipements IT et au matériel des centres de données, compte tenu de leur sensibilité environnementale potentielle.

Les équipements IT utilisés par les collaborateurs sont gérés au niveau local sous la responsabilité opérationnelle des directions locales et des équipes IT, afin de garantir la conformité réglementaire et un traitement responsable en fin de vie. Cette gestion locale est coordonnée au niveau du Groupe par l'équipe conformité, afin d'assurer la cohérence des pratiques et leur alignement avec les objectifs environnementaux du Groupe.

Les équipements liés aux centres de données relèvent de la responsabilité directe du Chief Cloud Officer, qui supervise la gestion du cycle de vie des actifs matériels, y compris leur traitement en fin de vie, conformément à la politique environnementale de Planisware et aux principes de l'économie circulaire.

5.2.3.2. Actions

E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les actions mises en œuvre par Planisware en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire s'inscrivent dans un horizon de court à moyen terme. Certaines pratiques sont déjà opérationnelles à l'échelle du Groupe, notamment les mesures de réduction des déchets de bureau et la gestion centralisée du cycle de vie des équipements des centres de données. D'autres actions, en particulier celles relatives aux équipements informatiques des collaborateurs, font l'objet d'une formalisation et d'une harmonisation progressives au niveau du Groupe afin de garantir la cohérence, la traçabilité et l'amélioration continue des pratiques, tout en s'appuyant sur les dispositifs locaux existants.

Gestion des déchets de bureau

Bien que les déchets de bureau représentent un impact non matériel en raison de leur volume limité et de leur faible empreinte environnementale, Planisware met en œuvre des mesures pragmatiques visant à réduire la production de déchets et à encourager des pratiques de consommation et d'élimination responsables au sein de ses bureaux. Ces actions contribuent également à renforcer la sensibilisation et l'engagement des collaborateurs en matière de comportements durables.

Les principales initiatives déployées dans les bureaux comprennent notamment :

- **Suppression des plastiques à usage unique** : installation de fontaines à eau et mise à disposition de bouteilles en verre réutilisables et de mugs pour les collaborateurs, réduisant significativement la consommation de bouteilles en plastique jetables.
- **Utilisation d'alternatives plus durables** : remplacement des gobelets en plastique par des gobelets en carton pour les fontaines à eau et les machines à café.
- **Fournitures de bureau durables** : recours privilégié à des fournitures réutilisables et sans plastique lorsque cela est possible.
- **Réduction de la consommation de papier** : promotion d'un environnement de travail dématérialisé grâce à l'utilisation d'outils numériques, notamment le stockage dans le cloud et les processus de signature électronique.

Planisware encourage également le tri des déchets par des actions de sensibilisation et par la mise à disposition de bacs de tri dédiés dans ses bureaux. La gestion des déchets est réalisée en coordination avec les prestataires des immeubles afin de permettre, lorsque cela est possible, la séparation des déchets dans les filières appropriées (papier, carton, déchets industriels banals), conformément aux réglementations locales applicables. À titre d'exemple, en France, les déchets de papier et de carton sont recyclés, tandis que les déchets industriels généraux font l'objet d'une valorisation énergétique. Le verre n'étant pas pris en charge par les prestataires de gestion des déchets, les collaborateurs sont encouragés à le déposer dans les conteneurs municipaux prévus à cet effet pour un recyclage

Chapitre 5. État de durabilité

approprié. Ces mesures contribuent à limiter la production de déchets et à améliorer les taux de valorisation, tout en tenant compte des contraintes opérationnelles liées aux locaux loués.

Gestion des équipements IT et des centres de données

Les équipements IT constituent l'impact environnemental le plus significatif et matériel des activités de Planisware. Afin de limiter cet impact, le Groupe applique une approche fondée sur les principes de l'économie circulaire, en privilégiant la durabilité, la réutilisation et une gestion responsable de la fin de vie des équipements.

Les équipements utilisés tant par les collaborateurs que dans les centres de données sont sélectionnés sur la base de critères de performance, d'efficacité énergétique, de durabilité et d'exigences environnementales, incluant la réparabilité et la recyclabilité, afin de limiter la consommation de ressources et la production de déchets tout au long de leur cycle de vie.

- **Équipements informatiques des collaborateurs** (ordinateurs portables, écrans et périphériques) : ils font l'objet d'une maintenance systématique via des contrats de support et de garantie étendus afin de maximiser leur durée d'utilisation opérationnelle. Lorsque les équipements arrivent en fin d'usage principal, les matériels fonctionnels sont réaffectés en interne ou donnés à des associations locales. Les équipements non fonctionnels sont orientés vers des filières de recyclage certifiées via des partenaires agréés de gestion des déchets électroniques, y compris les petits périphériques (tels que les souris et claviers) lorsque leur réutilisation n'est pas possible.
- **Équipements des centres de données** (incluant les serveurs et les infrastructures associées) : ils suivent la même approche circulaire. Les équipements sont sélectionnés selon des critères de performance, d'efficacité énergétique et de considérations environnementales. Les actifs fonctionnels sont prioritairement réutilisés en interne avant toute mise hors service. Lorsque le remplacement est nécessaire, le recours à des composants reconditionnés ou recyclés est de plus en plus privilégié. Pour les actifs retirés des centres de données, le Groupe maintient un suivi global de leur statut et de leur gestion responsable, garantissant une traçabilité appropriée et un traitement conforme en fin de vie.
- **Approvisionnement responsable** : les considérations d'approvisionnement responsable sont intégrées aux pratiques d'achats et reflétées dans la Charte de Développement Durable des Fournisseurs du Groupe. Bien que Planisware ne fabrique pas de composants matériels, les équipements informatiques et de centres de données sont acquis auprès de fournisseurs internationaux de premier plan, engagés à respecter les exigences réglementaires applicables et les normes environnementales relatives aux équipements électroniques, notamment les restrictions sur les substances dangereuses (telles que la directive relative à la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses - RoHS, et le règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques - REACH), ainsi que des pratiques d'approvisionnement responsable tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

La gouvernance et la coordination sont assurées par une supervision centralisée des équipes informatiques locales pour les équipements des collaborateurs, et par le Chief Cloud Officer pour le matériel des centres de données, tandis que la mise en œuvre opérationnelle est réalisée par les équipes IT locales et les directeurs de sites. L'équipe Compliance diffuse les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des filiales. Ce modèle opérationnel combine une gouvernance centralisée pour les actifs et processus déjà consolidés avec un alignement progressif des pratiques gérées localement, garantissant une mise en œuvre pragmatique, cohérente et évolutive des principes d'économie circulaire à l'échelle du Groupe.

5.2.3.3. Performance

E5-5 Flux de ressources sortants

Planisware suit la production de déchets et leur traitement en fin de vie dans le cadre de l'évaluation de sa performance environnementale et de son engagement en faveur de l'économie circulaire. Bien que les déchets représentent moins de 1% des émissions totales de gaz à effet de serre du Groupe (environ 9 tCO₂éq.), les flux de déchets sont suivis afin d'assurer une gestion appropriée et une amélioration continue lorsque le contrôle opérationnel le permet. La gestion du cycle de vie des ordinateurs et des serveurs est intégrée aux dépenses opérationnelles informatiques existantes ainsi qu'aux processus d'approvisionnement, plutôt que d'être soutenue par un budget autonome dédié. Les ressources

Chapitre 5. État de durabilité

mobilisées consistent principalement en du temps de personnel interne, des contrats d'extension de garantie, des partenariats de recyclage certifiés et des systèmes de suivi des actifs.

Les flux de ressources sortants présentés ci-après couvrent l'ensemble des déchets générés par les opérations de Planisware, incluant les déchets liés aux activités de bureau, le traitement en fin de vie des équipements IT, ainsi que d'autres flux opérationnels, conformément aux exigences de la norme ESRS E5-5.

E5-5 : flux de ressources sortants	2024 (tonne)¹	2025 (tonne)	Variation N/N-1
Déchets détournés de l'élimination			
Déchets dangereux			
Préparation en vue de la réutilisation	0,16	0,00	-99%
Recyclage	0,20	0,00	-98%
Autres opérations de valorisation	0,00	0,00	0%
Déchets non dangereux			
Préparation en vue de la réutilisation	0,00	0,00	0%
Recyclage	3,45	4,35	26%
Autres opérations de valorisation	2,89	4,22	46%
Déchets destinés à l'élimination			
Déchets dangereux			
Incinération	0,00	0,00	0%
Décharge	0,01	0,02	71%
Autres opérations d'élimination	0,00	0,00	0%
Déchets non dangereux			
Incinération	0,97	1,02	5%
Décharge	12,85	13,63	6%
Autres opérations d'élimination	0,00	0,00	0%
Total des déchets générés	20,52	23,25	13%
Quantité totale de déchets dangereux	0,37	0,02	-94%
Déchets non recyclés	16,88	18,89	12%
Pourcentage des déchets non recyclés	82%	81%	-1%

Aucune opération de mise hors service d'ordinateurs portables ou de serveurs n'a eu lieu en 2025. Par conséquent, aucun traitement de fin de vie n'a été nécessaire pour ces équipements au cours de la période de déclaration. Les volumes de déchets présentés dans le tableau ci-dessus concernent donc principalement les flux de déchets de bureau. La proportion élevée de déchets non recyclés s'explique principalement par des contraintes structurelles liées aux immeubles de bureaux partagés, pour lesquels la gestion des déchets est assurée au niveau du bâtiment et pour lesquels la traçabilité en fin de vie est limitée. Dans ces situations, des hypothèses prudentes ont été appliquées afin de garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données reportées. À l'inverse, les flux de déchets relevant du contrôle opérationnel direct de Planisware, en particulier les équipements IT et numériques, sont gérés via des processus de réutilisation, de remise à neuf, de don ou de recyclage certifié. Ces pratiques contribuent à limiter les risques environnementaux associés aux déchets électroniques et à soutenir l'application des principes de l'économie circulaire au sein des opérations du Groupe.

Ces indicateurs consolidés offrent une vision globale de la production et du traitement des déchets à l'échelle du Groupe, tandis que les cibles définies portent sur les flux de déchets pour lesquels Planisware dispose de leviers d'amélioration directs et efficaces.

¹ Correction de la conversion du volume des déchets de kanmes en tonnes

5.2.3.4. Cibles

E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

En raison de la nature des surfaces de bureaux louées par Planisware, la gestion des déchets de bureau dépend largement des infrastructures et des processus définis par les bailleurs et les gestionnaires d'immeubles. Bien que Planisware collabore activement avec ces parties prenantes afin d'améliorer le tri et la valorisation des déchets, sa capacité à fixer des objectifs quantitatifs spécifiques pour les déchets de bureau demeure limitée.

En revanche, Planisware exerce un contrôle opérationnel accru sur la gestion du cycle de vie des équipements IT et du matériel des centres de données. Dans ce contexte, le Groupe a initialement défini une cible portant sur son siège mondial de Châtillon, visant à atteindre un minimum de 90% de traitement responsable en fin de vie des déchets électroniques d'ici 2025. Ce site a été retenu comme site pilote en raison de son poids relatif au sein du Groupe, de la centralisation de la gestion IT et des centres de données, ainsi que de la maturité de ses processus opérationnels. Cet objectif initial a permis de structurer la gouvernance, de tester les dispositifs opérationnels et d'améliorer la traçabilité avant un déploiement plus large.

Sur la base de cette expérience, une évaluation des pratiques de gestion de la fin de vie des équipements a été menée en 2025 à l'échelle du Groupe, impliquant les équipes IT locales pour les équipements des collaborateurs et le Chief Cloud Officer pour le matériel des centres de données. Cette analyse a permis de consolider les pratiques et de renforcer la gouvernance au niveau du Groupe.

À l'issue de ces travaux, Planisware a défini un objectif à l'échelle du Groupe visant à garantir qu'à fin 2027, 100% des ordinateurs et serveurs mis hors service soient gérés via des processus responsables de fin de vie. Ces processus incluent la réaffectation interne, le don, la remise à neuf, la revente ou le recyclage certifié, en fonction des conditions opérationnelles locales et du type d'équipement. Cette approche s'inscrit dans la hiérarchie européenne des déchets, qui privilégie la prévention, la réutilisation et la préparation en vue de la réutilisation avant le recyclage, et limite l'élimination aux fractions résiduelles uniquement lorsqu'aucune option de valorisation à plus forte valeur ajoutée n'est possible. Compte tenu de la variabilité des volumes de mise hors service et de la nature des cycles de vie des actifs IT, cette cible est définie en termes relatifs et porte sur la qualité du traitement en fin de vie plutôt que sur des volumes absolus de déchets, qui ne sont pas directement maîtrisables.

Cet objectif illustre l'approche progressive et pragmatique de Planisware en matière de mise en œuvre de l'économie circulaire. Il s'agit d'une cible volontaire, non imposée par la réglementation, susceptible d'évoluer à mesure que la qualité des données, le périmètre opérationnel et les pratiques locales continuent de s'améliorer. Il constitue le principal mécanisme du Groupe pour suivre la mise en œuvre effective de sa politique de gestion responsable du cycle de vie des équipements informatiques et a été défini dans le cadre d'une coordination interne avec les parties prenantes internes concernées.

Principes comptables

Le calcul des flux de ressources sortants repose sur les données collectées auprès de l'ensemble des bureaux de Planisware sur la période de déclaration. Lors de la collecte des données, les sites ont été invités à déclarer les déchets générés, en distinguant les déchets dangereux et non dangereux ainsi que leur mode de traitement en fin de vie.

Pour les sites où les données n'ont pas pu être collectées, notamment dans des espaces partagés, les données ont été extrapolées sur une base par équivalent temps plein (ETP) et affectées aux « déchets non dangereux » orientés vers la « mise en décharge », selon une approche prudente. Au total, 74% des données reposent sur des données primaires, les 26% restants ayant été extrapolées.

5.3. Informations sociales

5.3.1. Effectifs de l'entreprise (ESRS S1)

Chez Planisware, les collaborateurs sont au cœur du succès de l'entreprise et jouent un rôle central dans sa stratégie de croissance durable. En tant que société mondiale de logiciels comptant des bureaux en Europe, en Amérique du Nord, en Asie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, Planisware rassemble une communauté diversifiée d'ingénieurs, de consultants et de fonctions de support qui contribuent à fournir des solutions innovantes à ses clients.

Planisware met l'accent sur le dialogue social, en favorisant des échanges transparents et constructifs avec les représentants du personnel et en maintenant des canaux de communication ouverts entre toutes les équipes. Cette approche permet à l'entreprise d'anticiper l'évolution des besoins, d'améliorer continuellement ses pratiques et de renforcer la confiance au sein de l'organisation.

Le bien-être des collaborateurs et la qualité de vie au travail sont également des priorités. Planisware favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à des modalités de travail flexibles et investit dans des programmes visant à promouvoir la santé, la sécurité et l'épanouissement professionnel.

La diversité et l'inclusion font partie intégrante des valeurs de l'entreprise. Planisware s'engage à garantir l'égalité des chances, à favoriser une représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise et à prévenir toute forme de discrimination. En cultivant un lieu de travail respectueux et inclusif, Planisware permet à chaque salarié d'atteindre son plein potentiel.

5.3.1.1. Gestion des IRO associés en termes d'effectifs de l'entreprise

SBM-3 : IRO matériels en termes de travailleurs de la chaîne de valeur et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Dans le cadre de sa stratégie de responsabilité sociale, Planisware a identifié plusieurs impacts, risques et opportunités (IRO) matériels liés à ses effectifs dans l'ensemble de ses activités. Ces IRO concernent les conditions de travail, la santé et la sécurité, le dialogue social, la formation et le développement des compétences, ainsi que l'égalité de traitement et l'égalité des chances.

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Condition de travail	Risque	La rotation importante des salariés et l'absentéisme limitent la productivité, la rétention des savoir-faire et augmentent les coûts de formation et de recrutement.	Activités	Court terme	Planisware favorise des conditions de travail durables grâce à des pratiques de rémunération équitables et transparentes, des avantages sociaux complets, des modalités de travail flexibles, une gestion responsable du temps de travail, des mécanismes structurés de feedback des employés et des actions de bien-être. Ces mesures visent à réduire le turnover et l'absentéisme, prévenir les risques physiques et psychosociaux, limiter les surcharges de travail et soutenir l'engagement, la fidélisation et la productivité à long terme des employés.	Atteindre et maintenir : <ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'acquisition annuel en adéquation avec les besoins de croissance de Planisware • Un taux de rétention annuel supérieur à 80% au niveau du Groupe • L'amélioration annuelle du taux de satisfaction globale des employés sur la base de la moyenne de l'indice Trust Index© de Great Place To Work®, avec un seuil maximal de 90% et un objectif minimum de 70% pour les questions relatives aux conditions de travail.
	Risque	L'absence d'attention portée à la santé et à la sécurité des salariés peut entraîner des blessures physiques et/ou psychologiques, nuire à la productivité des salariés au sein du Groupe ou donner lieu à des litiges à l'encontre de Planisware, avec les coûts que cela suppose (honoraires, pénalités financières).	Activités	Moyen terme		
	Opportunité	De bonnes conditions de travail peuvent bénéficier à la réputation de Planisware et à sa capacité à attirer des talents et des futurs employés, une condition essentielle pour poursuivre la croissance du Groupe.	Activités	Moyen terme		
	Opportunité	En garantissant de bonnes conditions de travail, Planisware peut renforcer sa capacité à fidéliser ses salariés actuels, tout en améliorant leur bien-être et leur mobilisation au sein du Groupe et en augmentant ainsi leur productivité.	Activités	Court terme		
	Impact négatif	Une pression intense sur les salariés de Planisware pourrait fragiliser l'intégrité mentale et engendrer des troubles psychologiques, portant préjudice aux individus et au Groupe (épuiement professionnel, perte de productivité, etc.)	Activités	Court terme		

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Le manque de clarté dans la stratégie et les pratiques du Groupe dans les négociations et les discussions avec les représentants des salariés concernant leurs conditions d'emploi et les relations employeur-employés peuvent avoir un impact sur le moral des employés et leur satisfaction au travail.	Activités	Moyen terme	Planisware respecte la liberté d'association et favorise un dialogue social structuré conforme aux réglementations locales et aux normes internationales du travail. Tous les salariés ont accès à des mécanismes de participation et de consultation (accords collectifs, représentation formelle lorsque la loi l'exige, échanges directs avec la direction, enquêtes structurées...). La communication interne transparente, les canaux de signalement éthiques et les initiatives d'engagement régulières soutiennent la confiance, le moral et le dialogue constructif.	Maintien de 100% des employés couverts par des accords collectifs ou des mécanismes alternatifs de représentation et de dialogue
	Opportunité	Un dialogue social sain et raisonné entre l'équipe dirigeante de Planisware et ses salariés, en veillant à accéder à une partie de leurs revendications, peut stimuler le moral des salariés, leur satisfaction, leur productivité et leur mobilisation.	Activités	Court terme		

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Formation et développement des compétences	Risque	L'absence de programmes de formation et de développement pour les employés peut exposer Planisware à une perte d'avantage concurrentiel par rapport à ses concurrents et empêcher ses effectifs de s'adapter aux nouvelles compétences requises par son marché, avec des impacts sur la qualité de service du Groupe et la perte d'opportunités d'affaires.	Activités	Moyen terme	Planisware soutient le développement continu et l'employabilité à long terme des salariés via une gestion structurée de la performance, des dialogues de carrière réguliers et des programmes de formation ciblés. Les évaluations permettent d'identifier les besoins en compétences, définir des objectifs de développement et soutenir la croissance professionnelle. La formation est adaptée aux évolutions du marché via des parcours par rôle, des plateformes e-learning et des initiatives de partage de connaissances, complétées par la mobilité interne et le mentorat.	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture des évaluations de performance et de carrière : % d'employés ayant eu au moins une évaluation annuelle (objectif 100%) • Indicateur déclaratif (ESRS) : heures de formation moyennes par employé
	Impact positif	Investir dans des programmes de formation et de développement pour les employés et accroître les possibilités d'évolution de carrière peut améliorer leurs compétences, stimuler la satisfaction au travail et garantir que les employés du Groupe restent informés des derniers développements de l'industrie.	Activités	Court terme		

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Impact positif	Le respect de politiques favorisant l'égalité femmes-hommes et la diversité, telles que l'égalité salariale et les congés maternité et paternité, contribue directement à l'inclusion, à l'équité et à la reconnaissance des employés, contribuant ainsi à leur engagement et donc à leur productivité.	Activités	Moyen terme	Planisware promeut l'égalité de traitement et des opportunités inclusives tout au long du cycle de vie des employés via des standards éthiques clairs, des pratiques RH équitables et transparentes et des mécanismes de gouvernance robustes. Les principes de diversité, équité et inclusion sont intégrés au recrutement, au développement de carrière, à la rémunération et au comportement au travail, soutenus par un Code d'éthique, des processus de décision non biaisés, le suivi de l'équité salariale et des mécanismes accessibles de réclamation et de signalement.	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les effectifs • Taux de complétion du Code d'éthique et de conduite pour les employés avec ≥3 mois d'ancienneté (objectif : 100% d'ici 2026)

Chapitre 5. État de durabilité

Les impacts matériels en matière de ressources humaines mis en évidence par l'évaluation de la double matérialité – notamment ceux liés aux conditions de travail, à l'implication des salariés, au développement des compétences et à la rétention du personnel – sont directement liés au modèle économique et à la stratégie RH de Planisware. En tant qu'éditeur logiciels évoluant dans un environnement fortement axé sur l'expertise, la performance du Groupe repose sur sa capacité à mener à bien des projets, à développer des produits et à accompagner ses clients grâce à des équipes stables et qualifiées. Par conséquent, ces impacts sont intégrés dans la planification des effectifs, le développement des talents, la gestion de la charge de travail et les pratiques de gestion.

Les impacts matériels peuvent concerner l'ensemble du personnel, car tous les salariés contribuent, dans le cadre de leurs fonctions respectives, à la prestation des services et au développement des produits. Si l'intensité de l'exposition peut varier en fonction de la nature des activités (par exemple, travail par projet, fonctions en contact avec la clientèle, ingénierie ou fonctions de soutien administratif), les impacts sociaux identifiés – tels que les fluctuations de la charge de travail, les niveaux de dialogue et l'évolution des besoins en compétences – peuvent toucher l'ensemble des catégories de personnel. Certaines fonctions peuvent néanmoins être plus fortement touchées selon le contexte opérationnel, notamment en raison de la variabilité de la charge de travail liée aux cycles de projet ou de l'exposition aux fluctuations du marché des talents. Une très petite partie des personnes non salariées, telles que les prestataires de longue date ou les entités de gestion (VIE) intégrées aux équipes opérationnelles, pourrait également être exposée à des conséquences similaires en raison de leur implication dans les activités de Planisware. Les opportunités liées à une formation structurée, à des conditions de travail équitables, au dialogue social et à l'égalité de traitement contribuent à l'implication des salariés et à la rétention du personnel, ainsi qu'à l'attractivité de l'entreprise, renforçant ainsi la résilience et la durabilité du modèle économique de Planisware.

5.3.1.2. Principes / Politiques

S1-1 : Politiques concernant les effectifs de l'entreprise

Fidèle à ses valeurs d'entreprise, Planisware s'engage à promouvoir un environnement de travail respectueux, sûr et inclusif, qui favorise le bien-être des salariés, leur développement professionnel, ainsi que l'attraction et la rétention des talents à long terme. Le Groupe reconnaît que ses collaborateurs jouent un rôle central dans sa performance et sa pérennité, et qu'une gestion responsable des ressources humaines contribue directement à l'épanouissement individuel et à la résilience de l'organisation.

Planisware a mis en place une Politique de ressources humaines exhaustive qui définit les engagements, les principes et le cadre de gouvernance du Groupe concernant ses effectifs. Cette politique s'applique à l'ensemble des salariés, toutes zones géographiques et entités confondues, et fournit un cadre structuré permettant de gérer le capital humain de manière responsable, cohérente et durable.

Portée et alignement de la Politique

La Politique de ressources humaines est conforme aux normes et cadres reconnus au niveau international, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la réglementation locale applicable en matière de travail. Elle couvre l'ensemble du cycle de vie des collaborateurs et aborde les enjeux sociaux identifiés comme significatifs à l'issue de l'évaluation de la double matérialité menée par le Groupe, notamment la santé et la sécurité des employés, la diversité, l'équité et l'inclusion, les conditions de travail, l'évolution de carrière, le dialogue social, ainsi que le respect des droits de l'homme et des normes du travail.

À travers cette politique, Planisware définit son approche visant à identifier, prévenir, atténuer et gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés aux effectifs de l'entreprise, tout en soutenant la performance durable de l'entreprise.

Respect des droits de l'homme et des normes de travail :

Le Groupe interdit toute forme de violation des droits de l'homme, notamment le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains, le harcèlement et la discrimination. Ces engagements sont inscrits dans les règles, procédures et pratiques internes et s'étendent aux partenaires commerciaux par le biais de la Charte des fournisseurs, garantissant ainsi la cohérence tout au long de la chaîne de valeur.

Gouvernance et responsabilités

La Politique de ressources humaines est formellement approuvée au plus haut niveau de l'organisation, reflétant son importance stratégique et son alignement avec les valeurs et les objectifs à long terme de Planisware.

La responsabilité globale de la Politique de ressources humaines incombe au Directeur général, assisté des Directeurs généraux et des équipes RH au niveau local. Cette approche garantit une application cohérente des valeurs fondamentales et des normes mondiales de l'entreprise, tout en permettant une adaptation aux contextes opérationnels locaux, favorisant ainsi une gestion responsable et efficace des effectifs.

Principes clés et engagements

La Politique de ressources humaines de Planisware s'articule autour des principes fondamentaux suivants :

- santé, sécurité et bien-être des collaborateurs ;
- diversité, égalité et inclusion ;
- conditions de travail équitables et responsables ;
- gestion de carrière, formation et développement ;
- respect des droits de l'homme et des normes de travail.

Mise en œuvre, suivi et amélioration continue de la Politique

La mise en œuvre de la Politique des ressources humaines s'appuie sur des procédures bien définies, des contrôles internes et des mécanismes de suivi. Les indicateurs clés de performance (KPI) servent à évaluer l'efficacité dans les domaines prioritaires et à faciliter le suivi des performances d'une année sur l'autre. Les résultats sont examinés tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la direction et servent de base à l'élaboration de plans d'action et d'initiatives d'amélioration continue. Pour plus d'informations sur l'implication des employés et le suivi des performances, voir les sections *S1-2 : Dialogue avec le personnel de l'entreprise et les représentants des travailleurs* et *S1-5 : Cibles liées au personnel dans le cadre de la gestion des IRO identifiés* respectivement.

S1-2 : Dialogue avec le personnel de l'entreprise et les représentants des travailleurs

Planisware reconnaît qu'un dialogue efficace avec les employés est essentiel pour instaurer la confiance, garantir leur bien-être et traiter les impacts significatifs ainsi que les opportunités liés au personnel. À cet effet, l'entreprise a mis en place des processus structurés afin de dialoguer avec les employés et leurs représentants sur une base continue.

Le dialogue est favorisé par une combinaison d'enquêtes régulières, telles que Great Place to Work® (GPTW), de réunions générales périodiques et d'ateliers organisés au niveau des équipes. Ces événements ont lieu au moins une fois par an pour les enquêtes à l'échelle de l'entreprise et une fois par trimestre pour les discussions collectives et les mises à jour.

En outre, les collaborateurs ont accès à des entretiens individuels de performance et de développement avec leurs responsables au moins une fois par an. Au-delà de ces évaluations formelles, les employés bénéficient également d'entretiens réguliers avec leurs responsables tout au long de l'année, ce qui leur permet d'obtenir un feedback continu, de définir leurs objectifs et de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de leur évolution professionnelle. Chez Planisware, la gestion des ressources humaines est décentralisée : les équipes RH locales constituent le principal centre d'expertise et de coordination pour leurs entités respectives. Ces équipes collaborent afin de partager leurs bonnes pratiques et de s'assurer qu'elles restent en phase avec les principes fondamentaux des ressources humaines, garantissant ainsi une approche cohérente en matière de développement des employés, de bien-être au travail et de culture d'entreprise.

Le dialogue avec les employés est principalement géré au niveau local par les équipes RH et la direction concernées. Des échanges de bonnes pratiques et d'initiatives peuvent avoir lieu de manière ponctuelle entre les entités, en fonction des besoins opérationnels et des priorités. Bien qu'il n'existe pas de structure officielle de coordination des ressources humaines à l'échelle du Groupe, la fonction RSE peut contribuer à harmoniser les pratiques autour de principes clés lorsque cela s'avère pertinent.

Chapitre 5. État de durabilité

Planisware reconnaît pleinement le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, conformément aux lois et pratiques locales de chaque pays où le Groupe intervient.

Dans les pays où ces droits sont limités par la loi, Planisware veille à ce que les employés puissent toujours avoir accès à d'autres canaux de dialogue et de représentation. Il s'agit, par exemple, d'enquêtes régulières auprès des employés, d'une communication ouverte avec la direction, de points de contact RH désignés, ainsi que de comités ou de forums internes permettant aux employés d'exprimer leurs préoccupations, de faire part de leurs commentaires et de contribuer aux processus décisionnels. L'objectif est de promouvoir une culture d'entreprise ouverte et respectueuse, au sein de laquelle tous les employés, quelle que soit leur juridiction, puissent exprimer leurs opinions et engager un dialogue constructif avec l'entreprise.

Pour évaluer l'efficacité de ces processus de dialogue, Planisware suit les taux de participation aux enquêtes et aux sessions de feedback, surveille les tendances en matière de satisfaction des employés et analyse les données relatives au turnover et à l'absentéisme. Les améliorations relevées dans le cadre de cette boucle de rétroaction sont intégrées aux pratiques et aux plans d'action mis à jour en matière de RH.

S1-3 : Canaux permettant de faire part de ses préoccupations et de signaler des problèmes

Planisware s'engage à offrir un environnement sûr et transparent dans lequel les employés peuvent faire part de leurs préoccupations, demander réparation et faire entendre leur voix sans craindre de représailles. L'approche adoptée par l'entreprise pour faire face aux répercussions négatives sur son personnel est inscrite dans sa Politique de ressources humaines et son cadre de gouvernance.

Les employés peuvent faire part de leurs préoccupations par le biais des mécanismes de réclamation établis, y compris les canaux de signalement dédiés à la discrimination, au harcèlement ou à d'autres comportements répréhensibles, comme détaillé sous Dispositif d'alerte et information en matière d'éthique (section 5.4.2). Ces canaux garantissent la confidentialité et protègent les employés contre les représailles.

Planisware entretient un dialogue constructif de manière active, veillant à ce que les préoccupations des employés soient prises en compte et traitées rapidement. Les signalements sont pris au sérieux, font l'objet d'enquêtes approfondies, et les enseignements qui en sont tirés sont intégrés dans les politiques et les systèmes de gestion afin de favoriser la prévention dans les années à venir.

À ce jour, aucun problème ou incident grave relatif aux droits de l'homme n'a été signalé. Planisware s'engage à suivre et à améliorer en permanence ses mécanismes de réclamation afin de garantir leur accessibilité et leur efficacité pour tous les employés, y compris ceux qui se trouvent dans des situations potentiellement vulnérables ou marginalisées.

5.3.1.3. Plans d'action

S1-4 : Gestion des risques et des opportunités identifiés concernant le personnel

Planisware met en œuvre un cadre complet et structuré pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à ses effectifs. Ce cadre repose sur cinq piliers qui traitent des enjeux de durabilité matériels liés à notre personnel :

1. Conditions de travail ;
2. Santé et sécurité des employés ;
3. Diversité, égalité et inclusion (DEI) ;
4. Gestion de carrière, formation et développement ;
5. Dialogue social et implication des employés.

Élément central de ce cadre, Planisware s'appuie sur un processus structuré de suivi de l'implication et de la satisfaction des employés afin d'identifier les risques, impacts et opportunités prioritaires liés aux effectifs. Depuis 2022, le Groupe mène une enquête annuelle anonyme auprès de ses collaborateurs, en partenariat avec Great Place to Work® (GPTW), couvrant toutes les entités et zones géographiques où les exigences minimales en matière de taille d'échantillon sont respectées.

L'enquête évalue les dimensions clés de l'expérience des employés, notamment la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la culture d'entreprise. Les résultats sont synthétisés à l'aide de l'indicateur Trust Index®, qui offre une vision standardisée et comparable de l'implication et des perceptions des employés au fil du temps.

Chapitre 5. État de durabilité

Les résultats de l'enquête sont analysés au niveau local et au niveau du Groupe et discutés par la direction et les équipes RH. Les points forts, les préoccupations et les nouvelles tendances ainsi identifiés servent à définir des plans d'action ciblés, à hiérarchiser les initiatives d'amélioration et à adapter les pratiques existantes en matière de gestion des effectifs lorsque cela s'avère nécessaire. Lorsque les résultats de l'enquête mettent en évidence des domaines prioritaires spécifiques, des questionnaires internes supplémentaires ou des échanges qualitatifs peuvent être organisés afin d'approfondir l'analyse et de faciliter la mise en œuvre rapide de mesures correctives.

Planisware s'engage à mettre en œuvre des mesures concrètes pour favoriser le développement professionnel, le bien-être, la diversité et l'inclusion de ses collaborateurs, ainsi que le dialogue social dans l'ensemble de ses activités. La mise en œuvre et le suivi de ces initiatives reposent principalement sur les équipes des ressources humaines, avec le soutien de la direction et des services internes concernés. Ces actions comptent des programmes de formation et de développement des compétences, des initiatives en matière d'implication des employés, des mesures liées à la santé et au bien-être et la réalisation d'enquêtes auprès des employés. À ce stade, aucun CapEx ou OpEx significatif lié exclusivement à ces initiatives sociales n'a été isolé, l'approche de l'entreprise reposant sur la mobilisation des ressources opérationnelles et humaines existantes dans le cadre de ses activités courantes.

Conditions de travail

Garantir une rémunération équitable, des avantages sociaux compétitifs, un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des relations de travail respectueuses, ainsi que le respect des normes internationales du travail, notamment la liberté d'association et le droit à la négociation collective, conformément à la réglementation locale.

Pratiques de rémunération justes, transparentes et équitables

Planisware applique des pratiques de rémunération structurées et non discriminatoires afin de promouvoir l'équité et la parité salariale entre les postes comparables. Les salaires de départ sont fixés sur la base de critères objectifs, tels que les diplômes et l'expérience professionnelle, ce qui permet d'assurer un traitement équitable aux employés occupant des postes similaires. La transparence est assurée *via* la communication des principes de rémunération, des critères d'évaluation des performances et des processus de révision des salaires aux employés au niveau local, notamment par le biais des communications RH, des processus d'intégration et des échanges sur l'évaluation des performances.

Un cadre de suivi des rémunérations a été mis en place. Il repose sur des principes communs en matière de rémunération et est appliqué au niveau des entités locales. Sous la responsabilité des Directeurs généraux locaux, les équipes RH locales examinent régulièrement les pratiques de rémunération au sein de leurs entités respectives pour des fonctions et des niveaux d'expérience comparables, afin d'identifier les écarts potentiels, y compris les écarts de rémunération liés au genre, et de mettre en œuvre des mesures correctives si nécessaire. Ce cadre soutient les principes d'égalité salariale et s'aligne sur les pratiques du marché.

Les augmentations de salaire, les promotions et les rémunérations variables sont déterminées dans le cadre de procédures formelles d'évaluation des performances, fondées sur des critères légaux et non discriminatoires. Les pratiques en matière de rémunération sont conçues de sorte à se situer au-dessus des minima fixés par les conventions collectives applicables, afin de garantir des niveaux de rémunération décents. En France, les instances représentatives du personnel sont consultées sur la méthode de calcul de l'indice de parité professionnelle, qui est officiellement présenté au CSE et publié sur le site Web de l'entreprise.

Avantages sociaux et avantages liés à l'emploi

Planisware propose toute une gamme d'avantages sociaux destinés à garantir la sécurité financière et le bien-être de ses employés. Il s'agit notamment de régimes de retraite et d'épargne à long terme financés par l'employeur, ainsi que d'avantages supplémentaires tels que des allocations mensuelles pouvant servir à couvrir les dépenses quotidiennes ou à financer des activités de bien-être, et d'une couverture d'assurance maladie complémentaire, comprenant le remboursement partiel de certains frais médicaux.

Certains avantages liés à l'emploi évoluent en fonction de l'ancienneté, notamment des modalités de travail flexibles plus avantageuses et, dans certains cas, des congés payés supplémentaires allant au-delà des exigences légales. Planisware accorde également des congés maladie rémunérés allant au-

Chapitre 5. État de durabilité

delà des obligations légales dans certains cas précis. Ces mesures contribuent à garantir des conditions d'emploi stables et attractives tout au long du parcours professionnel des salariés.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée et organisation flexible du travail

Planisware favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à des modèles d'organisation du travail flexibles qui favorisent l'autonomie et la capacité d'adaptation des employés. En règle générale, aucun horaire de travail fixe n'est imposé, ce qui permet aux employés d'organiser leur temps de travail en fonction des besoins opérationnels. Des modalités de travail flexibles, notamment le travail hybride et le télétravail, sont proposées en fonction de l'adéquation du poste et de l'ancienneté.

Les salariés peuvent adapter leurs modalités de travail au cours de leur contrat, notamment en modifiant leurs horaires ou en suspendant temporairement leurs activités professionnelles lorsque cela se justifie. Des congés sabbatiques et des modalités de télétravail peuvent également être accordés, pour autant qu'ils soient compatibles avec les responsabilités professionnelles.

Gestion responsable du temps de travail et des heures supplémentaires

Planisware gère le temps de travail de manière à prévenir les charges de travail excessives et à garantir le respect de la réglementation en vigueur. Les heures supplémentaires sont identifiées et validées par les supérieurs hiérarchiques directs. Elles sont soit rémunérées, soit converties en temps de repos ou en congés, selon les dispositions en vigueur.

Le temps de travail est suivi tout au long de l'année, et des mécanismes sont en place afin de veiller à ce que les soldes de temps cumulés soient régularisés chaque année. Ces pratiques permettent d'équilibrer les charges de travail et d'éviter l'accumulation à long terme d'heures de travail excessives.

Santé et sécurité des employés

Planisware s'engage à offrir un environnement de travail sûr et sain grâce à un système de prévention des accidents du travail et de gestion de la santé et de la sécurité, comprenant notamment des évaluations préventives des risques, des mesures de préparation aux situations d'urgence, des formations et des initiatives visant à traiter à la fois les risques physiques et psychosociaux.

Évaluation des risques professionnels et mesures préventives de sécurité

Planisware adopte une approche structurée de gestion de la santé et de la sécurité au travail basée sur l'identification, l'évaluation et la prévention régulières des risques, soutenue par une gouvernance clairement définie tant au niveau local qu'au niveau du Groupe. La responsabilité de la santé et de la sécurité au travail incombe principalement aux Directeurs généraux et aux équipes RH au niveau local, qui sont chargés d'évaluer les risques professionnels, de veiller au respect des réglementations applicables et de mettre en œuvre des mesures préventives et correctives adaptées aux environnements de travail locaux.

Les risques liés à la santé et à la sécurité au travail sont évalués sur une base périodique et des examens officiels sont effectués au moins une fois par an afin d'identifier tout risque physique, organisationnel et psychosocial.

Des actions préventives sont mises en œuvre si nécessaire, notamment des aménagements des postes de travail, des mesures de préparation aux situations d'urgence et des initiatives de sécurité ciblées. Les accidents du travail font l'objet d'un suivi régulier afin d'identifier les tendances et de permettre la mise en place d'actions correctives en temps opportun.

L'équipe RSE contribue à la coordination des politiques et des priorités stratégiques en matière de santé et de sécurité au niveau du Groupe, en favorisant l'harmonisation entre les différentes entités et en encourageant le partage des meilleures pratiques. Les employés reçoivent une formation obligatoire sur les consignes de santé et de sécurité au travail ainsi que sur le règlement intérieur, et des dispositifs sont mis en place pour contrôler le respect de ces règles et remédier aux manquements *via* des mesures correctives appropriées. Ce cadre de gouvernance favorise une culture de responsabilité partagée, l'appropriation locale des questions de santé et de sécurité, ainsi que la réduction continue des risques dans l'ensemble des activités de Planisware.

Ergonomie, conditions de travail et sécurité physique

Planisware promeut des environnements de travail sûrs et ergonomiques afin de prévenir les tensions physiques et les troubles musculo-squelettiques liés au travail. Des équipements de bureau favorisant la santé, tels que des bureaux réglables en hauteur et du mobilier ergonomique, sont mis à disposition afin d'améliorer le confort et de réduire les risques physiques liés au travail sédentaire prolongé.

Les conditions de travail sont régulièrement revues afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes de sécurité et aux besoins opérationnels. Planisware organise des exercices d'urgence, assure l'entretien des équipements de sécurité et réalise des contrôles de conformité afin de veiller à ce que tous les lieux de travail soient sûrs et opérationnels. Le cas échéant, des experts extérieurs peuvent être sollicités afin d'évaluer les conditions de sécurité et de recommander des améliorations.

Santé mentale, bien-être psychologique et mécanismes de soutien

Planisware considère la santé mentale comme un élément essentiel de la santé et de la sécurité des salariés. Les collaborateurs ont accès à des ressources de soutien psychologique, notamment à des services de santé au travail tels que la médecine du travail et à des professionnels du soutien psychologique, qui leur offrent une aide confidentielle pour faire face au stress, aux difficultés émotionnelles et aux pressions liées au travail.

Les initiatives de prévention sont complétées par des actions axées sur la résilience, notamment des programmes de formation dédiés visant à renforcer la capacité des collaborateurs à gérer le changement, la charge de travail et le stress. En outre, une fonction des ressources humaines ouverte et accessible favorise la détection précoce des difficultés et facilite une intervention rapide.

Par ailleurs, au niveau des entités, Planisware organise régulièrement des réunions de lancement internes, des rencontres entre équipes ou des séminaires hors site. Ces initiatives visent à renforcer la cohésion d'équipe, à favoriser un dialogue ouvert et à partager la vision stratégique, les priorités et les messages clés de l'entreprise. En offrant des moments réservés aux échanges collectifs, en dehors des activités opérationnelles, ces événements permettent aux employés de prendre du recul par rapport aux exigences professionnelles du quotidien et contribuent à renforcer leur implication, à créer un environnement de travail solidaire et à prévenir les risques psychosociaux.

Des services de santé externes peuvent, le cas échéant, être mobilisés afin de soutenir les salariés, en assurant une prise en charge et un accompagnement adaptés dans les situations affectant le bien-être psychologique.

Promotion de la santé, formation et sensibilisation à la sécurité

Planisware encourage activement la sensibilisation à la santé et à la sécurité par le biais de formations régulières et d'initiatives visant à impliquer le personnel. Les programmes de formation en matière de santé et de sécurité abordent des thèmes tels que les premiers secours, les interventions d'urgence et les procédures d'évacuation, afin de doter les employés des connaissances nécessaires pour réagir efficacement en cas d'incident.

Des initiatives de promotion de la santé sont également mises en œuvre afin de soutenir les soins préventifs et le bien-être en général. Ces initiatives comptent notamment des événements périodiques axés sur la santé, l'accès à des consultations avec des experts en santé et des initiatives visant à encourager l'activité physique dans le cadre d'un mode de vie sain. Selon la configuration du lieu de travail, des installations et des ressources favorisant les modes de transport actifs ou l'activité physique peuvent être mises à disposition.

Ensemble, ces mesures contribuent à instaurer une culture de la sécurité proactive, axée sur la prévention, la préparation et le bien-être durable des salariés.

L'entreprise dispose d'un système structuré de gestion de la santé et de la sécurité, comprenant des évaluations régulières des risques, des plans de préparation aux situations d'urgence, des mesures ergonomiques et une démarche de formation continue. Les mesures préventives portent à la fois sur les risques physiques et psychologiques. Le service RH suit les progrès réalisés en analysant la fréquence et la gravité des incidents. Les résultats sont ensuite examinés par la direction afin de garantir une amélioration continue et la protection des employés.

Chapitre 5. État de durabilité

Diversité, égalité et inclusion (DEI)

Planisware promeut l'égalité des chances, la non-discrimination et l'inclusion dans tous les aspects du recrutement, de l'évolution de carrière, de la rémunération et des pratiques sur le lieu de travail, en s'appuyant sur des actions de sensibilisation, des formations et des mécanismes de réclamation. Toutes les formes de discrimination interdites par les lois et réglementations nationales applicables, y compris la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion ou les opinions politiques.

Gouvernance, politiques et normes éthiques inclusives

Planisware intègre les principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans les normes éthiques et les politiques applicables à l'ensemble de ses salariés. Un Code d'éthique et de conduite des affaires exhaustif définit clairement les attentes en matière d'égalité de traitement, de non-discrimination et de comportement respectueux dans toutes les interactions professionnelles. Cela inclut le recrutement, l'évolution de carrière, la gestion des performances et la conduite au quotidien. Les salariés sont tenus de prendre officiellement connaissance du Code et de s'y conformer dans le cadre d'une formation obligatoire. Pour plus d'informations sur le Code d'éthique et de conduite des affaires et les mécanismes de réclamation mis à la disposition de tous les salariés, veuillez consulter la section 5.4.1.1. Culture d'entreprise.

Recrutement et gestion de carrière équitables, impartiaux et inclusifs

Planisware a structuré ses processus de recrutement et de gestion de carrière afin de garantir l'égalité des chances pour tous les collaborateurs. Les offres d'emploi sont transparentes, les critères de sélection sont objectifs et les décisions clés, telles que les invitations à des entretiens et les offres d'emploi, sont prises par plusieurs personnes afin de limiter les biais.

L'entreprise développe également des viviers de talents diversifiés en s'appuyant sur une marque employeur ciblée, en participant à des événements de recrutement inclusifs au niveau local, tels que des salons de l'emploi et des forums promouvant l'égalité des chances et la diversité, et en collaborant avec les établissements d'enseignement.

L'évolution de carrière et les promotions reposent sur des critères de performance clairs et cohérents, définis dans le cadre d'un système structuré d'évaluation des performances mis en œuvre au niveau local. Ces critères correspondent aux responsabilités propres à chaque poste et aux niveaux de compétence attendus, et sont évalués à l'aide de grilles d'évaluation standardisées combinant des indicateurs de performance objectifs et des appréciations qualitatives des compétences managériales. Des examens collectifs, comprenant notamment des discussions de mise au point entre les RH et la direction, ainsi que des évaluations régulières des promotions et des rémunérations, sont menés afin de veiller à ce que les décisions soient équitables, fondées sur le mérite et conformes aux principes d'équité interne entre des postes similaires.

Équité, égalité salariale et gestion transparente du cycle de vie des talents

Planisware veille activement au respect de l'équité et de l'égalité de traitement tout au long du cycle de vie des employés. Des analyses de l'équité salariale, notamment des examens de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, sont menées afin d'identifier et de corriger les disparités éventuelles. Les structures de rémunération et les échelles salariales sont régulièrement revues afin de garantir leur adéquation avec des critères de performance objectifs et des postes comparables.

Un cadre transparent régissant le cycle de vie des talents permet de clarifier les conditions d'éligibilité aux avantages sociaux, les conditions d'emploi et les perspectives de carrière en fonction du poste, du type de contrat et de l'ancienneté. Cette approche structurée renforce la prévisibilité, la cohérence et l'équité des conditions d'emploi et des décisions en matière de gestion des talents.

Ces mécanismes contribuent à prévenir la discrimination systémique et à renforcer la confiance dans les pratiques de Planisware en matière d'emploi.

Lieu de travail inclusif, prévention du harcèlement et accessibilité

Planisware s'engage à maintenir un environnement de travail respectueux, inclusif et accessible pour tous ses employés. Des politiques claires en matière de lutte contre le harcèlement sont communiquées lors de l'intégration et renforcées par des actions continues de sensibilisation et de formation. Grâce à la désignation de responsables chargés de la lutte contre le harcèlement et d'interlocuteurs au sein des ressources humaines, et à la mise en place de canaux de signalement confidentiels, les salariés peuvent signaler les problèmes en toute sécurité, ce qui permet à l'entreprise d'y remédier rapidement.

Chapitre 5. État de durabilité

Planisware a mis en place des mécanismes officiels de réclamation afin d'assurer une enquête impartiale, des mesures correctives appropriées et un soutien de suivi pour les personnes touchées. Les responsables sont formés et tenus de contribuer activement à la prévention du harcèlement en favorisant des comportements respectueux, en encourageant un dialogue ouvert et en intervenant rapidement lorsque des problèmes surviennent.

L'accessibilité est assurée grâce à des audits réguliers sur l'accessibilité du lieu de travail, à des pratiques de communication inclusives et à la mise à disposition d'équipements adaptés ou à des aménagements des espaces de travail lorsque cela s'avère nécessaire. Les locaux sont conçus pour répondre aux besoins des employés en situation de handicap, notamment grâce à des aménagements favorisant l'accessibilité physique et à des équipements non genrés, contribuant ainsi à créer un environnement inclusif où tous les employés peuvent remplir leurs fonctions de manière efficace.

Gestion de carrière, formation et développement

Planisware s'engage à favoriser le développement professionnel continu par le biais d'entretiens d'évaluation, de programmes de formation, d'initiatives de partage des connaissances et d'opportunités de mobilité interne.

Dialogues structurés sur la gestion des performances et l'évolution de carrière

Planisware met en œuvre un cadre structuré de gestion des performances afin de favoriser le développement des employés et de garantir leur alignement sur les objectifs de l'organisation.

En règle générale, des évaluations formelles des performances sont mises en place dans l'ensemble de l'organisation. Bien que ces évaluations ne soient pas obligatoires dans tous les pays, Planisware encourage les responsables à les réaliser au moins une fois par an, en s'appuyant sur des outils d'évaluation documentés et des directives de gestion afin de garantir la cohérence, la transparence et la traçabilité.

Les évaluations des performances associent des critères quantitatifs et qualitatifs et sont complétées par des entretiens réguliers tout au long de l'année. Ces échanges permettent de suivre la performance de manière continue, de clarifier les attentes et d'identifier les besoins de développement en amont.

Les aspirations professionnelles, les objectifs de développement des compétences et les plans de développement individuels sont systématiquement abordés lors des entretiens d'évaluation et des réunions de suivi. Les responsables sont encouragés à réserver des créneaux horaires spécifiques pour les sessions de feedback et les entretiens axés sur la carrière afin de favoriser un dialogue continu et constructif sur l'évolution professionnelle.

Cadre de formation, plans d'apprentissage et développement des compétences

Planisware offre un cadre de formation complet visant à garantir le développement continu des compétences techniques, professionnelles et comportementales. Les collaborateurs ont accès à une plateforme d'e-learning centralisée qui propose un large éventail de programmes de formation obligatoires et facultatifs couvrant des sujets tels que la sensibilisation à la sécurité, les procédures internes, la conformité et les compétences informatiques.

L'entreprise met en place des parcours de formation obligatoires sur des thèmes clés, notamment la sécurité et l'éthique, ainsi que des formations structurées en compétences relationnelles au cours des premières années d'intégration. Les programmes de formation sont complétés par des plans de formation individuels et axés sur les fonctions, comprenant notamment des parcours de formation spécifiques à certaines fonctions telles que le conseil et la vente.

Les besoins de formation sont identifiés par le biais d'évaluations de performance, d'enquêtes auprès des employés et des cadres, et d'échanges réguliers avec les chefs d'équipe. Un plan de formation annuel est établi et mis à jour afin d'aligner les initiatives de formation sur les besoins des collaborateurs, les priorités opérationnelles et l'évolution des exigences de l'entreprise.

Culture de partage des connaissances et d'apprentissage continu

Planisware favorise une culture d'apprentissage continu et de partage des connaissances entre les équipes et les fonctions. Grâce au déploiement d'initiatives structurées, les employés peuvent partager leur expertise, leurs idées innovantes et leurs bonnes pratiques, favorisant ainsi la collaboration interfonctionnelle et l'apprentissage collectif.

Des sessions régulières de partage des connaissances organisées en interne (Magic Circle) encouragent les employés à contribuer à l'amélioration des processus, à l'excellence opérationnelle et

Chapitre 5. État de durabilité

au développement professionnel, au-delà des programmes de formation officiels. Cette approche collaborative favorise la diversification des compétences, renforce les réseaux internes et améliore l'agilité organisationnelle.

Mobilité interne, parcours professionnels et rétention des talents

Planisware encourage activement la mobilité interne en tant que levier essentiel pour l'évolution de carrière et la rétention des talents. Les offres d'emploi internes sont systématiquement portées à la connaissance du personnel, et les mutations internes sont encouragées dans la mesure du possible afin de favoriser le développement des compétences, l'évolution de carrière et la continuité organisationnelle.

Les parcours professionnels comprennent l'évolution technique, fonctionnelle et managériale, ainsi que la possibilité de participer à des projets transversaux. Les employés sont encouragés à évoquer leurs aspirations en matière de mobilité lors des entretiens d'évaluation et des échanges réguliers axés sur leur carrière, même en l'absence de postes vacants dans l'immédiat.

Les programmes de mentorat favorisent l'intégration et le développement professionnel en début de carrière, tandis que le dialogue ouvert et la collaboration interfonctionnelle facilitent davantage la mobilité interne et l'épanouissement professionnel. Ces pratiques contribuent à l'employabilité à long terme et à l'implication durable des employés au sein de l'organisation.

Dialogue social et implication des employés

Liberté d'association et représentation structurée des salariés

Planisware respecte les droits des employés à la liberté d'association et à la représentation collective, conformément à la législation en vigueur et aux normes internationales. Lorsqu'il existe des instances représentatives officielles, des procédures de consultation structurées garantissent que les représentants du personnel sont régulièrement informés et consultés sur les questions économiques, financières, organisationnelles et relatives au lieu de travail. En l'absence de tels cadres, d'autres mécanismes, tels qu'un dialogue direct avec la direction et des canaux de feedback structurés, permettent aux collaborateurs d'exprimer leurs opinions et de contribuer à la prise de décision.

Communication interne et feedback

Une communication transparente et cohérente est essentielle à l'implication des employés. Les réunions de mise à jour à l'échelle de l'entreprise et les présentations des équipes permettent de mieux cerner les performances de l'organisation, ses priorités stratégiques et ses objectifs à venir. Les employés disposent de plusieurs canaux pour exprimer leur point de vue, faire part de leurs préoccupations et faire un feedback, notamment des enquêtes axées sur l'implication, des outils de reporting et des sessions de feedback avec les responsables et les chefs d'équipe. Les résultats d'enquête sont analysés et examinés afin d'identifier les domaines à améliorer et de mettre en œuvre des plans d'action concrets.

Implication des employés et initiatives communautaires

Planisware favorise une culture de confiance, de respect et d'inclusion grâce à un dialogue ouvert et à des canaux de signalement éthiques. Les responsables et les équipes RH pratiquent la politique de la porte ouverte, et un mécanisme mondial de signalement permet de faire part, en toute confidentialité, de ses préoccupations ou de tout comportement répréhensible. L'implication est renforcée par des initiatives qui favorisent le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire, notamment la célébration des étapes importantes, des réussites collectives et des événements sociaux organisés par les équipes, ce qui contribue à créer une ambiance de travail positive et à maintenir l'implication des employés.

Chapitre 5. État de durabilité

5.3.1.4. Cibles

S1-5 : Cibles liées au personnel dans le cadre de la gestion des IRO identifiés

Planisware définit des objectifs clairs, assortis d'échéances et axés sur les résultats afin de gérer de manière proactive les impacts, risques et opportunités matériels qui touchent son personnel. Ces objectifs, qui s'appliquent chaque année à l'ensemble des collaborateurs de Planisware à l'échelle mondiale, visent à minimiser les effets négatifs tout en favorisant des résultats positifs dans des domaines tels que le bien-être, l'implication, le développement de carrière et l'inclusion.

Au niveau du Groupe, l'implication des collaborateurs et la qualité du lieu de travail sont suivis à travers l'enquête annuelle Great Place to Work®. Planisware s'est fixé pour objectif transversal d'améliorer chaque année le score du Group Trust Index® par rapport à l'année précédente. Cet objectif traduit la volonté de l'entreprise de renforcer en permanence la confiance et l'implication de ses collaborateurs, ainsi que la culture d'entreprise, dans toutes ses entités et sur l'ensemble de ses zones géographiques.

Liste des objectifs annuels :

Thèmes	KPI	Objectifs
Conditions de travail	Taux de rétention	Au moins 80%
Conditions de travail	Satisfaction concernant les questions relatives aux conditions de travail dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®	Au moins 70%
Santé et sécurité des employés	Taux de fréquence des incidents	Moins de 10 accidents par million d'heures de travail
Santé et sécurité des employés	Taux de gravité des incidents	Moins de 10 jours d'arrêt de travail par million d'heures travaillées
Santé et sécurité des employés	Satisfaction concernant les conditions de travail – questions liées à la santé et à la sécurité dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®	Au moins 70%
Diversité, égalité et inclusion (DEI)	Signature du Code d'éthique et de conduite des affaires par les collaborateurs	100% des salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté d'ici 2026
Diversité, égalité et inclusion (DEI)	Satisfaction concernant les conditions de travail – questions liées à la diversité dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®	Au moins 70%
Gestion de carrière, formation et développement	Réalisation des évaluations annuelles de performance	100%
Gestion de carrière, formation et développement	Satisfaction concernant les conditions de travail – questions liées à la formation et au développement, au soutien de l'employabilité des collaborateurs, au développement des compétences et à l'évolution de carrière dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®	Au moins 70%
Dialogue social et implication des employés	Salariés couverts par une convention collective	100%

Chapitre 5. État de durabilité

5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise

Sauf indication contraire expresse, les effectifs sont calculés à la fin de la période de reporting (31 décembre).

S1-6 : Caractéristiques des salariés

Répartition par sexe

Nombre de salariés (effectifs) par sexe	2024	2025
Homme	Introduction progressive	511
Femme	Introduction progressive	325
Autre / Non publié	Introduction progressive	1
Total des salariés	Introduction progressive	837

Répartition géographique

Pays	Nombre de salariés (effectifs)	Pays
Belgique	Introduction progressive	2
Canada	Introduction progressive	19
France	Introduction progressive	320
Allemagne	Introduction progressive	114
Japon	Introduction progressive	39
Singapour	Introduction progressive	17
Corée du Sud	Introduction progressive	3
Tunisie	Introduction progressive	129
EAU	Introduction progressive	8
Royaume-Uni	Introduction progressive	21
États-Unis	Introduction progressive	165

Chapitre 5. État de durabilité

Caractéristiques des salariés

Caractéristiques de l'emploi	2024				2025			
	Femme	Homme	Autre / Non publié	Total	Femme	Homme	Autre / Non publié	Total
Total des salariés	Introduction progressive				325	511	1	837¹
Salariés permanents					323	509	1	833
Salariés temporaires					2	2	0	4
Salariés à temps plein					302	502	1	805
Salariés à temps partiel					23	9	0	32

Turnover du personnel

Chez Planisware, le turnover est calculé en recensant le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise au cours de la période de reporting, que leur départ ait été volontaire ou non (à l'exclusion des départs à la retraite, qui sont indiqués séparément le cas échéant). Le taux de turnover est calculé en divisant le nombre de départs de salariés sur la période par le nombre moyen de salariés sur la même période.

Turnover du personnel	2024	2025
Taux	Introduction progressive	9,31
Nombre de salariés	Introduction progressive	837

S1-9 : Indicateurs de diversité

Tableau 1 – Répartition hommes-femmes au niveau de la direction

Salariés occupant un poste de direction ² par genre	Effectifs 2024	Pourcentage 2024 (%)	Effectifs 2025	Pourcentage 2025 (%)
Homme	Introduction progressive		54	10,57
Femme			22	6,77
Autre / Non publié (non-binaire / diversité de genre)			0	0
Total			76	9,08

¹ L'effectif comprend l'ensemble des filiales.

² La direction générale de Planisware comprend des cadres et des dirigeants, notamment les Directeurs généraux de la société mère et des filiales, ainsi que d'autres cadres dirigeants et responsables de service qui relèvent directement des Directeurs généraux.

Chapitre 5. État de durabilité

Tableau 2 – Répartition hommes-femmes au niveau de l'encadrement

Salariés occupant un poste d'encadrement ¹ par genre	Effectifs 2024	Pourcentage 2024 (%)	Effectifs 2025	Pourcentage 2025 (%)
Homme	Introduction progressive		57	11,15
Femme			43	13,23
Autre / Non publié (non-binaire / diversité de genre)			0	0
Total			100	11,94

Répartition par âge

Tableau 3 – Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranche d'âge	Effectifs 2024	Pourcentage 2024 (%)	Effectifs 2025	Pourcentage 2025 (%)
Moins de 30 ans	Introduction progressive		301	35,96
30-50 ans			468	55,91
Plus de 50 ans			68	8,12
Total			837	100

S1-10 : Indicateurs et cibles liés aux salaires décents

Planisware veille à ce que tous les salariés reçoivent un salaire décent et équitable, conforme ou supérieur au salaire minimum légal et aux normes sectorielles dans chaque pays où le Groupe est présent. Les pratiques en matière de rémunération sont régulièrement examinées par le service RH afin de garantir le respect de la législation nationale du travail, la compétitivité sur les marchés locaux et la conformité avec l'engagement de l'entreprise en faveur d'une rémunération équitable.

S1-11 : Indicateurs et cibles liés à la protection sociale

La plupart des salariés bénéficient d'une protection sociale en matière de maladie, de chômage, d'accidents du travail et d'invalidité, de congé parental et de retraite, conformément à la législation locale en vigueur.

Pays	Maladie (%)	Chômage (%)	Blessures et invalidité (%)	Congé parental (%)	Retraite (%)
Belgique	100	100	100	100	100
Canada	100	100	100	100	100
France	100	100	100	100	100
Allemagne	100	100	100	100	100
Japon	100	100	100	100	100
Singapour	0	0	0	0	12
Corée du Sud	100	66	66	100	100
Tunisie	97	0	97	97	28
EAU	100	0	100	100	0
Royaume-Uni	100	100	100	100	100
États-Unis	100	100	100	100	100
Total	83	78	83	83	82

¹ Chez Planisware, le terme « cadres » désigne les employés qui exercent des responsabilités de supervision ou de gestion hiérarchique sur une ou plusieurs personnes et qui sont responsables des résultats de leur équipe, y compris les cadres en congé de longue durée et ceux nouvellement nommés en fin d'année, à l'exclusion des dirigeants

Chapitre 5. État de durabilité

S1-12 : Indicateurs et cibles liés aux personnes handicapées

Planisware s'engage à favoriser un lieu de travail inclusif et accessible qui soutient l'égalité des chances pour tous les salariés, y compris ceux en situation de handicap. L'entreprise s'efforce continuellement d'éliminer les obstacles et d'assurer un environnement favorable sur tous les sites.

Les salariés ayant un handicap déclaré au 31 décembre représentent **0,24%** de l'effectif total. Ce chiffre est basé sur l'auto-identification volontaire, conformément aux cadres juridiques locaux et aux réglementations en matière de protection des données. Dans certains pays, la collecte de données sur le handicap est soumise à des restrictions légales. Par conséquent, des chiffres ne sont communiqués que lorsque ces informations peuvent être obtenues de manière légale et fiable.

S1-13 : Formation et développement des compétences

Les programmes de formation combinent le développement des compétences techniques, managériales et relationnelles, dispensés à la fois lors de sessions en présentiel et via des plateformes d'apprentissage en ligne.

Genre	% de salariés ayant participé aux entretiens de performance et de carrière	Nombre moyen d'heures de formation par salarié
Homme	91,78	43,11
Femme	91,08	36,20
Autre / Non publié (non-binaire)	0	281,52
Total	91,4	40,71

Autres indicateurs de formation

Indicateur	Description	Nombre moyen d'heures de formation
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	Moyenne pour les salariés ayant réalisé au moins une formation, quelle qu'en soit la durée	42,60

Chapitre 5. État de durabilité

S1-14 : Santé et sécurité

L'entreprise adopte une approche préventive en matière de santé et de sécurité au travail, qui comprend l'évaluation des risques, la formation et l'amélioration continue des pratiques sur le lieu de travail.

Santé et sécurité	2024	2025
Nombre de salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	Introduction progressive	834
Nombre de salariés couverts par les avantages sociaux	Introduction progressive	790
Nombre de décès dus à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles	Introduction progressive	0
Nombre de décès dus à des accidents du travail et à des maladies professionnelles chez les autres travailleurs présents sur les chantiers de l'entreprise	Introduction progressive	0
Nombre d'accidents du travail affectant les salariés	Introduction progressive	7
Taux d'accidents du travail déclarables affectant les salariés	Introduction progressive	4,83
Nombre de cas de maladies professionnelles déclarables chez les salariés	Introduction progressive	0
Nombre de jours d'arrêt de travail dus à des accidents du travail et décès liés à ces accidents, ainsi qu'aux maladies professionnelles et aux décès liés à ces maladies chez les salariés	Introduction progressive	27,5

Chapitre 5. État de durabilité

S1-15 : Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Genre	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	2024	2025
Homme	% de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	95,50
	% de salariés éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	7,83
Femme	% de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	92
	% de salariés éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	8
Non-binaire	% de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	100
	% de salariés éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	0
Total	% de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	94,14
	% de salariés éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	7,88

S1-16: Rémunération

Indicateurs de rémunération ¹	2024	2025
Écart de rémunération global entre les femmes et les hommes (%)	Introduction progressive	31%
Ratio de rémunération annuelle totale	Introduction progressive	10,32

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (31%)

Planisware fait état d'un écart de rémunération non ajusté entre les femmes et les hommes de 31%, calculé sur la base de la rémunération horaire brute moyenne des femmes et des hommes dans l'ensemble de ses effectifs à l'échelle mondiale. Cet indicateur reflète la composition globale des effectifs de Planisware à un moment donné et dépend principalement de caractéristiques démographiques et organisationnelles plutôt que de pratiques de rémunération différenciées.

L'analyse confirme que cet écart s'explique en grande partie par des facteurs structurels, notamment les tendances historiques en matière de représentation dans certaines fonctions et à certains niveaux hiérarchiques. Comme dans de nombreuses organisations axées sur la technologie et l'ingénierie, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des postes et à se trouver à des étapes de carrière où elles ont rejoint l'entreprise plus récemment, tandis que les hommes sont plus nombreux à occuper des postes de plus haut niveau et à plus grandes responsabilités, en raison des vagues de recrutement antérieures dans les secteurs techniques et axés sur les produits de l'entreprise. Cette dynamique structurelle influence mécaniquement l'indicateur non ajusté requis par l'ESRS.

Il est important de noter que Planisware applique des cadres de rémunération cohérents et équitables pour les postes, les zones géographiques et les niveaux comparables, et procède régulièrement à des ajustements internes en matière d'équité salariale lorsque cela s'avère nécessaire. L'écart publié ne reflète pas une inégalité salariale pour un travail de même valeur, mais plutôt la répartition actuelle des fonctions, de l'ancienneté et de l'expérience au sein de l'organisation.

Ratio de rémunération annuelle totale (10,32)

Planisware déclare un ratio de rémunération annuelle totale ajusté de 10,32, qui correspond au rapport entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée de l'entreprise et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des salariés, conformément à l'ESRS S1-16. Conformément à ses états financiers, ce ratio est corrigé des éléments exceptionnels liés à l'introduction en bourse, des charges non récurrentes et des paiements fondés sur des actions, soit des coûts ponctuels liés à la récente cotation de Planisware en bourse en 2024.

Ce ratio est comparable à celui d'entreprises de taille et de profil d'activité similaires dans le secteur des logiciels d'entreprise et des solutions numériques. Il reflète le modèle de rémunération de Planisware, qui concilie compétitivité sur le marché, équité interne et mécanismes d'incitation à long terme destinés à soutenir une croissance durable. La rémunération des cadres supérieurs est conçue pour être en adéquation avec les performances de l'entreprise et la création de valeur à long terme, tandis que les systèmes de rémunération des salariés mettent l'accent sur l'équité, la clarté et les perspectives d'évolution dans toutes les fonctions et toutes les zones géographiques.

Classification des salariés

Afin de garantir une comparaison équitable et pertinente des salaires bruts, Planisware a classé ses employés par niveau, en se basant sur le référentiel de Towers Watson.

Chez Planisware, les augmentations de salaire sont analysées et calculées en début d'année. Elles tiennent compte de la fonction, du niveau, de la progression et de l'âge du salarié.

Les données relatives aux rémunérations sont établies à l'aide du cadre de classification des emplois (*Job Leveling Framework*) de Planisware, qui s'appuie sur des méthodologies reconnues d'évaluation

¹ Tous les chiffres sont consolidés chaque année à partir des systèmes internes de gestion des ressources humaines et de la paie. Ils sont exprimés en montants annuels bruts, convertis en équivalents temps plein, calculés sur la base du salaire contractuel pour les employés à temps partiel ou absents, et alignés sur la période de reporting. Le périmètre comprend tous les salariés ayant un contrat de travail direct avec Planisware, à l'exclusion des freelances, des stagiaires et des VIE.

Chapitre 5. État de durabilité

comparative du marché (principes de Towers Watson). Ce cadre définit dix niveaux de responsabilité et d'expertise au sein de l'organisation, allant des fonctions opérationnelles (niveau 1) à la direction générale (niveau 10). Lorsqu'un pays ne dispose pas de cadre réglementaire de classification des emplois, ces niveaux Planisware s'appliquent directement. Dans les pays dotés d'un cadre réglementaire national (par exemple, la France avec l'indice Syntec), un tableau de correspondance est utilisé afin d'aligner les classifications professionnelles locales sur les niveaux correspondants du Groupe Planisware. Cela permet d'assurer la cohérence entre les réglementations locales et le système de classification mondial de l'entreprise.

Répartition des salariés par groupe de niveaux

Groupes de niveaux	Effectifs 2025		Pourcentage par groupe de niveaux 2025 (%)	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Niveau 1 à niveau 5	319	251	56,96%	44,04%
Niveau 6 à niveau 10	192	73	72,45%	27,55%

La répartition des salariés par niveau est alignée sur le calcul de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

S1-17 : Droits de la personne et incidents liés à la main-d'œuvre

Indicateurs	2024	2025
Nombre de cas de discrimination	Introduction progressive	0
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme	Introduction progressive	0
Nombre de plaintes déposées via les canaux mis à la disposition des employés pour signaler des problèmes	Introduction progressive	0
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	Introduction progressive	0
Amendes, sanctions et indemnités relatives à la discrimination (en euros)	Introduction progressive	0
Cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des lignes directrices de l'OCDE	Introduction progressive	0
Amendes, pénalités et indemnités en cas d'atteintes graves aux droits de l'homme (en euros)	Introduction progressive	0

Chapitre 5. État de durabilité

Indicateurs de performance internes (spécifiques à l'entreprise)

Outre les indicateurs réglementaires, Planisware évalue l'engagement et la stabilité du personnel à l'aide d'indicateurs internes :

Indicateur	Unité	2023	2024	2025	Objectif pour 2026
Trust Index [®] de Great Place to Work ^{®1}	Pourcentage	81%	78%	82%	Plus de 82%
Taux d'acquisition de talents	Pourcentage	15,4%	18,9%	19,23%	Répondre aux besoins de croissance de Planisware
Taux de rétention des talents	Pourcentage	87,8%	89,68%	90,69%	Le maintenir au-dessus de 80%

La stabilité et l'évolution du score du Trust Index[®] de Great Place to Work[®] méritent d'être soulignées. En 2025, Planisware a obtenu un score de 82%, ce qui correspond au pourcentage d'employés satisfaits et témoigne d'une implication et d'une confiance durables de la part du personnel dans toutes ses filiales à travers le monde, avec des résultats supérieurs aux seuils fixés par Great Place to Work[®] dans chaque pays. En France, le score du Groupe correspond à la référence établie pour les entreprises reconnues comme « Best Workplaces in Tech² » en 2024, ce qui souligne l'efficacité de ses politiques et de ses actions visant à favoriser un environnement de travail solidaire et inclusif.

Les taux d'acquisition et de rétention des talents illustrent encore davantage la capacité du Groupe à attirer et à retenir des collaborateurs qualifiés, ce qui favorise la croissance opérationnelle et la stabilité à long terme des effectifs. Le taux de rétention reste supérieur à l'objectif de 80%, ce qui témoigne de l'efficacité des initiatives en matière d'implication et d'évolution de carrière.

Ces indicateurs ne font pas partie des exigences réglementaires du système ESRS, mais ils fournissent des informations supplémentaires sur la satisfaction, l'implication et la stabilité du personnel, ce qui contribue aux initiatives d'amélioration continue.

¹ Le score obtenu sur le Trust Index[®] correspond au résultat obtenu dans le cadre de l'enquête Great Place To Work[®] pour l'année de reporting. Il est calculé sur la base des réponses positives (Souvent vrai ou Presque toujours vrai) reçues anonymement des collaborateurs sur des questions couvrant 5 dimensions : crédibilité, respect, équité, fierté et convivialité.

² <https://www.greatplacetowork.fr/great-place-to-work-in-tech-2025?size=plus-de-250>

5.3.2. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

5.3.2.1. Stratégie relative aux consommateurs et aux utilisateurs finaux et gestion des IRO associés

SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Planisware place les consommateurs et les utilisateurs finaux au cœur de sa stratégie et de son modèle économique. En tant que fournisseur de solutions SaaS d'entreprise utilisées par des clients issus de nombreux secteurs, la capacité du Groupe à garantir la sécurité, la fiabilité et la crédibilité de ses solutions est essentielle à la création de valeur à long terme. La protection des données des clients, la continuité des services et la fiabilité des systèmes d'information constituent donc des priorités stratégiques qui influencent directement le positionnement, la réputation et la croissance durable de Planisware.

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Protection de la vie privée	Risque	Le système pourrait être vulnérable aux cyberattaques, au risque de nuire à la réputation de Planisware et à la fidélisation des clients, et d'entraîner la perte de clients.	Aval	Court terme	Planisware protège les droits et intérêts des clients et utilisateurs finaux via un système intégré de gestion de la sécurité et de la confidentialité (ISMS & PIMS), aligné sur ISO 27001/27002/27017/27018 et ISO 27701. La sécurité et la confidentialité dès la conception sont appliquées au développement des produits, à l'infrastructure et à la prestation de services, soutenues par le contrôle des accès, le chiffrement, la supervision, la formation des employés et la gestion des risques fournisseurs. L'engagement structuré des clients tout au long du cycle de vie - évaluations précontractuelles, audits, groupes d'utilisateurs - permet de collecter les retours et d'adresser les risques. Des canaux accessibles permettent de signaler des préoccupations ou demandes de remédiation, avec gestion structurée des incidents et intégration des retours dans l'amélioration continue. La gouvernance est assurée par la direction, des comités dédiés et une responsabilité opérationnelle claire.	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la conformité aux normes pertinentes en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données au sein de ses propres activités et dans l'ensemble de la chaîne de valeur (ISO 27001, ISO 27701, rapports SOC, TISAX, etc.) Maximiser le pourcentage d'employés qui participent aux formations annuelles sur la cybersécurité (objectif 100% pour les employés avec ≥ 3 mois d'ancienneté) Nombre de violations confirmées de sécurité de l'information ou de données personnelles (objectif 0).
	Risque	Les violations des droits des clients ou les violations de données pourraient entraîner des responsabilités juridiques et des pénalités importantes.	Aval	Court terme		
	Risque	Ne pas proposer des outils correctement construits et sécurisés suscite la défiance des clients à l'égard de Planisware et entache sa réputation.	Activités et aval	Court terme		
	Impact négatif	L'utilisation massive des données des clients avec les solutions digitales et les algorithmes existants de Planisware pourrait potentiellement entraîner des atteintes à la vie privée des consommateurs du fait d'erreurs, de piratages, etc.	Activités et aval	Court terme		

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Sécurité de l'information	Risque	Toute violation de la sécurité de l'information et toute intervention malveillante peuvent perturber les opérations et susciter la défiance des clients, avec <i>in fine</i> la perte de clientèle, réelle ou potentielle.	Activités et aval	Court terme	Planisware protège les droits et intérêts des clients et utilisateurs finaux via un système intégré de gestion de la sécurité et de la confidentialité (ISMS & PIMS), aligné sur ISO 27001/27002/27017/27018 et ISO 27701. La sécurité et la confidentialité dès la conception sont appliquées au développement des produits, à l'infrastructure et à la prestation de services, soutenues par le contrôle des accès, le chiffrement, la supervision, la formation des employés et la gestion des risques fournisseurs.	<ul style="list-style-type: none"> aux normes pertinentes en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données au sein de ses propres activités et dans l'ensemble de la chaîne de valeur (ISO 27001, ISO 27701, rapports SOC, TISAX, etc.) Maximiser le pourcentage d'employés qui participent aux formations annuelles sur la cybersécurité (objectif 100% pour les employés avec ≥ 3 mois d'ancienneté) Nombre de violations confirmées de sécurité de l'information ou de données personnelles (objectif 0).
	Opportunité	La haute performance et la gestion de la sécurité de l'information renforcent non seulement la confiance des clients, mais contribuent également à un environnement digital plus sûr et plus résilient, bénéficiant à la fois aux clients et aux parties prenantes en termes de fiabilité et de qualité de service.	Activités et aval	Court terme	L'engagement structuré des clients tout au long du cycle de vie - évaluations précontractuelles, audits, groupes d'utilisateurs - permet de collecter les retours et d'adresser les risques. Des canaux accessibles permettent de signaler des préoccupations ou demandes de remédiation, avec gestion structurée des incidents et intégration des retours dans l'amélioration continue. La gouvernance est assurée par la direction, des comités dédiés et une responsabilité opérationnelle claire	

Ces IRO matériels sont étroitement liés à la stratégie et au modèle économique de Planisware. Pour les gérer, le Groupe a mis en place un système intégré de management de la sécurité de l'information (SMSI) et un système de management de la confidentialité de l'information (SMCI), conformes aux normes internationalement reconnues et intégrés à tous les niveaux de la gouvernance, des opérations, du développement de produits et de la prestation de services. Cette approche intégrée permet à Planisware de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs tout en renforçant les résultats positifs pour les consommateurs et les utilisateurs finaux.

Clarification du champ d'application – consommateurs et utilisateurs finaux

Dans le cadre de l'ESRS S4, les termes « consommateurs » et « utilisateurs finaux » désignent principalement les clients professionnels de Planisware ainsi que les utilisateurs des solutions logicielles Planisware au sein des organisations de ces clients. En tant que fournisseur de logiciels B2B, Planisware ne propose pas de services directement aux particuliers dans un contexte B2C (entreprise-consommateur).

En ce qui concerne les données à caractère personnel, Planisware intervient principalement en tant que sous-traitant pour le compte de ses clients, qui restent les responsables du traitement et assument l'entière responsabilité de la définition des finalités et des moyens du traitement. Les solutions logicielles de Planisware ne sont pas destinées à collecter systématiquement des données à caractère personnel dans le cadre de leur fonctionnement et ne nécessitent pas le traitement de données à caractère personnel sensibles au sens de la réglementation en vigueur. Tout traitement est effectué exclusivement dans le cadre contractuel défini avec les clients, notamment par le biais d'accords sur le traitement des données (DPA), et dans le respect de la législation en vigueur.

En tant que sous-traitant, Planisware agit strictement conformément aux instructions écrites, aidant ainsi ses clients à respecter leurs obligations réglementaires et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées. Tout traitement des données se limite au cadre contractuel : les données à caractère personnel ne sont jamais vendues, louées ni utilisées à d'autres fins. Les demandes des personnes concernées sont traitées par les clients en tant que responsables du traitement des données, Planisware fournissant une assistance lorsque cela est nécessaire d'un point de vue contractuel.

Par conséquent, les impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans le cadre de l'ESRS S4 concernent principalement la sécurité, la fiabilité et la crédibilité des solutions et services de Planisware, ainsi que leurs effets potentiels sur les opérations des clients et sur les droits des utilisateurs finaux au sein des organisations clientes.

Précisions sur les autres contextes de traitement

Par souci d'exhaustivité, dans les cas où Planisware agit en tant que responsable du traitement des données (notamment dans le cadre de la gestion de son site Web ou du recrutement et de l'administration des ressources humaines), les données à caractère personnel sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, y compris les droits des personnes concernées (accès, rectification et suppression) et le consentement lorsque la loi l'exige. Toutes les activités de traitement, y compris les pratiques en matière de conservation et de suppression des données, sont définies, documentées et mises en œuvre conformément aux exigences légales et aux finalités commerciales, comme décrit dans la Politique de protection de la vie privée du Groupe.

Ces activités de traitement sont régies par des politiques et des procédures spécifiques, garantissent qu'aucune donnée n'est utilisée à des fins non liées ou secondaires sans consentement explicite, et ne sont pas directement liées à la fourniture ou au fonctionnement de base des solutions logicielles de Planisware. En conséquence, elles n'ont pas d'incidence significative sur les impacts, risques et opportunités identifiés dans le cadre de l'ESRS S4, qui concernent principalement le rôle de Planisware en tant que fournisseur de technologies accompagnant ses clients et les utilisateurs finaux dans un contexte B2B.

Toutes les politiques en matière de protection des données s'appliquent à l'ensemble du Groupe et sont mises en œuvre de manière cohérente dans toutes les entités, tous les secteurs d'activité et tous les contextes de traitement. Qu'il agisse en tant que responsable du traitement ou sous-traitant, Planisware veille à ce que les responsabilités, la gouvernance et le contrôle soient pleinement intégrés dans ses cadres, ce qui permet à l'entreprise de couvrir toutes les activités et entités concernées et de faire preuve d'une approche mûre, cohérente et exhaustive en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée.

5.3.2.2. Principes / politiques

S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Planisware reconnaît que la sécurité, la disponibilité et la fiabilité de ses solutions sont essentielles pour protéger les droits et les intérêts de ses clients et de ses utilisateurs finaux. En tant que fournisseur de logiciels d'entreprise, le Groupe reconnaît que des défaillances en matière de sécurité de l'information ou de protection de la vie privée pourraient, en cas d'erreurs système ou d'actes malveillants, avoir des répercussions négatives sur les activités de ses clients, la continuité des services et la protection des informations traitées au sein de ses solutions. À l'inverse, des pratiques rigoureuses en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée contribuent à renforcer la confiance des clients, à établir des partenariats durables et à asseoir la réputation de Planisware en tant que partenaire technologique fiable et responsable.

Pour gérer ces impacts potentiels, Planisware a mis en place un cadre exhaustif de politiques, de principes et de mécanismes de gouvernance destinés à protéger les consommateurs et les utilisateurs finaux, en mettant l'accent sur la sécurité de l'information et la protection de la vie privée. Ces politiques s'appliquent à toutes les entités et filiales du Groupe, ainsi qu'à tous les employés et sous-traitants impliqués dans la conception, le développement, le déploiement, l'hébergement, l'exploitation et le support des solutions logicielles de Planisware.

Principes fondamentaux de la sécurité de l'information et de la protection de la vie privée

Le cadre de sécurité de l'information et de protection de la vie privée de Planisware repose sur un ensemble de principes fondamentaux qui définissent les caractéristiques des informations et des systèmes que le Groupe cherche à protéger. Ces principes sont intégrés dans les systèmes de gestion de la sécurité de l'information et de la protection de la vie privée du Groupe, et guident la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement des mesures de sécurité et de protection de la vie privée.

Ils couvrent les aspects suivants :

- **disponibilité**, afin de veiller à ce que les informations et les systèmes soient accessibles et utilisables conformément aux exigences en matière de continuité de l'activité et de performance et aux obligations contractuelles ;
- **intégrité**, afin de veiller à ce que les informations et les activités de traitement soient précises, exhaustives et protégées contre toute modification non autorisée ou accidentelle ;
- **confidentialité**, afin de veiller à ce que l'accès aux informations soit limité aux personnes et entités autorisées ;
- **protection de la vie privée**, afin de veiller à ce que les données à caractère personnel soient traitées de manière licite, équitable et transparente, conformément aux exigences réglementaires et contractuelles en vigueur ;
- **auditabilité et traçabilité**, afin de veiller à ce que les actions effectuées sur les systèmes d'information puissent être retracées *a posteriori* en vue de détecter les incidents, de déterminer les responsabilités et de fournir des preuves si nécessaire.

Ensemble, ces principes constituent le fondement de l'approche de Planisware en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée. Ils sont désignés collectivement sous le terme « sécurité de l'information et protection de la vie privée » tout au long du présent document.

Cadre de la politique en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée

La politique de sécurité de l'information de Planisware s'articule autour d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI), qui définit l'approche du Groupe en matière de gestion des risques liés à la sécurité de l'information et de protection des actifs informationnels. Le SMSI est conforme aux normes internationalement reconnues, notamment les normes ISO/IEC 27001 et ISO/IEC 27002, et s'appuie sur d'autres normes et cadres tels que les normes ISO/IEC 27017 et ISO/IEC 27018, qui fournissent des recommandations spécifiques à la sécurité du cloud et à la protection des données à caractère personnel dans les environnements cloud.

Planisware héberge ses environnements SaaS et les données de ses clients dans une infrastructure gérée par le Groupe et ses prestataires certifiés. Dans ce contexte, Planisware assume la responsabilité de la sécurité de l'infrastructure et des services qu'il exploite, dans le cadre défini de son SMSI. Ce cadre couvre l'ensemble des activités liées à la conception, à la fourniture, à l'exploitation et à l'amélioration continue des offres SaaS de Planisware. Il s'appuie sur des contrôles internes réguliers et des audits réalisés par des tiers indépendants.

En parallèle, Planisware a mis en place un système de management de la confidentialité de l'information (SMCI), aligné sur la norme ISO/IEC 27701 et pleinement intégré au SMSI. Le SMCI régit le traitement des informations personnelles identifiables (IPI) en lien avec les services SaaS de Planisware. Dans ce contexte, Planisware agit exclusivement en tant que sous-traitant et traite les données à caractère personnel uniquement pour le compte de ses clients, qui restent responsables du traitement. Planisware n'agit pas en tant que responsable du traitement ou responsable conjoint du traitement en ce qui concerne l'utilisation de ses solutions SaaS.

Conformité réglementaire et alignement international

Planisware opère à l'échelle internationale et respecte les réglementations applicables en matière de confidentialité et de protection des données dans toutes les juridictions où il exerce ses activités, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union européenne, les exigences de la CNIL et les lois nationales pertinentes régissant l'accès aux données et leur hébergement. Afin de garantir la cohérence au sein du Groupe, Planisware a mis en place des règles d'entreprise contraignantes (*Binding Corporate Rules* ou BCR), soumises à la CNIL (en attente de validation), qui fournissent un cadre interne unifié visant à garantir la conformité en matière de protection des données et qui régissent les transferts transfrontaliers de données au sein du Groupe.

Au-delà de la conformité réglementaire, Planisware aligne ses politiques et ses pratiques sur des cadres internationalement reconnus, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies. Ces cadres guident la démarche du Groupe en matière de respect des droits des consommateurs et des utilisateurs finaux, notamment en matière de protection de la vie privée, de sécurité et de conduite responsable des affaires.

Gouvernance et responsabilisation

La gouvernance et la mise en œuvre du cadre de sécurité de l'information et de protection de la vie privée de Planisware sont assurées sous la responsabilité de la Direction générale, la responsabilité globale étant assumée au plus haut niveau de l'organisation, principalement par le Directeur général. La Direction générale définit les objectifs, alloue les moyens financiers et humains appropriés et veille à ce que la sécurité et la protection de la vie privée soient pleinement intégrées dans la stratégie et les activités du Groupe.

La supervision est assurée par le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité stratégique et RSE. Ainsi, les considérations relatives à la sécurité de l'information et à la confidentialité des données sont intégrées dans la prise de décision stratégique et alignées sur les objectifs à long terme du Groupe.

La gouvernance opérationnelle s'appuie sur des rôles et des mécanismes de coordination clairement définis. Le CISO/DPO définit le cadre de sécurité et de protection de la vie privée et veille au respect des règles. Le Responsable du SMSI gère le système de management de la sécurité de l'information et coordonne l'évaluation des risques ainsi que les mesures d'amélioration. Enfin, un réseau de correspondants locaux en matière de sécurité et de référents en matière de protection de la vie privée garantit une mise en œuvre cohérente dans l'ensemble des entités.

La mise en œuvre et le suivi sont en outre soutenus par des instances de gouvernance structurées, notamment le Comité de pilotage de la sécurité, le Comité de gestion des incidents, le Comité d'examen des risques opérationnels et le Comité consultatif sur le changement. Ces comités facilitent la coordination entre les équipes opérationnelles et la direction, surveillent les risques, les incidents et les changements, hiérarchisent les mesures d'atténuation et de correction, et favorisent une prise de décision éclairée. Chaque risque important lié à la sécurité de l'information ou à la confidentialité des données est attribué à un responsable désigné, chargé de surveiller l'exposition au risque, de superviser les mesures d'atténuation et de veiller à ce que le cas soit porté à l'attention des instances supérieures si nécessaire.

Communication et application des politiques

Planisware veille à ce que ses politiques en matière de sécurité de l'information et de protection des données soient communiquées en interne à ses employés et aux sous-traitants concernés par le biais de documents officiels, de formations et d'actions de sensibilisation. Sur le plan externe, l'entreprise fait preuve de transparence envers ses clients en ce qui concerne son cadre de sécurité et de protection de la vie privée, notamment par le biais d'engagements contractuels, d'accords de niveau de service (SLA) et de la mise à disposition, sur demande, des certifications, rapports d'audit et documents de référence pertinents. Cette approche favorise une prise de décision éclairée des clients et renforce la confiance dans les services de Planisware.

S4-2 : Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

Planisware a mis en place des processus structurés et continus pour dialoguer avec les consommateurs et utilisateurs finaux afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les impacts réels et potentiels liés à l'utilisation de ses solutions.

Le dialogue est intégré tout au long du cycle de vie du client. Ce processus intervient dès les phases précontractuelles, sous la forme d'évaluations de la sécurité, de la protection de la vie privée et de la conformité, d'audits, de questionnaires et de discussions contractuelles, et se poursuit tout au long de la mise en œuvre du

projet et de son exploitation, grâce à des interactions régulières avec les équipes chargées de la gestion des comptes, de la réussite client, des services professionnels et du support client. Ces échanges permettent à Planisware de recueillir des commentaires concernant la fiabilité du service, la sécurité des informations, la protection des données et les performances opérationnelles.

Au-delà des interactions quotidiennes, Planisware organise des groupes d'utilisateurs et des rencontres avec les clients dans ses principales filiales. Ces forums offrent aux clients des occasions structurées de partager leurs commentaires, d'exprimer leurs attentes, de discuter de leurs nouveaux besoins et de contribuer à l'évolution des produits et des services. Les informations recueillies par ces canaux sont consolidées et partagées en interne avec les fonctions concernées, notamment les équipes chargées du développement des produits, les équipes opérationnelles et les équipes chargées de la sécurité de l'information. Elles sont ensuite utilisées pour éclairer les activités de gestion des risques, les plans d'amélioration et les priorités stratégiques.

Ces échanges sont coordonnés au niveau opérationnel par les services de gestion des comptes et de réussite client, sous la responsabilité des responsables concernés, qui veillent à ce que les retours des clients soient transmis aux échelons supérieurs de manière appropriée et pris en compte par les équipes internes concernées. L'efficacité de ces échanges est évaluée à l'aune de ses résultats concrets, notamment l'intégration du feedback dans les activités de gestion des risques, les mesures de sécurité et de protection de la vie privée, l'amélioration des produits et services, ainsi que les ajustements contractuels ou opérationnels, le cas échéant.

En tant que fournisseur de logiciels B2B, Planisware n'interagit pas directement avec les particuliers dans un contexte B2C. Les relations avec les utilisateurs finaux s'effectuent par l'intermédiaire de ses entreprises clientes, qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs utilisateurs. Aucun groupe de consommateurs ou d'utilisateurs finaux n'est considéré comme particulièrement vulnérable ou marginalisé dans ce contexte.

S4-3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Planisware a mis en place des procédures structurées et des canaux accessibles permettant aux clients et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations, de signaler des problèmes et de demander la mise en place de mesures correctives concernant l'utilisation de ses produits et services. Ces mécanismes sont destinés à identifier, traiter et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs réels ou potentiels liés notamment à la fiabilité du service, à la sécurité de l'information, à la protection des données et aux engagements contractuels.

Les clients peuvent faire part de leurs préoccupations *via* plusieurs canaux exploités directement par Planisware. Ces canaux comptent :

- le portail de support client, qui permet de soumettre et de suivre les demandes de service, les problèmes techniques et les incidents de sécurité ;
- le contact direct avec les gestionnaires de compte et les Customer Success Managers (CSM), qui agissent en tant que points de contact principaux et sont chargés de coordonner le suivi et la remontée des informations ;
- les interactions avec les équipes en charge des services professionnels pendant la mise en œuvre du projet et lors de modifications importantes au niveau de la solution.

Les informations relatives à ces canaux et aux processus associés sont communiquées aux clients par le biais de la documentation contractuelle, des accords de niveau de service (SLA), des supports d'intégration et de la documentation du service client. Ces documents expliquent comment faire part de ses préoccupations, signaler des incidents et demander de l'aide, afin que les clients connaissent les mécanismes disponibles et soient en mesure de les utiliser.

Lorsqu'un problème ou un incident est signalé, Planisware applique des procédures définies pour enquêter sur le problème, évaluer ses causes profondes et ses impacts potentiels, et mettre en œuvre les actions correctives ou préventives appropriées. Selon la nature du problème, les mesures correctives peuvent inclure des solutions techniques, des mesures de sécurité ou de protection de la vie privée, des ajustements au niveau des services, des clarifications contractuelles ou des améliorations des processus. Les progrès et les résultats sont communiqués au client concerné, et les enseignements tirés sont intégrés dans les activités d'amélioration continue, notamment la gestion des risques, les contrôles de sécurité et les pratiques opérationnelles.

Les problèmes signalés par ces canaux sont suivis par les équipes opérationnelles concernées et sont transmis à la direction et aux services spécialisés si nécessaire (par exemple, la sécurité de l'information, le service juridique ou le service de conformité). L'efficacité de ces canaux est évaluée à travers leur utilisation opérationnelle, notamment la résolution rapide des problèmes, la mise en œuvre de mesures correctives et la prise en compte du feedback dans l'amélioration continue des services et des contrôles.

Outre ces canaux opérationnels, Planisware met à disposition un mécanisme dédié de signalement en matière d'éthique et de conformité. Ce mécanisme s'applique à toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et les utilisateurs finaux, le cas échéant. Ce mécanisme a pour but de traiter les préoccupations qui vont au-delà des problèmes de service courants, telles que les violations présumées des lois, réglementations, principes éthiques ou droits fondamentaux. Pour plus d'informations, veuillez consulter le cadre « Dispositif d'alerte et information en matière d'éthique », décrit à la section 5.4.2 du présent rapport.

5.3.2.3. Plans d'action

S4-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

L'approche de Planisware en matière de gestion des impacts sur les consommateurs et les utilisateurs finaux repose sur la protection de la sécurité de l'information et des données à caractère personnel dans l'ensemble des services SaaS. Les actions mises en œuvre visent à prévenir les violations de données et les interruptions de service, à garantir le respect de la réglementation et à préserver la confiance des clients et des utilisateurs.

Ces actions s'inscrivent dans un cadre opérationnel unique qui combine la gestion de la sécurité de l'information et de la confidentialité des données, et qui traduit les risques identifiés en mesures opérationnelles concrètes (préventives, correctives et de suivi) appliquées de manière cohérente à l'échelle du Groupe.

Prévention et atténuation des risques et des impacts matériels

La sécurité et la protection de la vie privée dès la conception sont intégrées au développement des produits, à l'architecture des systèmes et au traitement des données. Les mesures clés comprennent les contrôles d'accès basés sur les fonctions, l'authentification multifactorielle, le chiffrement, la segmentation du réseau et la gestion sécurisée du cycle de vie des données, y compris des politiques définies en matière de conservation et de suppression. Ces mesures garantissent la protection des droits des consommateurs et de leurs données à caractère personnel tout au long du cycle de vie des données, depuis leur conception et leur accès jusqu'à leur conservation et leur suppression sécurisée.

Toutes les données des clients traitées au sein des solutions SaaS de Planisware sont traitées strictement dans le cadre contractuel défini avec les clients. Ces données ne sont jamais vendues, louées ou utilisées à d'autres fins et ne sont conservées que pendant la durée nécessaire au respect des obligations contractuelles et opérationnelles. Elles sont ensuite supprimées de manière sécurisée, conformément aux procédures établies. Planisware ne collecte pas de données à caractère personnel auprès de tiers à ses propres fins, sauf lorsque la loi l'exige.

La propriété des infrastructures et le contrôle des risques liés aux tiers constituent un élément essentiel de la stratégie de sécurité et de résilience de Planisware. Les environnements de production SaaS sont conçus, exploités et gérés par Planisware, ce qui garantit un contrôle rigoureux de l'architecture du système, des configurations de sécurité, du suivi et de l'évolution. L'hébergement physique est assuré par des opérateurs de centres de données tiers spécialisés, sélectionnés pour garantir des conditions physiques, environnementales et réseau sécurisées et résilientes.

La gestion des risques liés aux tiers complète ce modèle. Les fournisseurs de centres de données et autres prestataires essentiels sont soumis à des exigences précises en matière de sécurité, de protection des données et de résilience, qui s'appuient sur des obligations contractuelles, un suivi continu ainsi que des contrôles et des évaluations de conformité périodiques menés par les équipes de sécurité de Planisware. Des référents internes dédiés supervisent ces relations et assurent un suivi adapté.

Par défaut, les fournisseurs de services cloud externes ne sont pas autorisés à héberger les environnements de production des clients. Toute dérogation doit être approuvée par la direction et faire l'objet d'évaluations approfondies des risques liés à la sécurité et à la protection de la vie privée, afin de garantir que le recours à des tiers ne compromette pas la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité ou la continuité des services fournis aux consommateurs et aux utilisateurs finaux.

La formation et la sensibilisation des collaborateurs constituent un pilier essentiel de la prévention. Une formation obligatoire sur la sécurité de l'information et la protection des données est dispensée à tous les salariés lors de l'intégration, afin de s'assurer que les nouvelles recrues comprennent leurs responsabilités dès le départ. Tous les employés participent à des programmes de remise à niveau annuels qui permettent de consolider leurs connaissances et de les informer des dernières évolutions en matière de menaces émergentes, d'évolution de la réglementation et de politiques internes. Une formation est également proposée aux sous-traitants concernés qui participent à des activités liées aux systèmes d'information ou aux activités de traitement

Chapitre 5. État de durabilité

des données de Planisware. Les taux de réussite et l'efficacité des formations font l'objet d'un suivi. Les résultats obtenus alimentent des initiatives d'amélioration continue, ce qui permet de s'assurer que le personnel dispose des compétences nécessaires pour prévenir les incidents et réagir efficacement en cas de besoin.

Les évaluations des risques et les audits offrent une approche structurée pour identifier et remédier aux vulnérabilités. Des analyses périodiques des risques liés à la sécurité et à la protection de la vie privée évaluent les menaces, leur probabilité, leurs impacts potentiels et les mesures d'atténuation pour l'ensemble des services SaaS de Planisware.

Des audits externes indépendants sont menés régulièrement (au moins une fois par an), conformément aux exigences de certification applicables.

Au cours de la période de reporting, cette approche a notamment consisté en des audits de surveillance portant sur la norme ISO/IEC 27001:2022 et les normes connexes applicables à la sécurité du cloud et à la protection des données à caractère personnel, notamment les exigences des normes ISO/IEC 27017:2015, ISO/IEC 27018:2019 et CSA STAR v4.0. Cette année a également marqué le premier cycle de certification selon la norme ISO/IEC 27701:2019, renforçant ainsi l'intégration formelle de la gestion de la protection de la vie privée au sein du cadre de sécurité existant. En parallèle, Planisware a renouvelé ses labels TISAX au niveau 3, le plus haut niveau de maturité requis par l'industrie automobile, ce qui reflète les exigences avancées en matière de sécurité de l'information et de protection des données. Ces certifications et audits fournissent une assurance indépendante et alimentent directement les mesures correctives et d'amélioration au sein du SMSI et du SMCI, garantissant ainsi une adaptation constante à l'évolution des risques, des exigences réglementaires et des besoins des clients. Ils couvrent l'ensemble du cycle de vie des offres SaaS de Planisware – de la conception à la mise en œuvre, en passant par l'exploitation et l'amélioration continue – et s'appliquent à l'ensemble des principales entités opérationnelles du Groupe, garantissant ainsi une mise en œuvre cohérente des contrôles de sécurité de l'information et de protection de la vie privée dans toutes les activités principales de l'entreprise.

Au-delà des mesures de sécurité préventives, la résilience des services et la continuité des opérations font partie intégrante de la protection des consommateurs et des utilisateurs finaux. Des dispositifs de continuité de l'activité et de reprise après sinistre ont été mis en place afin de maintenir la disponibilité du service en cas d'incidents majeurs ou d'événements extrêmes. Ces dispositifs sont régulièrement testés et intégrés aux processus de gestion de la sécurité et des risques opérationnels, ce qui contribue à la continuité, à la fiabilité et à la qualité des services fournis aux clients.

Ensemble, ces mesures associent des contrôles préventifs et proactifs, un suivi continu et des capacités d'intervention bien définies, formant ainsi une approche intégrée visant à réduire à la fois la probabilité et l'impact potentiel des incidents liés à la sécurité ou à la protection de la vie privée.

Remédiation des impacts en cas de problème

Outre les mesures de prévention intégrées à l'ensemble de ses systèmes et processus, Planisware a mis en place des procédures structurées d'intervention et de correction en cas d'incident afin de faire face à toute situation qui pourrait se présenter.

Les processus de gestion des incidents associent des mesures proactives – notamment le suivi continu, les mécanismes de détection, la préparation et les tests réguliers – à des mesures réactives telles que la réponse aux incidents, les mesures de remédiation, la communication avec les clients et les mesures correctives. Cette approche intégrée permet de contenir rapidement les impacts et de limiter les effets négatifs potentiels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux.

Lorsqu'un incident est identifié, il fait l'objet d'une enquête au moyen de procédures définies, y compris l'analyse des causes profondes et l'évaluation des impacts. Des mesures correctives et préventives appropriées sont mises en œuvre et les clients concernés sont informés lorsque cela s'avère nécessaire. Les conséquences des incidents sont analysées tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la gouvernance, et les enseignements tirés sont systématiquement pris en compte dans l'amélioration des systèmes, des politiques et des contrôles. Cette boucle de rétroaction continue renforce la résilience au fil du temps et réduit le risque de récurrence, tout en reconnaissant que l'absence d'incidents confirmés n'élimine pas l'exposition au risque.

Suivi de l'efficacité et allocation des ressources

L'efficacité des actions mises en œuvre est évaluée à l'aide d'un ensemble d'indicateurs opérationnels, notamment les résultats des audits, l'état d'avancement des certifications, les taux de réussite des formations, les indicateurs de gestion des incidents et le respect des engagements en matière de niveau de service.

La mise en œuvre de ces plans d'action est soutenue par des dépenses opérationnelles et d'investissement allouées par le biais des cadres opérationnels et d'investissement existants du Groupe. Les dépenses

Chapitre 5. État de durabilité

opérationnelles (OpEx) concernent principalement les coûts liés au personnel spécialisé (équipes chargées de la sécurité de l'information, de la protection de la vie privée, de la conformité et du service client), les programmes de formation continue, les frais d'audit et de certification, les licences logicielles et, le cas échéant, les services de conseil externes. Les dépenses d'investissement (CapEx) concernent principalement les investissements dans des infrastructures sécurisées, la mise à niveau des systèmes, les outils de cybersécurité et les améliorations technologiques intégrées au développement de produits.

L'allocation des ressources, qui couvre à la fois les opérations courantes et les besoins d'investissement futurs, est intégrée au cycle annuel de budgétisation et de planification stratégique du Groupe et fait l'objet d'un réexamen périodique afin de s'assurer qu'elle reste en adéquation avec les besoins opérationnels, les exigences réglementaires et l'évolution du paysage des menaces. La communication régulière d'informations à la direction permet de prendre des mesures correctives en temps opportun et d'assurer une amélioration continue.

5.3.2.4. Cibles

S4-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

L'efficacité des actions mises en œuvre afin de gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux est évaluée à l'aide d'un ensemble d'indicateurs opérationnels portant sur les capacités de prévention, de détection et d'intervention.

Ces cibles ont été fixées dans le cadre de notre stratégie RSE, avec la participation de la direction générale, et ont été approuvés par le Conseil d'administration. Elles font l'objet d'un suivi régulier par le Conseil d'administration et le Comité d'audit et des risques. Bien qu'ils ne participent pas directement à la définition des objectifs, les intérêts des clients ont été soigneusement pris en compte lors de l'évaluation de la double matérialité (voir section 5.1.4.1) et de l'engagement continu, comme décrit ci-dessus (S4-2 : Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts).

KPI	Unité	2023	2024	2025	Objectif pour 2026
Respect des normes en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données (ISO 27001, ISO/IEC 27701, SOC, etc.)	Oui/Non	Oui	Oui	Oui	Maintenir et renouveler
Collaborateurs formés à la sécurité de l'information et à la confidentialité des données	Pourcentage	83,7%	92,51%	94,91%	100%
Violations confirmées de la sécurité de l'information ou des données à caractère personnel	Nombre	0	0	0	0

Le maintien de certifications reconnues à l'échelle internationale (ISO/IEC 27001, ISO/IEC 27701, SOC, etc.) atteste que les mesures de sécurité de l'information et de protection de la vie privée sont non seulement définies, mais qu'elles font également l'objet d'évaluations et de vérifications indépendantes régulières, ce qui garantit leur application cohérente dans l'ensemble des activités du Groupe.

La couverture de la formation des employés en matière de sécurité de l'information et de protection des données reflète le niveau d'intégration de ces exigences dans les activités quotidiennes. L'augmentation constante du nombre de participants aux formations contribue à réduire les risques liés au facteur humain et à renforcer l'efficacité des mesures de prévention.

L'absence de violations confirmées de la sécurité de l'information ou des données à caractère personnel au cours de la période de reporting est considérée comme un indicateur de résultat des capacités du Groupe en matière de prévention, de détection et de gestion des incidents. Même si l'absence d'incidents confirmés n'élimine pas l'exposition au risque, elle témoigne de la capacité actuelle des contrôles, des processus de suivi et des procédures d'intervention à identifier, contenir et gérer les problèmes potentiels avant qu'ils n'aient des impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux.

5.4. Informations en matière de gouvernance

5.4.1. Conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)

G1.GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Culture d'entreprise	Risque	Une culture d'entreprise négative peut nuire à la capacité du Groupe à maintenir le dialogue avec ses employés et à les mobiliser, tout en augmentant la rotation des ressources humaines, entraînant une perte d'expertise ayant un impact sur la rotation et des dépenses de recrutement supplémentaires.	Activités	Court terme	Planisware garantit l'intégrité des affaires en s'appuyant sur un cadre éthique solide, en évaluant et en atténuant de manière proactive les risques de corruption et en favorisant une culture d'entreprise responsable.	La satisfaction des employés et l'efficacité de la culture d'entreprise sont mesurées à l'aide du <i>Trust Index</i> ® de <i>Great Place To Work</i> ®, avec des scores traduisant la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité (Objectif : amélioration année après année jusqu'à atteindre un taux de satisfaction de 90%)
	Impact positif	Une culture d'entreprise positive favorise une atmosphère de travail saine et inclusive, en améliorant le bien-être, le dialogue et le sentiment d'appartenance des employés.	Activités	Moyen terme		
Corruption et versement de pots-de-vin	Risque	L'absence de sensibilisation interne, de contrôle et d'inspection des sujets liés à la corruption conduit à une corruption incontrôlée et la corruption des membres de l'entreprise entraîne des sanctions de la part des autorités.	Activités	Moyen terme	Planisware s'engage à mener ses activités avec intégrité, dans le strict respect des réglementations de lutte contre la corruption et la fraude. Cet engagement se traduit par un cadre structuré visant à prévenir, à détecter et à atténuer les risques de corruption, en inscrivant les principes éthiques au cœur des pratiques d'affaires de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (Objectif : 0) • Pourcentage des salariés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires (Objectif : 100% pour les employés ayant ≥ 3 mois d'ancienneté)
	Risque	Les allégations de corruption peuvent entacher la réputation de Planisware et éroder la confiance des clients, ce qui pourrait entraîner une baisse des ventes.	Amont, activités et aval	Moyen terme		
	Impact négatif	La fraude ou la corruption potentielle portent préjudice aux intérêts des consommateurs, des employés et des partenaires d'affaires et portent atteinte aux intérêts de la société dans son ensemble.	Amont, activités et aval	Court terme		

Chapitre 5. État de durabilité

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Protection des lanceurs d'alerte	Impact négatif	L'absence de protection minimale des lanceurs d'alerte porte atteinte à la liberté d'expression des salariés ou des parties prenantes ou peut même donner lieu à des représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte.	Activités	Moyen terme	Planisware s'engage à promouvoir une culture de la transparence et de l'intégrité, en veillant à ce que les employés et les parties prenantes se sentent habilités à signaler tout problème éthique sans crainte de représailles. Un dispositif d'alerte sécurisé et confidentiel a été mis en place dans le droit fil de cet engagement.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas avérés de violation du Code d'éthique et de conduite des affaires, des lois ou des règlements signalés à l'aide de l'outil d'alerte (Objectif : 0)

Planisware s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables, notamment les exigences énoncées dans la loi Sapin II, les règles du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et les principes anticorruption internationalement reconnus, tels que ceux émis par l'OCDE.

Ce cadre comprend un ensemble structuré de politiques, notamment le *Code d'éthique et de conduite des affaires*, qui définit les attentes éthiques de l'entreprise, ainsi que des programmes dédiés à la lutte contre la corruption et à la protection des lanceurs d'alerte. Il s'aligne sur les réglementations internationales, notamment Sapin II, et s'applique à tous les employés, aux membres de la direction et aux tiers clés, tels que les fournisseurs et les partenaires d'affaires. La supervision est assurée au plus haut niveau, la responsabilité incombant directement au Directeur général, épaulé par le Directeur de la conformité (CCO) et le Directeur juridique mondial (GGC). Ils supervisent son intégration dans la vision stratégique de l'entreprise, en veillant à la conformité légale, à la réduction des risques et au respect des normes éthiques.

Les principaux défis et opportunités en matière de gouvernance ont été identifiés via l'analyse de la double matérialité, notamment la culture d'entreprise, la prévention de la corruption et des pots-de-vin et la protection des lanceurs d'alerte. Aborder ces aspects contribue à renforcer l'intégrité de l'entreprise, à atténuer les risques financiers et opérationnels et favorise un environnement d'affaires transparent et responsable. Une vue d'ensemble de ces impacts, risques et opportunités (IRO) ainsi que des initiatives et des indicateurs clés de performance (KPI) correspondants, est présentée dans la section *Interactions avec la stratégie et le modèle économique*.

5.4.1.1. Culture d'entreprise

Chez Planisware, la culture d'entreprise positive est considérée comme la pierre angulaire de la promotion d'un environnement de travail sain, inclusif et transparent qui améliore directement le bien-être, la mobilisation et le sentiment d'appartenance des employés. Cet engagement soutient les objectifs de l'organisation, en garantissant que tous les employés se sentent valorisés, motivés et en adéquation avec la mission et les valeurs de l'entreprise.

Politiques et cadre éthique

G1-1 Politiques en matière de culture d'entreprise et de conduite des affaires

Chez Planisware, l'éthique et la conformité sont profondément ancrées dans la culture d'entreprise, ce qui favorise un environnement de travail positif qui améliore le bien-être et la mobilisation des employés. L'approche du Groupe s'appuie sur un cadre solide qui garantit la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans toutes les activités d'affaires. Ce cadre est en permanence affiné pour s'aligner sur l'évolution des réglementations et des attentes des parties prenantes.

Au cœur de cet engagement, le Code d'éthique et de conduite des affaires constitue le fondement des principes éthiques de Planisware. Ce document présente les attentes de l'entreprise en matière d'intégrité professionnelle, de conformité légale et de conduite responsable de l'entreprise. Il couvre des domaines clés, tels que :

- la conformité avec les lois : respect des réglementations en matière de concurrence, de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la corruption, de délits d'initiés et de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- l'intégrité professionnelle : gestion des conflits d'intérêts, règles en matière de cadeaux et de divertissements professionnels ;
- la protection des actifs : assurer la protection des actifs financiers, des ressources IT et des données ;
- le respect des personnes : encourager la diversité, l'équité, l'inclusion, la sécurité au travail, le bien-être et la mobilisation des employés et le respect des droits humains ;
- la mobilisation envers la société : encourager la communication responsable, les pratiques d'affaires durables et la mobilisation envers l'environnement.

Le Code est approuvé par le Directeur général de Planisware, qui réaffirme l'engagement du Groupe en faveur de pratiques d'affaires éthiques dans l'avant-propos figurant en première page du document. Le Code est accessible au public sur le site Internet de Planisware afin de veiller à ce que toutes les parties prenantes puissent prendre connaissance et respecter les principes d'affaires et éthiques de Planisware. En interne, tous les nouveaux arrivants ainsi que tous les employés ont l'obligation d'en prendre connaissance et s'engagent à le respecter. Les bornes d'accueil de visiteurs incluent une étape d'engagement à respecter ces principes avant de permettre l'impression des badges. Le Code s'applique également à l'ensemble des mandataires sociaux, qu'ils soient salariés ou non, aux administrateurs indépendants ou non, et de manière générale à l'ensemble des membres de la direction du groupe mais aussi des filiales de Planisware. Ce Code est ensuite renforcé au moyen de communications des dirigeants, de newsletters et de campagnes de sensibilisation. Le Code de conduite a été mis à jour en 2025 pour mieux tenir compte des obligations découlant de la loi Sapin II (dont la référence au nouveau processus d'alerte de Planisware) et sera complété par des exemples pratiques et un contenu simplifié pour une meilleure compréhension. Il sera également traduit en plusieurs langues (dont le français, l'allemand et le japonais), afin d'élargir son accès à l'ensemble du personnel de Planisware dans toutes les filiales du Groupe.

Outre le Code, des politiques spécifiques à chaque région répondent aux exigences réglementaires et culturelles locales, ce qui contribue à renforcer le cadre éthique de Planisware dans le monde entier. Par ailleurs, la Charte de Planisware en matière de durabilité à l'attention des fournisseurs étend les principes éthiques à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent dans un premier temps sur les fournisseurs à fort impact, tels que les fournisseurs de centres de données. En 2026, le champ d'application de cette charte sera progressivement étendu à d'autres catégories de fournisseurs, dans le but de renforcer l'engagement de Planisware en faveur d'une conduite responsable des affaires.

Gouvernance et leadership

Afin de veiller à l'intégration des principes éthiques dans ses pratiques de gouvernance, Planisware a mis en place une structure de leadership qui accompagne la mise en œuvre de ces politiques à tous les niveaux de l'organisation.

La structure de gouvernance de Planisware reflète l'importance de l'éthique et de la conformité. La responsabilité du programme de lutte contre la corruption et d'éthique est portée au plus haut niveau, le Directeur général jouant un rôle essentiel dans la promotion des normes éthiques dans l'ensemble des activités. Le Directeur général s'appuie sur plusieurs organes clés, dont le Conseil d'administration, le Comité d'audit et le Comité stratégique et ESG, qui gèrent les questions liées à la conformité et à l'éthique.

En 2024, Planisware a renforcé son cadre de gouvernance en nommant un Directeur de la conformité (*Chief Compliance Officer*, CCO) et un Directeur juridique global (*Global General Counsel*, GGC). Ces rôles sont essentiels pour faire progresser le programme d'éthique et de conformité.

Le Directeur de la conformité est chargé de veiller à l'intégration de la conformité dans toutes les fonctions de l'entreprise. Il s'agit notamment de superviser la mise en œuvre du Code d'éthique et de conduite des affaires ainsi que les mécanismes en place pour se conformer à la loi Sapin II et lutter contre la corruption, tout en veillant à l'alignement sur les normes éthiques mondiales. Grâce à sa vaste expérience de collaboration avec les sociétés affiliées et les équipes locales, le CCO a noué de solides relations de travail à l'échelle de l'organisation. Auparavant, il a exercé les fonctions de Directeur des services professionnels, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie des activités et de la direction de Planisware. En outre, avant d'assumer leurs fonctions actuelles, le CCO et l'équipe de conformité ont suivi un programme exhaustif de formation sur la conformité afin de renforcer leur expertise en matière de réglementation et d'éthique.

Le Directeur juridique global se concentre sur la gestion des risques juridiques et de conformité, tout en veillant au respect des lois pertinentes, notamment les réglementations de lutte contre la corruption. Le GGC veille à ce que tous les employés suivent la formation appropriée en matière d'exigences légales (notamment la protection des données et la lutte contre la corruption). Ce rôle couvre également la gouvernance d'entreprise, les contrats d'affaires et la protection des droits de propriété intellectuelle, en veillant à l'intégration des pratiques éthiques dans le cadre juridique de l'entreprise.

Le CCO et le GGC sont tous deux membres du Comité d'éthique qui examine et veille au traitement approprié des alertes. Ces rôles renforcent la capacité de Planisware à gérer les risques de non-conformité et à maintenir la transparence de ses activités d'affaires.

Planisware s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes pour garantir une culture d'entreprise solide, prévenir la corruption et le favoritisme, et protéger les lanceurs d'alerte. Le déploiement et le suivi de ces initiatives reposent principalement sur les équipes Conformité, Juridique, Ressources Humaines et Contrôle Interne. Ces actions incluent également le fonctionnement du dispositif de signalement éthique. À ce stade, aucun CapEx ou OpEx significatif supplémentaire lié à ces actions de gouvernance et d'éthique n'a été spécifiquement identifié, l'approche de l'entreprise consistant à mobiliser les ressources opérationnelles existantes comme partie intégrante des activités courantes.

Mesurer et améliorer la culture d'entreprise

Planisware surveille en permanence sa culture d'entreprise afin de s'assurer de son articulation avec ses valeurs éthiques et les attentes de ses employés. La mobilisation et la satisfaction des employés sont régulièrement évaluées à travers l'enquête *Great Place to Work*® (GPTW), qui évalue cinq dimensions centrales : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la camaraderie. Les résultats sont analysés en fonction des régions, des départements et des niveaux d'ancienneté afin d'identifier les axes d'amélioration.

Outre l'enquête GPTW, Planisware suit des indicateurs supplémentaires, tels que les taux de rétention des employés, la participation aux formations sur l'éthique et la conformité et les statistiques liées aux alertes professionnelles. Cette approche axée sur les données permet à l'entreprise d'affiner ses initiatives, de répondre de manière proactive aux nouvelles préoccupations et de renforcer son engagement en faveur d'une culture d'entreprise forte. En s'appuyant sur les commentaires des employés et l'évaluation continue, Planisware s'assure que son environnement de travail reste dynamique, inclusif et conforme à ses principes éthiques.

Performance

En 2025, Planisware a atteint un score de 82% dans le Trust Index de *Great Place to Work*® (GPTW), contre 78% en 2024, soit une augmentation de 4%. Le taux de participation de 75% assure une évaluation représentative et fiable du sentiment des employés.

Pour mieux comprendre ces résultats, Planisware a mené une analyse comparative par secteur et par localisation afin de déterminer si la tendance observée est conforme aux tendances sectorielles plus larges. Cette approche comparative permet d'évaluer si des facteurs externes ont influencé les résultats et de comparer la performance de Planisware à celle de ses pairs.

Planisware vise à renforcer année après année la mobilisation des employés en continuant à analyser et prendre des actions sur les points les plus faibles identifiés dans l'enquête GPTW. L'analyse continuera à être segmentée par région, département et niveau d'ancienneté afin d'élaborer des plans d'action ciblés là où les améliorations les plus significatives sont nécessaires. En outre, des enquêtes internes peuvent être menées pour mieux comprendre les principaux défis et opportunités. Ces efforts serviront de socle aux actions concrètes visant à améliorer la mobilisation, à renforcer la culture d'entreprise et à maintenir un environnement de travail positif.

Principes comptables

Score du Trust Index® de Great Place To Work®

Le score *Trust Index*® reflète les résultats de l'enquête *Great Place to Work*® réalisée au cours de l'année de déclaration. Il est calculé sur la base du pourcentage de réponses positives (« Souvent vrai » et « Presque toujours vrai ») données anonymement par les employés dans cinq dimensions essentielles : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la camaraderie.

5.4.1.2. Relations responsables avec les fournisseurs

G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

Politiques

Planisware gère ses relations avec ses fournisseurs à travers un cadre structuré destiné à garantir un comportement éthique et à intégrer le développement durable et la transparence dans toutes ses activités d'approvisionnement. Ce cadre est formalisé dans la Politique d'achats responsables et soutenu par la Charte de développement durable des fournisseurs.

Politique d'achats responsables

La Politique d'achats responsables s'applique à toutes les entités du Groupe et à tous les collaborateurs impliqués dans les décisions d'achat, indépendamment de leur situation géographique ou de leur catégorie de fournisseurs. Elle définit les principes régissant l'approvisionnement, la sélection des fournisseurs, la passation de marchés et la gestion continue des intervenants.

Cela inclut le respect des lois en vigueur et des normes internationales, le respect des droits de l'homme, la promotion de pratiques de travail équitables et de conditions de travail sûres, la prévention de la corruption et des comportements contraires à l'éthique, ainsi que la prise en compte des impacts environnementaux dans les décisions d'achat.

Sa mise en œuvre est supervisée par le Directeur juridique, le Directeur de la conformité et le Responsable du Cloud, sous l'autorité du Directeur général. Les responsabilités sont réparties entre les équipes juridiques, de conformité et opérationnelles afin de garantir une application cohérente. La Politique est revue de façon périodique afin de rester en phase avec l'évolution de la réglementation et les priorités stratégiques.

Charte de développement durable des fournisseurs

La Charte de développement durable des fournisseurs expose les attentes de Planisware à l'ensemble de ses fournisseurs. Elle couvre les droits de l'homme, les conditions de travail, la non-discrimination, la santé et la sécurité, la responsabilité environnementale, l'éthique des affaires, y compris la lutte contre la corruption, et la confidentialité des données. Les fournisseurs sont encouragés à promouvoir ces principes au sein de leurs propres chaînes de valeur.

Pour les fournisseurs jugés essentiels à ses activités (en particulier ceux qui soutiennent les infrastructures SaaS, notamment l'hébergement de données, le matériel et les services informatiques), Planisware exige l'adhésion formelle à la Charte ou la confirmation d'engagements équivalents en matière de développement

durable, et peut vérifier le respect de ces engagements dans le cadre de ses processus courants de gestion des fournisseurs.

Approche fondée sur les risques et hiérarchisation

Le suivi des fournisseurs est conçu pour être proportionné à l'importance opérationnelle et à l'exposition aux risques liés au développement durable. Les principes d'achats responsables s'appliquent à l'ensemble de la base de fournisseurs, la diligence raisonnable, le suivi et l'engagement étant adaptés en fonction du niveau de risque identifié et de l'importance stratégique. Cela permet de s'assurer que le contrôle des fournisseurs se concentre sur les domaines où les impacts potentiels sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance sont les plus significatifs, tout en garantissant une approche cohérente et transparente dans l'ensemble des activités d'approvisionnement.

Actions

La démarche d'achats responsables de Planisware est mise en œuvre par le biais de mesures opérationnelles ciblées qui reflètent le modèle de hiérarchisation basé sur les risques du Groupe. Dans la pratique, le renforcement du suivi et l'engagement structuré se concentrent sur les fournisseurs identifiés comme pertinents en matière de développement durable à l'issue de l'analyse de la double matérialité menée par le Groupe, notamment les fournisseurs de centres de données, les partenaires d'infrastructure cloud, les fournisseurs de matériel informatique et les principaux prestataires de services informatiques qui soutiennent la fourniture de solutions SaaS. Pour l'ensemble des fournisseurs, les attentes restent conformes à la Politique d'achat responsable et sont appliquées de manière proportionnée à la nature des services fournis et au niveau de risque associé.

Évaluation des risques liés au développement durable

Les risques liés au développement durable au sein de la chaîne d'approvisionnement sont identifiés et évalués dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité (DMA) du Groupe, qui prend en compte les activités en amont ainsi que les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance potentiels associés aux différentes catégories de fournisseurs. Cette analyse évalue la nature et l'importance relative de ces impacts, notamment l'empreinte environnementale, les risques liés à l'emploi, les risques en matière d'éthique des affaires et les dépendances opérationnelles.

Les catégories de fournisseurs sont classées par ordre de priorité en fonction de la gravité et de la probabilité d'impact, ainsi que de leur importance opérationnelle. Les fournisseurs concernés sont ainsi identifiés, une attention particulière étant accordée aux fournisseurs d'infrastructures et d'hébergement ainsi qu'au matériel nécessaire à la fourniture de services SaaS, en tenant compte de leurs dépendances opérationnelles et de leur exposition aux risques liés à la durabilité, telles qu'évaluées dans le cadre de l'évaluation DMA.

Cette évaluation sert de base à la hiérarchisation des mesures de contrôle et d'engagement des fournisseurs. Elle est réexaminée périodiquement afin de garantir sa cohérence avec les objectifs généraux du Groupe en matière de développement durable et l'évolution du contexte opérationnel.

Évaluation et suivi de la durabilité des fournisseurs

Pour les fournisseurs identifiés comme essentiels sur le plan opérationnel ou pertinents en matière de développement durable, Planisware réalise des évaluations structurées portant sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

La démarche d'évaluation est essentiellement documentaire et adaptée aux informations disponibles. Elle peut inclure les éléments suivants :

- rapports RSE ou de durabilité accessibles au public ;
- certifications environnementales et documentation du système de management ;
- politiques relatives aux normes de travail, à la non-discrimination, à la santé et à la sécurité, et à l'éthique des affaires ;
- certifications en matière de sécurité de l'information et de gouvernance (par exemple, normes ISO ou équivalentes) ;
- informations ponctuelles sur le développement durable demandées directement aux fournisseurs, le cas échéant.

Lorsque cela est possible, les évaluations RSE réalisées par des tiers indépendants (telles que les notations EcoVadis) peuvent être prises en compte dans le cadre de l'évaluation. Les fournisseurs sont encouragés à

Chapitre 5. État de durabilité

faire réaliser des évaluations externes en matière de développement durable. Lorsque la documentation ou les évaluations mettent en évidence des points nécessitant des éclaircissements ou des améliorations, un dialogue de suivi peut être engagé afin de clarifier les attentes avec le fournisseur.

Pour les fournisseurs qui ne fournissent pas suffisamment d'informations accessibles au public, Planisware peut mener des analyses ciblées en matière de développement durable ou demander des informations spécifiques concernant leurs pratiques environnementales et sociales.

Pour les principaux fournisseurs d'infrastructures, d'hébergement et de matériel informatique, une attention particulière peut être accordée aux indicateurs de performance environnementale, à la résilience opérationnelle et aux certifications de sécurité, compte tenu de leur importance pour la continuité des services et l'exposition aux risques environnementaux.

Les considérations en matière de développement durable sont intégrées dans les processus courants de gestion des relations avec les fournisseurs. Ainsi, le suivi reste adapté à l'exposition aux risques et à la pertinence opérationnelle.

Pratiques d'achat inclusives et non discriminatoires

Les principes d'inclusion et de non-discrimination sont mis en œuvre dans les processus de sélection et d'engagement des fournisseurs. Les fournisseurs sont évalués sur la base de critères prédéfinis et transparents, notamment leurs compétences techniques, leur fiabilité, leurs normes de sécurité, leurs performances en matière de développement durable et leur compétitivité en termes de coûts.

Planisware interdit toute discrimination dans le choix des fournisseurs fondée sur leur taille, leur origine géographique, leur structure d'actionariat ou leur profil socio-économique. Les fournisseurs locaux et internationaux sont traités sur un pied d'égalité lorsque cela est pertinent, et les petites et moyennes entreprises sont encouragées à participer aux appels d'offres lorsque cela correspond aux objectifs opérationnels et de développement durable.

Sensibilisation et intégration interne

Les principes de développement durable liés aux achats s'inscrivent dans le cadre plus large de la sensibilisation interne de Planisware.

En 2025, le Groupe a lancé un programme de formation obligatoire baptisé « Responsible Together » à l'intention de tous les collaborateurs. Le programme comprend un module spécifique consacré aux achats responsables, qui aborde les aspects sociaux, environnementaux et éthiques liés à la sélection et à la gestion des fournisseurs, et fournit des orientations sur la Politique d'achats responsables ainsi que sur les principes de gestion des risques liés à la durabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Cela permet de s'assurer que les enjeux liés au développement durable sont bien compris par toutes les équipes impliquées dans les décisions concernant les fournisseurs.

Performance

Planisware évalue l'efficacité du cadre d'achats responsables et suit les progrès réalisés grâce à des indicateurs clés de performance mesurables, spécifiques à chaque entité.

Indicateur	Unité	2024	2025	Objectif pour 2026
Couverture des fournisseurs ciblés par les évaluations de durabilité	Pourcentage	100%	100%	Maintenir un taux de couverture de 100%
Fournisseurs ciblés ayant adhéré à la Charte de développement durable des fournisseurs de Planisware (ou équivalent)	Pourcentage	100%	100%	Maintenir un taux d'adhésion de 100%
Collaborateurs ayant suivi la formation « Responsible Together »	Pourcentage	N/A	58,06%	Atteindre et maintenir un taux de suivi de la formation de 100%

Le taux de couverture des fournisseurs ciblés témoigne de l'intégration de la vérification de la durabilité au sein du cadre de contrôle interne de Planisware. Les évaluations de la durabilité sont menées dans le cadre des processus de contrôle des fournisseurs et peuvent également contribuer aux contrôles liés à la certification

Chapitre 5. État de durabilité

ainsi qu'à la collecte annuelle des données sur l'empreinte carbone, garantissant ainsi un examen systématique des fournisseurs d'infrastructures essentielles.

L'adhésion à la Charte de développement durable des fournisseurs fait partie intégrante des processus d'intégration et de gestion des contrats des fournisseurs.

Le programme de formation « Responsible Together » a été lancé en novembre 2025. Par conséquent, le taux de suivi de 2025 reflète un déploiement sur une période partielle. Le déploiement se poursuit progressivement au sein de toutes les équipes afin d'assurer une couverture complète en 2026, conformément à l'objectif du Groupe qui consiste à mainte

ir un niveau élevé de sensibilisation et de responsabilisation.

Principes comptables

Couverture des fournisseurs ciblés par les évaluations de durabilité

Cet indicateur représente le pourcentage de fournisseurs ciblés, identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité du Groupe, qui ont fait l'objet d'une vérification documentée en matière de développement durable au cours de l'année de reporting.

Cette vérification peut inclure l'examen de rapports RSE ou de durabilité accessibles au public, de notations établies par des tiers, de données relatives à la performance environnementale, de certifications pertinentes ou, si nécessaire, de deman

es d'informations ciblées. Le périmètre comprend actuellement les fournisseurs de centres de données et de matériel informatique qui soutiennent les opérations SaaS.

Fournisseurs ciblés ayant adhéré à la Charte de développement durable des fournisseurs de Planisware

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre de fournisseurs ciblés, identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité du Groupe, qui ont officiellement adhéré à la Charte de développement durable des fournisseurs de Planisware (ou confirmé des engagements équivalents), et le nombre total de ces fournisseurs à la fin de l'exercice. Le périmètre comprend actuellement les fournisseurs de centres de données et de matériel informatique qui soutiennent les opérations SaaS.

Suivi de la formation « Responsible Together » par les collaborateurs

Ce pourcentage correspond au rapport entre le nombre de salariés ayant suivi le module de formation obligatoire et l'ensemble des salariés au 31 décembre de l'année de reporting.

5.4.1.3. Lutte contre la corruption et les actes de corruption

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Politiques

Planisware s'engage à mener ses activités avec intégrité et dans le strict respect des réglementations de lutte contre la corruption et la fraude. Cet engagement est formalisé dans la politique du Cadre de conformité et de gouvernance de Planisware, qui fournit une approche structurée de la prévention, de la détection et de l'atténuation des risques de corruption en intégrant les principes éthiques au cœur des pratiques d'affaires de l'entreprise. La présente Politique s'applique à tous les employés du groupe, mais également à tous les dirigeants, salariés ou non, indépendants ou non, et plus généralement à tous les membres de la direction du groupe ainsi que des filiales de Planisware.

La mise en œuvre des politiques en matière de corruption est assurée conjointement par la Directrice Juridique Groupe ainsi que par la *Group Compliance Officer*.

Le cadre repose sur trois piliers clés :

- Prévention : intégrer les principes éthiques dans les activités au moyen du Code d'éthique et de conduite des affaires, la formation des employés et l'évaluation des risques pour identifier les risques potentiels de non-conformité.
- Détection : mise en place de contrôles internes et d'un système d'alerte pour signaler les problèmes, à l'appui d'audits réguliers afin de détecter les irrégularités.
- Remédiation : garantir un processus clair de traitement des allégations de mauvaise conduite, avec des mesures de responsabilisation en place pour ceux qui enfreignent les normes éthiques.

Cette approche est en permanence adaptée pour s'aligner sur l'évolution des exigences réglementaires et des meilleures pratiques en matière d'éthique des affaires.

Actions

Identification et évaluation des risques

Les risques de corruption et de fraude ont été intégrés dans le cadre global de gestion des risques de Planisware, preuve de l'engagement de l'entreprise à traiter ces questions de manière proactive. En vertu de ce cadre, l'analyse de double matérialité a permis d'identifier des scénarios dans lesquels ces risques pourraient avoir un impact sur les activités, les relations d'affaires et la réputation de l'entreprise.

En 2025, Planisware a complété cette première évaluation globale des risques anti-corruption avec une analyse détaillée et ciblée sur la conformité légale. Ces efforts incluent l'analyse de scénarios plausibles de corruption dans divers contextes opérationnels et d'affaires, la hiérarchisation des risques en fonction de leur probabilité et de leur impact potentiel et l'élaboration de mesures d'atténuation sur mesure pour remédier efficacement aux vulnérabilités identifiées. Cette approche contribue à garantir que la stratégie de gestion des risques de Planisware reste exhaustive, modulable et alignée sur l'évolution des normes éthiques et réglementaires.

Reporting

La Directrice Juridique Groupe et la Group Compliance Officer assurent un suivi et un reporting des manquements aux politiques en matière de compliance auprès du conseil d'administration a minimum une fois par an.

Formation et sensibilisation

Planisware veille à ce que tous les employés possèdent une solide compréhension de l'éthique et de la conformité grâce à une formation obligatoire basée sur le Code d'éthique et de conduite des affaires. Ce document est la pierre angulaire du cadre éthique de l'entreprise et couvre des domaines clés, tels que l'éthique des affaires, l'intégrité financière et la conformité juridique. Dans le détail, il aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, la concurrence loyale et la responsabilité financière.

Lors de leur intégration, tous les employés reçoivent le Code d'éthique et de conduite des affaires, qu'ils sont tenus de lire et de signer, ce qui assure un premier alignement avec les normes éthiques de Planisware. Afin de renforcer cet engagement, Planisware enrichit son approche en matière de la formation pour la rendre plus dynamique et interactive. Une formation sur la lutte contre la corruption a été déployée en 2025. Elle présente les principes éthiques essentiels dans un format simplifié et accessible, en proposant des quiz pour évaluer la rétention des connaissances et un apprentissage fondé sur des scénarios pour faciliter l'application pratique.

Certains métiers, parmi lesquels la comptabilité et la supervision financière, les achats, les ventes, le marketing, les affaires juridiques et la direction générale, sont naturellement plus exposés aux risques éthiques. Afin d'assurer une compréhension commune des risques de corruption et des mesures de prévention adaptées, 100% des employés de Planisware, y compris ceux exerçant des fonctions à risque, ainsi que les administrateurs non indépendants, doivent suivre des formations obligatoires sur le Code d'éthique et de conduite des affaires et sur la corruption. Planisware évalue en permanence son approche afin de s'aligner sur les meilleures pratiques et l'évolution des exigences réglementaires.

En outre, le *Group Compliance Officer* et l'équipe de conformité ont suivi une formation spécifique pour renforcer leur expertise et veiller à être bien préparés à superviser les efforts de conformité de Planisware.

Outre la formation structurée, Planisware encourage une culture d'intégrité grâce à des initiatives de sensibilisation continues, notamment des communications avec la direction, des bulletins d'information et des campagnes ciblées qui mettent l'accent sur la conduite éthique et fournissent des directives claires sur les procédures d'alerte professionnelle.

Contrôles internes

Planisware définit des contrôles internes pour garantir la conformité aux lois applicables et atténuer les risques. Ces mécanismes font partie intégrante de l'engagement de l'entreprise en faveur de pratiques d'affaires éthiques et de la transparence.

L'un des objectifs de Planisware est de veiller à ce que toutes les transactions financières soient soumises à une hiérarchie d'approbation structurée destinées à garantir la validation et des lignes de responsabilité appropriées. Les informations bancaires et les demandes de paiements sont saisies par des personnes différentes. Les dépenses importantes sont examinées à plusieurs niveaux, tandis que les transactions jugées plus risquées font l'objet d'un examen approfondi. Cette approche contribue à minimiser le risque d'erreur ou

Chapitre 5. État de durabilité

d'activité frauduleuse et permet de s'assurer que les décisions financières sont conformes aux principes éthiques de l'entreprise et aux obligations réglementaires.

La traçabilité de toutes les opérations financières est une priorité absolue pour Planisware. L'entreprise tient des registres complets de toutes les transactions, y compris les pièces justificatives et l'historique des transactions. Cette pratique facilite les contrôles internes et les audits externes, tout en assurant la traçabilité des transactions, ce qui permet à l'entreprise de détecter et de traiter rapidement toute irrégularité. Afin de renforcer plus encore ces garanties, les systèmes comptables de Planisware sont conformes aux normes internationales, telles que les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*, normes internationales d'information financière), et aux meilleures pratiques. Les comptes financiers reflètent ainsi fidèlement les opérations de l'entreprise et ne peuvent être utilisés pour dissimuler des activités non éthiques. Les écritures comptables des filiales principales sont validées et signés par les directeur financiers local.

L'équipe financière mondiale de l'entreprise met en œuvre des contrôles financiers périodiques, tandis que l'équipe de contrôle interne procède aux contrôles réglementaires. Ces contrôles sont conçus de manière à vérifier l'exactitude des dossiers financiers, à évaluer la conformité aux politiques internes et à identifier les domaines d'amélioration. En complément de ces efforts, des auditeurs externes indépendants fournissent un niveau d'assurance supplémentaire. En évaluant les processus d'information financière et de conformité de l'entreprise, ces audits contribuent à garantir l'alignement sur les exigences réglementaires et les normes du secteur, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes.

Procédure disciplinaire

Planisware pratique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et des violations de son Code d'éthique et de conduite des affaires. Tout manquement au Code ou aux politiques associées peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Ces mesures sont clairement décrites dans le Code, qui est transmis à l'ensemble des employés. En cas de faute grave, telle que la corruption ou la fraude, Planisware peut également en référer aux autorités légales ou réglementaires, le cas échéant.

Performance

G1-4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

Planisware évalue l'efficacité des initiatives en matière d'éthique et suit les progrès accomplis grâce à des KPI mesurables :

Indicateur	Unité	2024	2025	Objectif pour 2026
Condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre	0	0	0
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Monétaire (€)	0	0	0
Pourcentage des salariés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires	Pourcentage	93,58%	99,40%	100%
Pourcentage des salariés formés à l'anti-corruption	Pourcentage	-	97,83%	100%
Pourcentage des salariés formés à l'utilisation du lanceur d'alerte	Pourcentage	68.45%	99,52%	100%

Principes comptables

Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Cas de corruption et de pots-de-vin dans lesquels une entreprise déclarante a été jugée coupable par un tribunal.

Pourcentage d'employés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires

Le pourcentage d'employés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires correspond au ratio entre le nombre d'employés formés et l'ensemble des employés présents au 31 décembre de l'exercice de publication.

Fonctions exposées à des risques couvertes par des programmes de formation

Les fonctions exposées à des risques comprennent la supervision comptable et financière, les achats, les ventes, le marketing, les affaires juridiques et la haute direction au sein du groupe Planisware et de ses filiales.

5.4.2. Dispositif d'alerte et information en matière d'éthique**Politiques**

Planisware s'engage à promouvoir une culture de la transparence et de l'intégrité, en veillant à ce que les employés et les parties prenantes se sentent habilités à signaler tout problème éthique sans crainte de représailles. Pour soutenir cet engagement, un système d'alerte sécurisé et confidentiel a été mis en place. Il permet de signaler, de manière anonyme ou non, toute conduite qui contreviendrait à toute loi ou réglementation liée à la lutte contre la corruption ainsi qu'aux normes éthiques de Planisware. Ce dispositif est formellement référencé à la fois dans le Code d'éthique et de conduite des affaires et dans la Politique du Cadre de conformité et de gouvernance, ce qui renforce son importance au sein de la structure éthique et conformité de l'organisation. Les signalements peuvent concerner la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts, les infractions à la réglementation en matière de concurrence et de position déloyale, la fraude financière ou toute autre forme d'infraction pénale. Le dispositif couvre également les violations liées aux droits humains, la discrimination, le harcèlement, les menaces pour l'intérêt public, les atteintes à la confidentialité des informations, les risques de sécurité, notamment la sécurité des technologies de l'information et des données, ou les préoccupations en matière de santé et de sécurité.

Plusieurs canaux d'alerte sont disponibles, dont un [outil externe](#) accessible dans différentes langues. La sécurité des communications est garantie, même pour les alertes signalées de manière anonyme, grâce à une fonctionnalité de chat intégrée. Les alertes sont reçues par le Comité d'éthique, composé du Directeur Juridique du Groupe, du *Group Compliance Officer* et du Directeur financier. Chaque alerte est évaluée au regard de sa recevabilité et, le cas échéant, fait l'objet d'une enquête confiée à un expert qualifié dans les délais requis. Afin de garantir l'impartialité, les enquêtes sont menées objectivement par des personnes indépendantes du Comité d'éthique et réalisées dans le cadre d'obligations strictes de confidentialité. Des spécialistes externes peuvent également intervenir pour assurer l'intégrité du processus. L'efficacité du dispositif d'alerte est en permanence contrôlée. Les cas significatifs et les enquêtes en cours sont rapportés au Comité d'Audit, au Conseil d'administration et à la Direction générale, gage de transparence et de responsabilité dans le processus de résolution.

Planisware encourage activement une culture de communication ouverte, en encourageant les employés à faire part de leurs préoccupations aux managers, aux ressources humaines ou au service juridique. Cette approche est étayée par des communications internes de la direction, des sessions de formation et des bulletins d'information qui fournissent des conseils sur la manière de faire part des préoccupations éthiques et sur les canaux d'alerte. Une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des représailles garantit la protection totale des lanceurs d'alerte agissant en toute bonne foi ou des personnes qui participent à des enquêtes. Le Comité d'éthique veille à ce qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise à l'encontre d'un lanceur d'alerte agissant de bonne foi, et l'anonymat est préservé, sauf renonciation volontaire de la personne concernée.

Des sessions de formation obligatoires permettent de s'assurer que tous les employés connaissent leurs droits, les procédures d'alerte professionnelle, les principes en matière de confidentialité et les politiques de lutte contre les représailles. Au 31 décembre 2025, 99,52% des employés avaient suivi la formation sur les lanceurs d'alerte.

Performance

En 2025, aucun cas avéré de violation du Code d'éthique et de conduite des affaires, des lois ou des règlements n'a été signalé à l'aide de l'outil d'alerte professionnelle.

Principes comptables

Cas avérés et justifiés de manquement au Code d'éthique et de conduite des affaires, aux lois ou règlements signalés à l'aide de l'outil d'alerte.

Il s'agit du nombre de cas signalés via l'outil d'alerte pour lesquels les allégations de mauvaise conduite ont été justifiées ou partiellement justifiées, nécessitant des mesures correctives.